COLLECTION HISTORIQUE ILLUSTRÉE

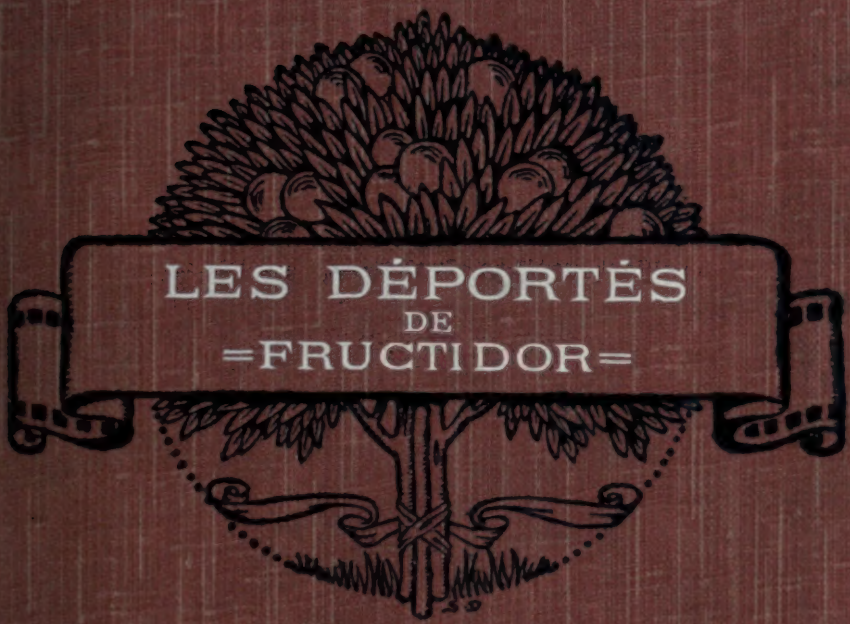

LOVIS-MICHAUD
ÉDITEUR
168, Bd St GERMAIN, PARIS

LES DÉPORTÉS DE FRUCTIDOR

Journal d'Ange Pitou

Louis Michaud
Éditeur à Paris
168 Bd St Germain

Les Déportés de Fructidor

Journal d'ANGE PITOU

Droits de traduction et de reproduction réservés pour tous pays.

Published 10 juin 1909
Privilege of copyright in the United States reserved under the Act approved March 3 1905 by Louis-Michaud, Paris.

HF
P6858

COLLECTION HISTORIQUE ILLUSTRÉE

Albert SAVINE

Les Déportés de Fructidor

Journal d'ANGE PITOU

[Pitou, Louis Ange]

ANNOTÉ

D'après les Documents d'Archives et les Mémoires.

Illustrations documentaires

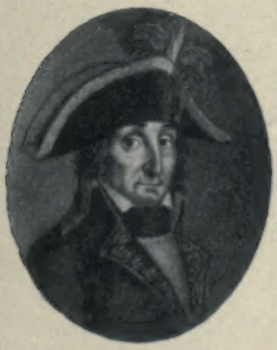

102190
2/6/

LOUIS-MICHAUD
ÉDITEUR
168, Boulevard Saint-Germain, 168
PARIS

YALE UNIVERSITY LIBRARY

PRÉFACE

Des nombreux récits consacrés au 18 Fructidor et à ses suites, le journal d'Ange Pitou est à la fois un des plus amusants et des plus documentaires.

A l'époque où il fut chargé du règlement des comptes embrouillés des agents de Konanama, Pitou n'eut-il pas à sa disposition les archives administratives et il put ainsi puiser dans des pièces indiscutables les éléments des peintures qu'il se proposait de retracer de sa vie pendant la déportation. Il n'a certes pas le talent, la correction de style de Barbé-Marbois ou d'Aymé, mais il leur est supérieur par la bonne chance qu'il a eue de puiser à ces sources inexplorées.

Puis, il a l'entrain, la bonne humeur, et jusque dans l'exil, il a conservé la verve du chansonnier. Ce sont là les qualités qui ont fait le succès de son œuvre inégale, confuse, un peu brouillonne d'autre part, comme tout ce qui est sorti du cerveau et de la plume d'Ange Pitou.

Les souffrances des déportés de Fructidor y sont nettement racontées et le récit du royaliste exilé méritait de prendre place à côté des souvenirs de captivité de Constantin de Renneville et de Jean Marteilhe, car au tourment de la privation de la liberté

s'ajoutaient pour les déportés les dangers de cette Guyane, semée de marais pestilentiels, et où ils manquaient de tout ce qui aurait pu adoucir la tristesse de leur existence.

L'illustration de ce volume a été empruntée partie au Cabinet des estampes de la Bibliothèque Nationale, partie à la riche collection de voyages que M. Angrand a jadis léguée à la Bibliothèque de la rue Richelieu. Enfin, nous avons reproduit d'Ange Pitou le seul portrait connu, celui où son burin pas très habile, il le faut avouer, le représente chantant ses couplets satiriques place Saint-Germain-l'Auxerrois, tout près de ces Halles, où les auteurs de la *Fille de Mme Angot* le font évoluer de préférence.

La journée du 18 fructidor an V correspond au coup de force par lequel Augereau enleva des salles des Conseils les députés royalistes et mit en arrestation les membres du Directoire suspects de participer à leurs intrigues. Ce fut l'objet d'une première liste de proscription, à laquelle on adjoignit bientôt le nom de Pitou, pour ses chansons, et ceux des prêtres qui avaient passé le temps de la Terreur sur les pontons, la loi d'exil de 1792 n'ayant pas été exécutée par suite de la guerre maritime.

Ange Pitou et son journal

APPORTÉ *de la Guyane comme son unique fortune, le journal de Pitou eut une histoire mouvementée. D'abord, auteur et manuscrit faillirent être la proie de deux frégates anglaises. Heureusement, les vainqueurs se bornèrent à diriger capitaine et équipage sur les pontons et permirent aux déportés graciés de débarquer au Havre. Ange Pitou arriva donc à Paris, le 22 fructidor an IX et, comme avant tout, il fallait vivre, il fut trop heureux de pouvoir, grâce à son ami Nicolle, obtenir une place de correcteur au* Journal des Débats. *Entre deux chasses aux* coquilles, *il consacrait ses loisirs à la mise en ordre d'une œuvre qui, pensait-il, devait assurer son avenir.*

Certes, il devait toujours les 60 000 francs qu'il avait empruntés pour le coup d'État de Fructidor et ce poids mort s'était accru de 12 000 francs pour quatre années d'intérêts, mais qu'était cette dette, alors que les Soirées des Déportés *devaient sans conteste l'enrichir? Restait à publier ce curieux manuscrit, sans encourir les foudres policières. Bertin, directeur des* Débats, *qui expiait au Temple ses velléités frondeuses, se fit le conseil de Pitou. Le titre* Soirées des Déportés *lui parut dangereux. Il proposa celui de* Voyage forcé à Cayenne. *Il engagea d'ailleurs Pitou à consulter le préfet de police Dubois.*

En mars 1802, Pitou présentait son manuscrit à l'examen, avec une lettre exposant ses intentions. « Je ne crus pas devoir le retenir, expliqua plus tard Dubois et je le lui rendis en l'invitant à se garder de rien publier qui réveillât en aucune manière le souvenir des époques malheureuses de la Révolution (1). » Pitou prit cette réponse pour une invite à cor-

(1) Archives nationales, F7 6313 Dos. 6569. — Engerand, *Ange Pitou*, 214-222.

rection et une autorisation tacite. Il corrigea, émonda, atténua et envoya son manuscrit à l'imprimeur.

La communication du manuscrit au préfet de police n'était pas restée ignorée de l'administration. Elle comptait dans son personnel nombre de Jacobins et les agents à Cayenne furent bien vite avisés. Jeannet, attaqué dans les Mémoires *attribués à Ramel, avait relevé le gant (1). Les amis de Burnel et d'Hugues jugèrent plus utile de supprimer l'attaque. Il importait avant tout de surveiller l'impression. Dans une saisie chez Fauville on mit la main sur quelques feuilles. « Ci-joint, dit un rapport du 14 germinal, la feuille T du tome premier du* Voyage forcé à Cayenne, *l'épreuve bonne à tirer, commençant à la page 289 jusques et compris 304. L'on a passé la nuit dernière à imprimer la première feuille du premier volume de cet ouvrage; les compositeurs ont travaillé pareillement sur la première feuille du second volume. Demain, je donnerai des détails à l'égard de cet ouvrage (2) ». Le 22 germinal, Dubois signifiait à l'imprimeur l'ordre de cesser le tirage et les scellés étaient mis chez le brocheur sur les feuilles tirées.*

Pitou, désespéré, s'adressa au ministre de la Justice qui renvoya l'affaire au préfet Dubois. Celui-ci se fit de nouveau rendre compte du Voyage forcé à Cayenne. *Les notes de Pitou avaient pris soudain une portée bien plus grave. « Tout dans cet ouvrage, disait le préfet de police dans un rapport du 8 floréal, consiste dans le détail des souffrances que les déportés ont pu éprouver soit dans la traversée, soit après le débarquement. Ce n'est point la mesure de la déportation en elle-même que l'auteur a prétendu traiter. Ses observations à ce sujet ont paru aussi rares qu'insignifiantes. Il ne parle même qu'avec une certaine modération de l'autorité qui l'a ordonnée dans le temps; mais au tableau souvent terrible qu'il fait des traitements essuyés par les déportés, on s'aperçoit que toutes les plaintes se dirigent contre les*

(1) *Notes sur quelques passages du mémoire de Ramel* (par Jeannet) an VIII.

(2) Archives nationales, F⁷ 6 313. Dos. 6 569.

formes qui ont été admises dans l'exécution et les différents portraits qu'il trace des agents coloniaux, Jeannet, Burnel *et* Victor Hugues *ne laissent aucun doute à cet égard. A pénétrer l'esprit de tous les détails on voit que l'auteur attribue à ces seuls agents et à leurs subordonnés, qu'il accuse d'une cupidité sans bornes, tout ce que les déportés ont souffert. On observe toutefois que l'auteur s'est étendu beaucoup moins sur la gestion du citoyen Hugues que sur celle des autres agents. Si l'ouvrage, au surplus, a un autre but que celui de la spéculation ordinaire, au moyen de l'intérêt qu'il présente, en dépit de l'extraordinaire incorrection du style, ce ne peut être que celui de montrer que la déportation à Sinnamari était, en quelque sorte, une mort lente mais certaine. On trouve, en effet une énumération de ceux qui ont péri dans la traversée ou dans la colonie et le total des morts s'élève à un tiers environ... Ce détail, concluait le préfet, peut donner un dégoût imprescriptible pour une colonie précieuse au gouver-*

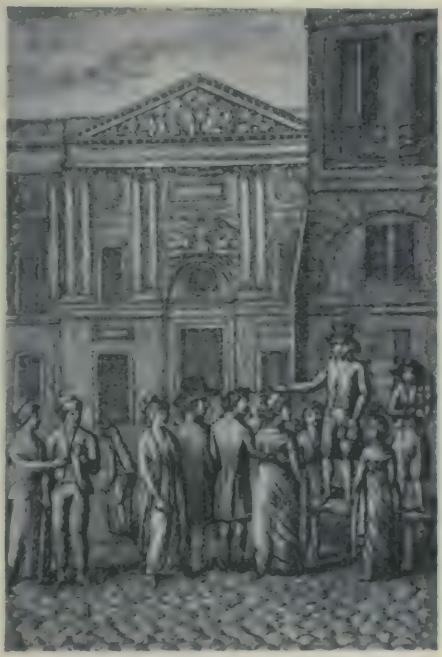

Ange Pitou débitant ses chansons place Saint-Germain-l'Auxerrois.
Le chanteur parisien, dessin et gravure de Pitou.

nement... En aucun cas, l'ouvrage ne pourrait être publié sous le titre de Voyage forcé *(1).* »

Paraîtrait-il? Ce n'était certes pas le désir des bureaux. Pouvait-on permettre à un ancien déporté de faire ainsi le public juge de sa cause? Fouché, circonvenu, donna l'ordre de vérifier la cause de la déportation et le doux Havin estima « qu'un individu sous le coup d'un jugement de déportation, doit demeurer à la disposition du ministre de la Justice, sauf l'intervention du ministre de la police (2) ». Le premier résultat de cet avis fut une note au ministre pour lui proposer de faire arrêter Pitou. « Il avait été envoyé à Cayenne avec les prêtres dont la déportation était ordonnée par les lois et les décrets du Directoire. Ces derniers par des mesures postérieures ont été rappelés. Pitou déporté est revenu avec eux en France. Son retour était juste, car rien n'a encore arrêté que Cayenne et la Guyane seraient le lieu où l'on enverrait les déportés par jugement, mais on n'aurait pas dû le mettre en liberté. On aurait dû le laisser en arrestation et le tenir à la disposition du ministre de la Justice pour le conduire dans le lieu qui serait fixé. L'autorité administrative ne peut dans aucun cas soustraire un individu aux peines prononcées contre lui par un jugement. Pitou est dans ce cas. La peine est prononcée dans le code pénal. Il l'aurait subie si on avait désigné le lieu où il doit la subir. Le défaut de signification ne peut changer son état » (3).

Le 22 floréal un mandat était décerné. Ange Pitou était, trois jours après, enfermé provisoirement à Sainte-Pélagie et confié aux soins du concierge Bochaut. Il était là, pêle-mêle avec les Septembriseurs, avec les imprimeurs Lebois et Vatar, avec le célèbre marquis de Sade (4) et on lui annonçait qu'il serait prochainement conduit à l'île d'Oléron. Il demeura dix-huit mois à Sainte-Pélagie, multipliant les lettres. Le 21 juillet 1803, on l'avertit que le départ était

(1) Archives nationales, F7 6 313. Dos. 6 569.
(2) Archives nationales, 14 floréal, F7 6 313. Dos. 6 569
(3) Archives nationales, F7 6 313. Dos. 6 569.
(4) Ange Pitou, *Analyse de mes malheurs*, 98.

proche. Un des amis que Vatar avait dans les bureaux avait trouvé moyen de substituer, sur la liste des partants, le nom du royaliste à celui du Jacobin. Ce fut à Chaptal et au Premier Consul que Pitou dut de pouvoir déjouer cette machination. En attendant, il mourait de faim et quand le 8 septembre, le conseil privé lui accorda sa grâce, il se trouvait démuni de tout. « Mes amis, disait-il dans une lettre éplorée, sont morts de chagrin après que je les ai obérés malgré moi. J'ai tout engagé : j'ai tout vendu. Le malheur que je n'ai point provoqué m'a réduit à la plus affreuse misère. L'habit qui me couvre ne m'appartient pas » (1).

Aussi, ne trouvait-il rien de plus expédient que de solliciter l'autorisation de publier son Voyage à Cayenne. *Le bureau des journaux consulté, reconnaissait que « l'auteur ne paraît pas avoir exagéré », mais il estimait que l'ouvrage ne pouvait paraître dans son état actuel et que de nombreuses coupures devaient y être pratiquées. Seulement quand Pitou demandait sur quel point devaient porter les coupures : « Nous ne pouvons le dire, répondait le bureau, ce serait exercer une censure que la loi n'a pas établie. » Vainement, Pitou faisait agir avec Garat, l'ancien ministre révolutionnaire devenu sénateur, trois cousins de la future impératrice Joséphine. Il se heurtait à cette fin de non-recevoir.*

Heureusement pour lui, au début de 1804, il joua un rôle qui n'a jamais été nettement éclairci dans la combinaison qui mit une entrave à l'émission d'un milliard de faux billets de banque (2), et dès lors, Bonaparte le recommanda à la bienveillance du bureau de consultation de la liberté de la presse. Au début de l'an XIII, Lemontey et Garat plaidaient sa cause et discutaient les coupures qu'on voulait lui imposer. « Je désire, écrivait-il le 19 brumaire à Lemontey, que vous obteniez que la préface et l'acte d'accusation ne soient point retranchés. Il légitime ce que j'avance sur mes inconséquences (3) ».

---

(1) Archives nationales, 6e jour complémentaire an XI. F7 6313. Dos. 6569.

(2) Engerand, *Ange Pitou*, 219-220.

(3) Archives nationales. F7 6313. Dos. 6569.

Enfin, l'autorisation fut obtenue de haute lutte, ainsi qu'en témoigne le rapport suivant adressé à S. E. le sénateur ministre de la police générale de l'Empire : « Monseigneur, le bureau de consultation de la liberté de la presse a pris lecture de l'ouvrage du citoyen Louis-Ange Pitou intitulé : Voyage forcé à Cayenne dans les deux Amériques et chez les sauvages, *ainsi que de plusieurs lettres de l'auteur et divers rapports précédents, estime qu'il y a lieu d'autoriser la publication et la vente de cet ouvrage aux conditions suivantes : 1° que l'auteur supprimera dans le titre de son ouvrage le mot* forcé *et dans ses qualités celle de* déporté de Fructidor*; 2° qu'il supprimera pareillement toutes les pièces relatives à son procès à l'exception des lettres de grâce qu'il pourra conserver; 3° qu'il ajoutera dans sa préface la déclaration relative aux agents coloniaux du 18 Fructidor, etc. (1) »*

Le livre parut enfin. Il eut un si vif succès que Pitou encaissa près de 12 000 francs, avec lesquels il acheta un fonds de librairie. De pareils succès ne sont plus de notre temps, mais certainement Pitou trouvera encore des lecteurs au XX*e siècle.*

A. S.

(1) Voici le passage de la préface qui fut la rançon du livre : « J'ai pu, ne consultant que la position des déportés, peindre la conduite des agents sous des traits un peu sombres, je leur ai peut-être trouvé des torts et des délits qui ne seraient que des erreurs involontaires, si je les eusse approfondis en homme d'Etat, si je les eusse vus dans leur cabinet. Le malheur des circonstances, la pénurie des moyens, la détresse de la colonie, l'insubordination des noirs, l'affreux mélange et le chaos militeront beaucoup en leur faveur. Les chefs ont affaire à des êtres si indolents, si peu conséquents avec eux-mêmes qu'il faut être souvent un ange ou un Protée pour se faire tout à tous. Cette versatilité continuelle, si nécessaire dans les colonies au moment où nous nous y trouvions, et si incohérente avec le caractère européen, leur a beaucoup nui à nos yeux. Les déportés, qu'on y envoyait, étaient presque tous des gens marquants et regardés comme dangereux. Il fallait plaire à la mère patrie, aux colons, aux noirs, aux exilés, ne point dévier de sa place et se faire aimer en punissant. L'amour, la haine ou la crainte n'ont point eu de part à cet écrit. Je leur en ai donné la preuve en leur présence, quand d'un seul mot ils pouvaient m'ôter la vie, quand je leur disais, avec le caractère que mes amis me connaissaient, des vérités dures que le danger de mort ne m'a jamais fait taire. Ici je leur dois la vérité. La voilà tout entière. »

Les Déportés de Fructidor

Journal d'ANGE PITOU

I

Le Départ pour la Déportation.

Je me souviens toujours avec plaisir d'avoir chanté à Paris, depuis 1795 jusqu'en 1797, pour chasser la misère et gagner ma vie, et je remercie le public d'avoir déposé en ma faveur le préjugé qu'il a contre tous ceux qui exercent la même profession que moi.

Toutes les fois que je passe dans la rue Saint-Denis, je m'arrête à considérer la maison de l'Homme armé, où je débutai en 1795, le 1er juillet, à cinq heures du matin (1). Une marchande de la halle, qui s'aperçut que je m'enrouais à force de chanter contre l'agiotage, me dit en style énergique qu'un chanteur sans violon sonnait comme un pot cassé. J'avais fait ma journée et j'allai compter ma recette dans un petit cabaret borgne, où je trouvai des gens attables qui me donnèrent un gros morceau de pain!... Dans ce moment de disette, ce fut pour moi un gros monceau d'or. Je donnai en retour quelques cahiers de chansons. A six heures et demie, je m'en retournai chez moi, persuadé qu'en me retirant toujours à la même heure, je ne serais reconnu de personne, le jour ne venant ordinairement qu'à dix heures du matin chez les gens de bon ton; mais la faim qui chasse le loup du bois réveillait alors tout le monde avant l'aurore, et je me trouvai caché au milieu des halles comme la perdrix qui met sa tête sous l'aile pour se dérober au chasseur. A dix heures, j'allai à mon ordinaire rédiger la séance de la Convention pour les *Annales pa-*

(1) Pour le calendrier républicain, c'était le 13 messidor an III.

triotiques et littéraires. En revenant, je trouvai au coin de la place Dauphine un opérateur (le marchand de vulnéraire suisse) entouré de toute sa musique qui, suivant l'argot du métier, *postigeait à faire quimper le trèpe*, s'arrêtait et faisait jouer pour attirer les passants. L'observation de la dame de la halle m'avait frappé. J'avais besoin de musique. Je parlai à l'oreille d'un membre de l'orchestre du marchand de vulnéraire. Convention faite à partage égal, nous nous donnons rendez-vous pour le lendemain à cinq heures du matin, dans un petit cabaret de la rue du Puits, près des Halles. Comme l'opérateur ne sortait de chez lui qu'à sept heures du matin, son musicien trouvait son compte à nous servir tous deux. Nous nous attablons. Un verre de cassis met de la colophane à l'archet et dérouille le gosier. Nous répétons notre cahier et nous allons *posticher*. J'étais le plus hardi; *le trèpe quimpe* et à six heures et demie nous avons fait 400 francs. Nous allons compter notre recette et déjeuner à un petit cabaret. C'était la galerie de mon musicien et le rendez-vous des autres chanteurs. Je payai mon entrée. Bientôt les accords discordants des chanteurs et chanteuses font une cacophonie risible. Les censeurs et les admirateurs sont des commères du marché aux poirées qui viennent avec leurs amoureux, affublés d'un large chapeau blanc et la pipe en gueule, juger l'impromptu fait à coup de verres. Comme je figure dans cette tabagie, au milieu d'un nuage de fumée, les coudes appuyés sur une table couverte d'une serpillère humide, grise, rouge, brune et violette!

Voilà la queue à Robespierre (1),
Nous dit certain pamphlet du jour;
Voulez-vous voir sa tête altière,
Répond le voisin à son tour.

(1) En fructidor an II, Mehée fils avait lancé contre les Terroristes vaincus un pamphlet tapageur *La Queue de Robespierre ou les dangers de la liberté de la Presse*. A ce factum firent chorus : *Coupons-lui la queue*, de Baralère; *Rendez-moi ma queue*, *Défends ta queue*, *La Tête à la queue*, *Le Front de Robespierre* et enfin *La Queue de Robespierre écorchée*, de Couturier (5 germinal an III). Pitou, qui débutait alors comme chansonnier, profita de la vogue pour dérouler ses neuf couplets.

La tête, la queue et le reste
Sont bons à fumer mon jardin;
Suivant le proverbe, j'atteste
Que dans la queue est le venin.

La queue est un meuble à la mode
Auprès du sexe féminin,
Mais la queue est fort incommode
Lorsque je n'en vois pas la fin.
D'un bout à l'autre de la France,
Si le peuple expire de faim,
C'est qu'on recule et qu'on avance,
Et la queue est toujours sans fin.

Quand ma queue et mon allumette
Percent certain réduit charmant,
J'entends une jeune pucelle
Crier : c'est un couteau tranchant!
Votre queue à la Robespierre
Dans votre sang va se grossir;
Serrez la mienne tout entière,
Vous sentez naître le plaisir.

La queue, à la moitié du monde,
Sert pour faire l'autre moitié.
Des égorgeurs la queue immonde
Eût fait périr le monde entier.
Nous marchandons avec la barque,
Pour vivre quelques jours de plus.
Caron tient les chefs dans sa barque,
Mais leur queue aura le surplus.

Jadis à la grande duchesse,
A Monseigneur le saint prélat,
Les gens de petite noblesse
Portaient la queue avec éclat :
Mais pour la queue de Robespierre,
Si tu ne veux pas la porter,
Monsieur le faquin en litière,
Commence donc par la couper.

Tu pleures, gentille donzelle,
En voyant ce fer dans leur main!
Ma queue est innocente et belle,
Tu la retrouveras demain.
Mais sa queue est cette séquelle,
Et de brigands et de vautours,
Qui ne se met en sentinelle
Que pour nous voler nuit et jour.

Sa queue est dans cette caverne
Où s'était caché le serpent.
Au beau milieu de cette Averne,
Ce monstre a planté son trident.
Le malheur passé nous atteste
Cette terrible vérité :
Sa queue et sa tête de reste
Siègent dans plus d'un comité.

Mais cette queue est bigarrée
D'amour, de sang et de plaisir,
Quand l'un travaille à la curée,
Un autre s'amuse à loisir.
Moi, sous ma mauvaise mandrille,
Dans ce temple de Lucifer,
J'ai, sous une jupe gentille,
Pris le paradis en enfer.

Partout la queue est infinie,
Ici, c'est la proscription;
Là c'est la terreur et l'envie,
Et plus loin c'est l'ambition.
Mais quand il s'agit de finance,
Alors nous changeons de refrain :
C'est un grand malheur pour la France,
Que cette queue ait une fin.

En chantant sur les places, je me trouvai associé à la plupart des gens sans état et sans considération. Le public, qui devina les motifs qui m'avaient réduit là, vint me voir avec autant de curiosité que d'intérêt et de plaisir. L'argent ne me manqua plus : je faisais jusqu'à 50 francs de recette par jour. En 1796, au moment où le numéraire ne commençait qu'à reparaître, je nageais dans l'abondance au milieu de la disette. Cette abondance me donna le goût du plaisir et de la dissipation. On ne se doute pas des rencontres que trouve un acteur et un chanteur. Sa physionomie, que tout le monde regarde sans contrainte, s'imprime plus ou moins dans la mémoire et dans le cœur de ceux qui l'entourent (1). De là ces prévenances, ces visites,

(1) L'unique portrait d'Ange Pitou, que l'on possède, est la gravure qui sert de frontispice au *Chanteur parisien*. Voici, d'autre part, son signalement tel que le fournit le jugement rendu contre lui le 9 brumaire an VI : « Taille de cinq pieds (1m65), cheveux et sourcils châtain foncé, front grand, nez un peu long, yeux bruns, bouche petite, menton rond. »

La Journée du 18 fructidor.

Dessin de Girardet, gravure de Berthault. (Bibliothèque Nationale : Estampes.)

ces avances qu'on lui fait sans conséquence et sans crainte. S'il assaisonne ses vaudevilles de quelques lazzis, la petite fille, qui ne désire qu'un amant entreprenant, les prend pour elle et le chanteur remplace l'amant timide qui se gêne en sa présence. La vanité de plaire est souvent plus puissante que l'amour. Elle s'éprend pour lui. Plus un homme est exposé aux regards, s'il est goûté du public ou de la société, plus on s'oublie pour lui faire des avances. On ne rougit même pas d'accorder ses faveurs. Les marchands de la place Saint-Germain-l'Auxerrois, où j'avais établi mon théâtre ambulant, m'ont vu plus d'une fois refuser différents cadeaux, les commissionnaires insister au point qu'un jour je remis sur la borne trois paires de bas de soie qu'on venait de me présenter en plein jour. Et je ne me rappelle pas sans rire la ruse d'une jeune femme qui, se trouvant un jour à mon cercle avec un vieux mari, vint le lendemain chez moi me gronder de l'avoir regardée en public, et pour appuyer sa plainte, me montrer une contusion qu'il lui avait faite au cou, en la menaçant du divorce si jamais elle revenait m'entendre. Je la voyais pour la première fois. Un jour, au sortir de plaider ma cause pour mes chansons, je fus accosté par une autre qui me pria de lui montrer la musique. « Madame, je ne la sais pas. — N'importe, dit-elle, mon mari est vieux et aveugle. Nous lui ferons compagnie et vous serez musicien. — Mais, madame, on le préviendra. — Je me charge de tout. — Je vous tromperais, madame. J'ai une amie. — Et moi un mari. »

Je ne connais pas de moyens plus dangereux que ces chances de bonne fortune pour plonger l'homme dans l'oubli de son être, de son cœur et de ses facultés morales et physiques. C'est dans cet état, comme dans les prisons, que j'ai appris ce qu'il en coûte pour être un honnête homme. Si l'appât de l'or eût pu me séduire, je serais riche et considéré, mais j'aurais perdu le seul titre qui me console dans ma médiocrité. J'ai lutté dix ans contre l'adversité. La fortune, qui m'a trouvé inébranlable à mon départ comme à mon retour, m'a conduit au port lorsque je me préparais encore à une tourmente.

Mes vaudevilles me firent voir les bords de la Guyane :

Ne fait' pas tant votre embarras,
Tâchons plutôt de nous entendre :
Quand on veut fair' ce qu'on ne sait pas,
Tout au moins il faut l'apprendre.
Si chacun veut changer d'métier;
Si l'maçon veut fair' des souliers;
Si l'cordonnier fait des maisons;
Si les loups gardent les moutons;
Ah! mon Dieu!
Ah! mon Dieu!
Que ça nous causera de maux,
A l'eau,
A l'eau,
Pauv' Jacqu' aime ben mieux,
A l'eau,
A l'eau...
Aime ben mieux porter ses siaux,
Aime ben mieux garder ses siaux.

Mon avis ne fut point goûté;
Bientôt chaque place fut prise;
On dépouilla la probité,
Et l'on enrichit la sottise.
Un chaudronnier d'vint régisseur;
Un perruquier d'vint orateur;
Un comédien s'fit général;
On préféra l'âne au cheval.
Ah! mon Dieu!
Ah! mon Dieu!
Que ça nous a causé de maux!
A l'eau,
A l'eau,
Pauv' Jacqu', t'as ben mieux fait,
A l'eau,
A l'eau,
T'as ben mieux fait d'porter tes siaux,
T'as ben mieux fait d'garder tes siaux.

S'ils veulent nous faire cueillir
Avec l'épine quelques roses,
Qu'ils fassent donc au moins finir
Ce détestable ordre de choses,
R'tournez chacun à vos métiers;
Cordonniers, faites vos souliers;

Maçons, bâtissez vos maisons;
Coiffeurs, retapez vos chignons.
Croyez-moi,
Croyez-moi,
Pour voir terminer tous nos maux,
A l'eau,
A l'eau,
Com' Jacqu' faut que chacun,
A l'eau,
A l'eau,
En c'monde porte ses siaux,
Porte gaîment, porte ses siaux,
Porte gaîment, porte ses siaux.

J'pourrions peut-être pardonner
A tout ce peuple de corsaires,
S'il voulait au moins se donner
Le soin d'arranger nos affaires.
Mais quand on étouffe nos cris,
Lorsque tout va de mal en pis;
Après assignats et mandats,
Quand ils nous volent nos ducats;
J'espérons,
J'espérons,
Voir les auteurs de tous nos maux
A l'eau,
A l'eau,
Car tant d'fois va la cruche
A l'eau,
A l'eau,
Qu'elle tombe en morceaux,
Qu'un jour elle tombe en morceaux,
Qu'un jour elle tombe en morceaux.

J'avions biau leur faire des dons
Et des biaux morciaux d'éloquence,
J'obtenions des insertions,
Et v'là tout' notre récompense.
Quand ils ont pris les bons morciaux,
Ils disent, nous sommes égaux;
Mais nous autres, c'est pour manger;
Et vous autres, c'est pour payer,
J'espérons,
J'espérons,
Voir les auteurs de tous nos maux
A l'eau,
A l'eau,

Car tant d'fois va la cruche
A l'eau,
A l'eau,
Qu'elle tombe en morceaux,
Qu'un jour elle tombe en morceaux,
Qu'un jour elle tombe en morceaux (1).

Un autre vaudeville, composé au mois d'octobre 1796, a été une des principales causes de ma déportation. Comme il m'arrivait de porter souvent la main à ma poche, on prétendit que je faisais des gestes indécents et contre-révolutionnaires, délit prévu par la loi du 27 germinal, et comportant la peine de mort (2).

Républicains, aristocrates,
Terroristes, buveurs de sang,
Vous serez parfaits démocrates
Si vous nous comptez votre argent.
Et comme la crise est urgente,
Il faut vous conformer au temps,
Et prendre tous une patente
Pour devenir honnêtes gens.

---

(1) Pitou avait fait ces vers en 1796, lors de la banqueroute du papier ou plutôt il avait emprunté les trois premiers couplets à une comédie antirobespierriste d'après Thermidor : *La Pauvre Femme*.

(2) La déclaration du directeur du jury relate ainsi les faits : « Le prévenu Pitou se mêle, depuis plusieurs années, de chanter et distribuer dans les places publiques des chansons dont la majeure partie est de sa composition et renferme des diatribes contre la République et le gouvernement actuel. L'influence de ce chanteur, qui a acquis dans Paris une grande célébrité, est telle sur l'esprit du peuple, que dans toutes les places, dans tous les lieux où il s'installe, il est bientôt entouré d'un cercle nombreux d'auditeurs qui ne désemparent pas et dociles à l'enthousiasme et aux insinuations que ce chanteur leur suggère par ses gestes, tantôt le couvrent d'applaudissements, tantôt tournent en dérision certains passants que Pitou leur signale. Des plaintes multipliées parvenues au Bureau Central, plusieurs dénonciations de la part du ministre de la police, suivies de seize incarcérations de Pitou, suivant son propre aveu, dont il paraît se glorifier, il a même été dressé un acte d'accusation sur lequel, toutefois, les jurés ont prononcé qu'il n'y avait lieu le 24 germinal an IV. Au commencement de l'an V, le Bureau Central lui retira sa permission de chanter..... Pitou affectait journellement de chanter des couplets et de débiter des discours fabriqués contre le Corps Législatif, la République, les républicains, le Directoire Exécutif et contre toutes les autorités constituées. Il accompagnait ses chants et commentaires de gestes indécents, ne cessant de mettre la main à son derrière en parlant de la République et des républicains. »

Mon Dieu, que la patrie est chère
A qui la porte au fond du cœur!
Tous les états sont à l'enchère
Hors celui de législateur.
La raison en est évidente,
C'est qu'aucun des représentants
Ne pourrait payer la patente
Qu'il doit à tous ses commettants.

Un Jacobin, nommé Scrupule,
En s'approchant du receveur,
Retourne sa poche et spécule
Qu'il n'a plus rien que son honneur.
« Oh! que cela ne te tourmente,
Dit le receveur avisé,
Ton dos a le droit de patente.
Commerce donc en liberté. »

Une vierge de haut parage,
Imposée à quatre cents francs,
Dit en descendant d'équipage :
« Bon Dieu, vous moquez-vous des gens?
Mais, monsieur, je vis d'industrie.
Le financier, le Directeur,
Vous diront que pour ma patrie,
J'ai vendu jusqu'à mon honneur. »

Un gros procureur honnête homme,
Cousin de tous les fins Normands,
Murmure de payer tout comme
Les malheureux honnêtes gens.
Oh! cette injustice est criante,
On se pendrait d'un pareil coup!
Faire payer une patente,
A ce grand-maître grippe-sou.

Sous ce déguisement cynique,
Remets-tu ce fameux voleur,
Fournisseur de la République,
Autrefois simple décrotteur,
Depuis qu'on parle de patente,
Monsieur dit qu'il n'a plus d'état,
Que la République indulgente
Le classe parmi les forçats!

« Combien paierai-je de patente?
Dit certain faiseur de journal.
— Si tu devais un sou de rente
A tous ceux dont tu dis du mal,

Je crois qu'au bout de l'année,
Sans compter tous tes revenus,
Ta dette serait augmentée
De trois ou quatre mille écus.

Un vieux médecin se présente,
« Eh! quoi, dit un des assistants,
Peut-on payer une patente
Pour avoir droit de tuer les gens?
— Non, dit un auteur dramatique,
Il vaut bien mieux les égayer.
— Eh! mais, répond certain critique,
Nous vous payons bien pour bâiller.

En fredonnant un air gothique,
Arrive un chanteur écloppé.
« Si pour chanter la République
Il faut que je sois patenté,
Je ferai, dit-il, sans contrainte
Cette offrande à la liberté,
Si désormais je puis, sans crainte,
Chanter partout la vérité. »

Je fus arrêté le 3 fructidor an V (30 août 1797) pour avoir fait ces quelques couplets où les Jacobins et le Directoire crurent se reconnaître. Traîné à la Force, jugé le 9 brumaire an VI (31 octobre), à la mort, puis à la déportation, j'en appelai pour gagner du temps. Je me persuadais, comme plusieurs, que la déportation était une noyade sous un autre nom. Le 2 novembre, on me conduit à Bicêtre où, me voyant seul dans une cellule de huit pieds carrés, j'esquissai quelques notes sur mes malheurs. J'avais le pressentiment d'une future inquisition. Chaque cahier était à peine fini que je le remettais fidèlement aux personnes qui faisaient chaque jour une lieue pour venir me voir au travers d'une grille de fil d'archal, aux deux bouts de laquelle étaient des gardes qui coupaient jusqu'au pain que l'on m'apportait. Heureusement que j'avais un porte-clefs qui m'était affidé. Le 6 janvier 1798, je venais d'envoyer mon dernier cahier. Sur les quatre heures après midi, je remonte à ma chambre pour me remettre à l'ouvrage. A six heures, la porte de la galerie s'ouvre avec un grand bruit, deux porte-clefs entrent dans mon cabanon

avec deux flambeaux et deux dogues. J'étais sur mon lit. Ils m'en font descendre, me fouillent, mettent le scellé sur la porte de la chambre et m'annoncent qu'un gendarme à cheval vient d'apporter un ordre du commissaire de visiter mes papiers et de me mettre provisoirement au cachot, au pain et à l'eau. J'y descends aussitôt. Me voilà à côté de deux condamnés à mort, l'un pour avoir assassiné sur la route de Pantin, l'autre pour avoir, par jalousie, coupé les deux seins à sa maîtresse.

Le 13 janvier, on me fit remonter dans mon cher cabanon devenu un palais pour moi depuis que j'étais descendu à quelques pieds sous terre. La porte en était fermée sur moi, mais je pouvais respirer l'air. Ma fenêtre donnait sur la cour voisine. Ce jour-là, je vis mes amis, à qui je ne pouvais parler que par signes, leur tendant la main à travers les barreaux. Je leur avais appris un langage muet que j'avais inventé, en 1793, pour converser avec une voisine qui demeurait en face de la maison d'arrêt de la section Marat. L'inflexion des doigts formait toutes les lettres. Ils avaient un mouchoir à la main. J'appris par leurs signes que mon jugement était confirmé. J'attendais cette confirmation que je n'ai jamais reçue.

Le 20 janvier, à dix heures du matin, deux gendarmes à cheval viennent me prendre et pour que je sois absolument sans ressource, ils ont ordre de me dire que je suis mandé à Versailles pour déposer dans une affaire. La ruse est trop grossière pour que je ne m'en méfie pas. Ils me mettent les menottes et me voilà en route pour Rochefort ou la déportation (1). Je marchais à pied au milieu de mes

(1) Cayenne était l'épouvantail de la jeunesse sous l'Ancien Régime. On y envoyait les fils de famille que leurs passions auraient pu conduire à l'infamie. « Quelques-uns par intrigue, dit Mongrolle (*La France équinoxiale*, 24-25), passaient dans la colonie revêtus de l'uniforme des troupes coloniales et munis d'un brevet de sous-lieutenant... La colonie passait, en France, pour n'être peuplée que de mauvais sujets, tandis que la masse de sa population était composée de cultivateurs, de négociants et d'artisans très estimables qui gémissaient d'un préjugé aussi faux que dangereux pour leur patrie. »

Non, nous ne sortirons pas d'ici. (Journée du 18 fructidor an V.)
(Bibliothèque Nationale : Estampes.)

deux archers à cheval, ayant les deux mains enfermées et cachées dans mon mouchoir. Je ne me souciais pas de traverser Paris dans cet accoutrement. Mes guides y consentirent et nous prîmes par le boulevard d'Enfer. C'était l'hiver. Que ces lieux étaient déserts! Ils me rappelaient le plaisir que j'y avais goûté pendant la saison dernière. En approchant de la maison de Maury, une des bastilles de Robespierre, je comparai les deux époques.

A dix heures, j'arrive à Vaugirard, guinguette fameuse autrefois et qui ressemblait à un désert. C'était le point de ralliement des Babouvistes au 23 fructidor an IV (4 septembre 1796). Le brigadier me fit traverser le village sans autres menottes que ma parole, me remit à ceux qui devaient me conduire à Versailles et me força à accepter du tabac pour ma route. Je lui remis deux lettres que j'adressais à MM. B43ss2t et B2v2c265t (1), les invitant à ne pas m'abandonner dans le moment où je partais sans argent et sans linge. Plusieurs voisins se rendirent chez mon nouveau guide pour me voir. Un scélérat, un proscripteur, un proscrit deviennent toujours des objets de curiosité. On me plaint, on me fait cent questions pour m'engager à répondre. J'attends le moment de mon départ en silence. J'étais encore à jeun. L'épouse de mon nouveau guide me fait déjeuner. L'officier me met sur ma route avec un seul guide à cheval, en exigeant ma parole d'honneur que je ne chercherai pas à m'évader. Je la donnai, mais à regret, car je trouvai l'occasion de montrer aux inconséquents que les honnêtes gens mettent l'honneur et le serment au-dessus de la vie.

Le brouillard venait de se lever. Le soleil perçait les nuages. Je marchais tête baissée. Depuis un quart d'heure, le bois du parc de Bellevue m'a dérobé Paris et je me sur-

(1) Ces chiffres signifient Bausset et Bévécerot, peut-être amis personnels de Pitou, peut-être noms de guerre de Nicole, alors journaliste et plus tard éditeur, et de Lenormand fils, imprimeur, qui avaient escompté les billets de Pitou, destinés à faire les fonds nécessaires à Pichegru pour le mouvement que préparaient les royalistes à la veille du 18 Fructidor.

prends encore les mains jointes. En parcourant l'horizon, j'aperçois la prison dont je sors. Elle est à ma gauche, sur une montagne parallèle à celle-ci. Je la regrette parce qu'elle est près de Paris, parce que j'y voyais mes amis. Quand on perd tout, nos vues restreignent nos besoins au seul nécessaire. Quand on éprouve des douleurs aiguës, on envie le moment où l'on pleurait pour des égratignures. En traversant Viroflay, je reconnais l'auberge où je descendis le 19 octobre 1789, en arrivant à Paris pour la première fois. Nous voilà à Versailles. On me met en prison dans les Petites Ecuries de la Reine. Le concierge Bizet est là, gardien de son épouse prévenue d'émigration. Ils voient les déportés d'un bon œil. On me loge dans un grand chauffoir où sont douze ou quatorze villageois arrêtés pour avoir voulu soustraire leur curé à la déportation. A neuf heures, on ouvre la porte de la grille, on m'appelle. Ce sont mes amis à qui j'avais écrit le matin. Le lendemain, ils m'accompagnent à Rambouillet. Nous descendons au Grand Monarque. On me conduit en prison tandis qu'ils descendent payer le dîner, malheureux stratagème pour ménager leur sensibilité. La prison est un cabaret. Le concierge me prie de tracer mon signalement sur son registre et de donner décharge de ma personne aux deux gendarmes qui m'ont amené. Je prends la plume en riant. Le soir, je faillis en montant dans ma chambre enfermer le concierge qui était passé devant moi et m'enfuir avec les clefs de la prison qu'il laissait aux portes. Je n'avais qu'un pas à faire pour gagner la rue. Mais je ne voulus pas trahir sa confiance.

28 janvier. — Je devais faire ma route avec une jeune femme. Au mot *déporté*, elle a reculé d'effroi. C'était la sœur du dernier président de la société populaire. Un soldat, qui vient d'obtenir sa retraite, n'est pas si scrupuleux. A sept heures nous traversons le parc. On parle du 18 Fructidor. Il n'a pas connaissance des causes de cette journée; mais Pichegru est un conspirateur, ainsi que tous ceux qui pensent comme lui. Je lui demande en riant la preuve de ce qu'il vient d'avancer. « On l'a imprimé dans tous les

journaux par ordre du Directoire. Donc, c'est que cela était vrai. — Vous avez servi sous Pichegru. Était-il royaliste? — Non, mais il l'est devenu depuis. — Pour quels motifs? — Je n'en sais rien, mais les bons journaux le disaient bien avant le 18 Fructidor. — Quels sont les bons journaux? — *L'Ami du Peuple*, *l'Ami des Lois*, *les Hommes libres*, *le Batave*, *le Révélateur*, *l'Ami de la Patrie*, *le Pacificateur* (1). — Pourquoi ceux-là valent-ils mieux que les autres? — Parce que le Directoire les achetait pour nous en recommander la lecture. Ceux-là sont ennemis jurés des rois, des richards et des propriétaires insolents; ils veulent l'égalité parfaite dans les fortunes. — Marat la voulait bien aussi. — C'est bien comme lui que nous la voulons. Puis, je n'entends rien à toutes vos raisons. Tout le monde est pour le Directoire. Il me paie bien. Je n'ai qu'à m'en louer. » Nous descendîmes à Épernon pour dîner. Il fit bande à part, crainte, dit-il, d'être empoisonné par un royaliste. Nous le plaisantâmes. Il se mit en grande colère et nous donna la comédie, jusqu'à une lieue avant d'arriver à Chartres.

Voilà le bois de la Chambre, maison de campagne où nous allions promener souvent quand je faisais le séminaire dans cette ville. Je ne m'en rapportais pas à ceux qui me disaient alors que ce temps était le plus heureux de ma vie. Voilà le parc, la petite montagne du Permesse où Phœbus a entendu tant de sottises, la cabane de la jolie vigneronne qui faisait mordre à la grappe, la charmille où nous nous enfoncions tandis que le supérieur faisait une partie de tric-trac. Le nouveau propriétaire a réparé les brèches faites au mur de l'enclos... Nous entrons dans les

(1) *L'Ami du peuple*, rédigé par Lebois; *L'Ami des Lois*, par Poultier; *Le Journal des hommes libres*, par Charles Duval; *Le Batave*, par Dusaulchoy; *Le Révélateur*, de Meunier; *L'Ami de la Patrie*, par Couesnon-Pellerin et *Le Pacificateur*, par Picquenard, Méjan et Galetti. Quelques-uns de ces journaux étaient subventionnés par les fonds secrets du Directoire qui n'accordait à leurs rédacteurs qu'une confiance relative. « Cet homme, dit de Couesnon-Pellerin un rapport de Limodin, est pressé par la misère et paraît très disposé à se vendre au plus offrant. »

La barrière de Vaugirard.

Dessin de Palaiseau, 1819. (Bibliothèque Nationale : Estampes.)

faubourgs de Chartres. Le brigadier me recommande au concierge Frein, parfait honnête homme. J'aurai deux compagnons de malheur et de voyage : un jeune officier nommé Givry et un ancien bénédictin de Vendôme nommé Cormier (1).

31 janvier. — Nous voilà en route pour Châteaudun, mon pays : je vais embrasser ma tante, ma mère nourrice, ma meilleure amie, celle à qui je dois mon éducation ! Nous avons dépassé Thivars. Que ne puis-je allonger ma route ! Je serai isolé quand j'aurai laissé mon pays derrière moi. Nous arrêtons à Bonneval. Le capitaine de gendarmerie de cette petite ville a épousé une Dunoise qui me reconnait. Nous avons soupé ensemble, il y a dix ans, chez une dame Hazard !... Souvenir délicieux ! Heureux temps ! Si vous lisez ce passage, aimables convives, vous regretterez

(1) J.-B. Cormier, ancien bénédictin. Rapatrié, il devint en 1805 vice-président du Conseil ecclésiastique établi à Chartres, par l'évêque de Versailles (V. Pierre, *La Terreur sous le Directoire*, 429).

comme moi ces beaux jours. Si les roses tombent de nos joues, que l'amour ramène l'amitié! Nous nous en contenterons peut-être. Dînons vite pour faire trois lieues jusqu'à Châteaudun. Nous voilà à Marboué. Le Loir reçoit ici le tribut d'une petite rivière où j'ai failli me noyer à six ans. Cette rivière, nommée la Connie ou la Resserrée, coule de l'est à l'ouest et ne tarit jamais. Au milieu de la canicule, tandis que les autres fleuves se dessèchent, son lit est souvent trop étroit pour la contenir. Elle présente le phénomène du Tigre dans les montagnes d'Arménie. Comme lui, elle disparaît à deux lieues au-dessus du village auquel elle donne son nom. Si les habitants se hasardent d'ensemencer le vallon qu'elle semble abandonner, au milieu du printemps elle se gonfle, emporte les moissons et recule sa source d'une lieue. Ses bords sont couverts d'aulnes qui ceintrent d'un berceau l'eau tranquille et noire. Les bestiaux, qui paccagent à deux portées de fusil de son lit, disparaissent souvent dans les gouffres innombrables qui sont dans la prairie.

Il y a quinze ans, je me transportais par la pensée à la chaumière de mon père à Connie ou à Valainville où je suis né. Nous expliquions alors la descente d'Énée aux Enfers. Du grenier de notre cabane, je croyais voir dans les sinuosités de la Connie le Styx ou l'Achéron se replier sept fois sur lui-même. Heureux temps que celui-là! Je n'avais vu que notre hameau, le clocher de notre village et la prairie où nos vaches pâturaient; le château de Prunelay et le comté de Dunois me tenaient lieu des quatre parties du monde.

A neuf ans, ma mère me mena à la ville, pour y rester chez ma tante. Je me tenais sur le seuil de la porte, fixant la campagne avec le même serrement de cœur que j'éprouve aujourd'hui. Valainville, Connie me semblaient à deux mille lieues.

Humble cabane de mon père,
Témoin de mes premiers plaisirs,
Du fond d'une terre étrangère,
C'est vers toi qu'iront mes soupirs.

Nous approchons de la montagne dont la cime me montre Châteaudun. Voilà mon pays. Voilà mon cher pays. Depuis si longtemps que j'en suis sorti, reconnaîtrai-je encore mes amis? Les Dunois ne sont pas changeants. On les accuse même de trop de probité en temps de révolution, car en 1793 on eut toutes les peines du monde à trouver douze membres du Comité révolutionnaire.

Les plus habiles peintres épuisent leur talent pour copier sur la toile ou l'ivoire les coteaux parallèles de la cité vus du côté du nord. Deux chaînes de montagnes frugifères, à droite et à gauche de la rivière, laissent au milieu une vallée fertile d'une demi-lieue de largeur. La ville s'élève à près de 400 pieds en l'air. Le Loir, qui coule au pied, se divise en deux bras et roule paisiblement dans son lit étroit une eau argentine qui semble quitter à regret la montagne d'où elle filtre par cent crevasses invisibles. Le printemps, sur ces bords, est le vallon de Tempé. Des jardins d'un côté, de l'autre de riches prairies laissent le spectateur immobile promener ses regards sur un tapis de verdure liseré de fleurs. Quand Pomone a succédé à Flore, il grimpe dans des vignes rampantes vers la cime de rochers à pic, plantés de bois qui ombragent çà et là des réservoirs d'une eau pure. Bois, prés, vallons, montagnes, gazons, jardins, vergers, se trouvent mêlés et confondus dans un magnifique désordre.... Horizon enchanteur, tu me laisses apercevoir les chênes touffus de Macheclou où nous vendangeâmes avec l'Amour en 1785.... Retrouverai-je cette jolie vendangeuse? Des jolis jeux de notre enfance se souviendra-t-elle encore?

Entrons à Châteaudun. Je ne désirerais qu'une de ces huttes sous le rocher, d'où s'élèvent des nuages de fumée. Autrefois, je dédaignais le sort de ces malheureux blottis dans les fentes de la montagne, comme les Lapons dans leurs souterrains. Nous voilà sur la route de la prison. Au Point-du-Jour restait un de mes amis qui a tant aboli de préjugés depuis la liberté qu'il ne croit plus à rien. Son flegmatique cousin est plus sage et moins bruyant. O ma bonne tante Durand, il y a dix ans que j'ai donné des

larmes à vos cendres. Vous revivez dans vos enfants qui emporteront comme vous les regrets des amis de la vertu!

Le temps a flétri les roses de cette jolie femme qui nous offrait en 1785 le couple de Mars et de Vénus. Petite brunette agaçante, consultez votre miroir. L'amour n'a qu'un temps pour vendanger. La liqueur que vous versiez en 1785 était du nectar. Vous avez encore le bocal. C'est un souvenir qui nous plaît. Non loin de la maison du notaire dont le fils m'apprit à décliner *musa*, je vois celle qui me fit décliner *amor*.... Nous sommes près de la rue de Luynes. Cette belle église de Saint-André est une grange d'où Jérémie s'écrierait :

Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé?

Voilà le collège où j'ai commencé mes études. Un savetier remplace M. Bucher et son frère proscrits pour avoir été fidèles à Dieu. Leur père est mort de chagrin de l'exil de ces deux enfants si chers à toute la jeunesse dunoise pour laquelle ils se sont sacrifiés. M. Doru (1) qui les avait précédés dans la place de principal du collège, quoiqu'il eût soixante-sept ans, nous suivra dans le Nouveau Monde pour avoir voulu remettre dans la voie de l'honneur un prêtre qui avait abjuré sa religion et son Dieu pour sauver sa vie.

La prison de Châteaudun, aussi affreuse que la Bastille, sera bien moins désagréable pour nous. Le commissaire du pouvoir exécutif Dazard est mon ami. Nous avons étudié et vécu ensemble à Paris pendant deux ans. Il descend derrière nous. La place qu'il occupe me le rend suspect. Il m'échappe quelques vérités sur nos persécuteurs dont il prend la défense. Le tout se dit en riant du bout des lèvres. « Trève de révolution, dit-il, je ne veux voir en toi qu'un ancien ami et ta prison sera ouverte à toutes tes connaissances. » Mes amis entrent un moment et nous laissent bientôt la liberté de souper. Dazard m'amène mon cousin avec une de nos voisines et un jeune homme que

(1) Pierre-Guillaume Doru, chanoine de la Sainte-Chapelle, rapatrié à bord de l'*Assistance*, le 16 mai 1801.

Je sais monter à cheval, on m'apprend à monter en voiture.

Dessin satirique contre Pichegru (1797). (Bibliothèque Nationale : Estampes.)

j'aurais bien dû reconnaître. C'était le frère de celle que je n'ai jamais oubliée. En ce moment, il me faisait fête pour sa sœur. Mon cousin, en me remettant une petite somme de la part de ma tante (1) que la Révolution a ruinée, m'a dit avec sa gravité ordinaire qu'elle ne viendra pas me voir parce que ma position la désole. Il veut ensuite me moraliser. Je lui réponds par un grand salut qu'il comprend

(1) Il la maltraite un peu ailleurs, lui reprochant d'avoir voulu, malgré qu'il n'en eut, et par entêtement de dévote, faire de lui un prêtre sans vocation. Pitou, au lieu d'aller prendre les ordres au séminaire de Chartres, partit pour Paris le 17 octobre 1789, se fit dévaliser par des aigrefins et reçut pour consolation ce poulet de sa tante et tutrice : « Je suis donc débarrassé de vous. Ma maison vous est fermée pour toujours. J'ai fait mettre une double serrure à mes portes, de peur que vous n'arriviez à l'improviste. N'espérez pas m'attendrir, vous n'avez plus rien à espérer de moi. Vous prétendiez que le pain que je vous donnais était celui de la douleur. Je vous verrais mourir à ma porte que vous n'auriez pas un verre d'eau. »

fort bien. Nous étions seuls, livrés à nos réflexions, transis de froid devant un grand feu. Les planchers ont vingt à trente pieds de haut et la grandeur de la chambre répond à son élévation. Mes compagnons se couchèrent tristement. Pour moi, je renouvelai connaissance avec MM. Desbordes, Courgibet-Thierry, qui étaient nos gardiens pendant cette nuit. Que de nouvelles à apprendre! Voilà la plus marquante. Mon ancienne amie est mariée à un ancien abbé qui avait été mon écolier. Il est plus heureux que son maître. Ces pertes sont fréquentes pour moi depuis la Révolution. Il était trois heures du matin avant que le sommeil me fît quitter la société. Au point du jour, une foule d'amis nous réveillèrent. Je revis ce jeune homme d'hier avec Feulard que j'avais quitté à huit ans. Tous deux ont gagné en grandissant et du côté des traits et du côté du cœur. Gillement et son épouse nous donnent des preuves de leur sincère amitié. Parler des Allaire, des Bourdin, des Feulard, des Rousseau, des Dimer, des Lumière, c'est nommer la probité et la franchise du vieux temps. Pour nous voir, des sexagénaires descendent en prison pour la première fois de leur vie. M. B. Desbordes, vous m'aviez vu naître et déjà vous touchiez à la quarantaine. Vous avez été à mon âge. Si j'atteins le vôtre, je vous donnerai pour modèle à mes enfants.... Des dames viennent aussi nous consoler et qui peut mieux y réussir que les Grâces? C'est ma première amie avec sa mère et sa belle-sœur. Ses traits sont charmants, mais un autre la possède. Elle fait son bonheur et moi je suis déporté... « Voilà, dit-elle en me présentant un jeune enfant que sa belle-sœur tenait, voilà le gage de notre hymen! » Je l'embrassai en fixant la mère qui se mit à sourire en baissant les yeux. « Voilà le gage de notre hymen! » Un sentiment involontaire le repoussait de mes bras. Le souvenir de sa mère le concentrait dans mon cœur.... « Voilà le gage de notre hymen! »... Un autre Dunois, M. Drouin, que je n'attendais guère, me tire à l'écart (je peux l'appeler mauvaise tête et bon cœur) pour m'offrir des moyens d'évasion. « Je vous remercie, lui dis-je. On inquiéterait ma tante. Je ne veux pas causer sa

mort. Je violerais ma parole, je suivrai ma destinée. » Des amis en crédit m'avaient peut-être fait faire cette proposition.

Nous dînons avec de nouveaux hôtes. La prison, qui était si grande hier, est trop petite aujourd'hui. Enfin, je revois ma tante, j'essuie par des baisers les pleurs qu'elle répand. O ma bonne tante, vous méritez un article bien long dans cet écrit! Que je vous ai donné de chagrins! J'étais ingrat en partant de chez vous. Le chagrin et les malheurs me font rentrer reconnaissant. Elle me serre les mains, me donne des leçons pour l'avenir en blâmant mon étourderie. Vivier, Gasnier, Marcault, Thibault, Leveau, Prudoume, mes camarades de collège, reviennent passer l'après-midi à la prison. On récapitule les fredaines d'école. Le soir nous surprend à table. On boit. On rit. On chante. On épuise tous les sentiments. Dans une heure on vit pour vingt ans.

Le 2 février à six heures, nous sommes sur la route de Vendôme. Je dis adieu en pleurant à Châteaudun. Quand le reverrai-je? Mlle Lebrun, belle-sœur du capitaine des gendarmes, fait route avec nous jusqu'à Tours. Le concierge de Vendôme, espèce de Vulcain qui ne sait ni lire ni écrire, nous fouille comme des forçats et nous conduit en grondant à l'abbaye dans les chambres de Babeuf et de Buonaroti. Cormier, notre troisième compagnon de voyage, bénédictin de cette maison, est prisonnier dans son ancienne cellule transformée en cachot. La société populaire nous fait escorter par un bon nombre de chasseurs à nos gages et pour ne pas effaroucher la sensibilité des habitants, le brigadier ne nous met les menottes qu'au sortir de la ville. Nous ne les eûmes que deux lieues, grâce aux sollicitations de Mlle Lebrun. A cela près, nous n'avons point fait une route aussi désagréable que plusieurs de nos confrères qui ont été enchaînés et confondus avec les voleurs et les assassins qui allaient subir leur jugement. Nous fûmes donc libres à deux lieues de Vendôme, à condition que nous irions loger chez la cousine du brigadier et que nous paierions sa dépense et celle de toute sa arde.

La nouvelle brigade de Châteaurenault fut plus honnête. Le capitaine, nous dit le lieutenant de Vendôme, devait être destitué parce qu'il traitait les déportés avec trop de ménagement. Il était de l'opinion de tous les Châteaurenaudins. Nous passons au pied d'une tour antique à moitié démolie. C'était l'ancien château de la famille du comte d'Estaing.

Nous voilà à Tours. La Seine n'offre rien qui approche du majestueux de ce pont entouré çà et là d'îlots et de monceaux de pierres, de parapets et de promenades superbes. A droite et à gauche, une forêt de mâts s'élève d'une infinité de bateaux, semblables à une flotille prête à appareiller. Mais le lieutenant nous invite au silence. Les républicains, plus fouettés ici qu'ailleurs, sont plus furieux et plus vindicatifs depuis le 18 Fructidor. MM. Barthélemy et Marbois ont failli devenir leurs victimes. M. Perlet (1) a couru le même danger pour avoir inséré dans son journal la justification d'un jeune homme que la commission militaire avait fait fusiller comme émigré et dont la famille a obtenu la réhabilitation.

Je n'ai pas trouvé de guides plus disposés à nous laisser évader que ceux qui nous ont accompagnés de Tours à Sainte-Maue. Le capitaine de la brigade, homme fort instruit, est venu le soir nous faire un long discours sur la grandeur et la solennité du 18 Fructidor. Il a bu et parlé à

(1) Né à Genève, en 1765, d'une famille protestante, Charles Perlet vint à Paris où il fonda le *Journal de Perlet*, d'opinion assez modérée. C'était une spéculation : il était incapable de faire son journal que rédigeaient entièrement Lenoir-Laroche et Lagarde. Il eut aussitôt un grand succès. Il fut compris dans la déportation de fructidor et transporté à la Guyane. Passant par l'Allemagne à son retour, après le 18 brumaire, il rencontra des émigrés qui lui firent des confidences. A son retour à Paris, établi libraire et ne réussissant pas, il s'abouche avec l'inspecteur général de la police, Veyrat, auquel il vendit le secret des émigrés. Sa trahison découverte, il entra ouvertement dans la police en 1808 et fit du contre-espionnage. Il parvint à se faire recevoir avec honneur à Londres par Louis XVIII. Il désirait attirer un prince en France pour le livrer à l'Empire. A Hartwell, on décida d envoyer d'abord un agent contrôler les dires de Perlet. A peine en France, il fut arrêté et fusillé. Perlet ne fut démasqué qu'en 1816. Il s'enfuit alors à Genève où il mourut sous un faux nom, en 1828, dans une extrême misère.

son aise pendant que nous dormions. Nous coucherons ce soir à Châtellerault. Nous sommes en route de bonne heure pour ne pas nous trouver à la fête patriotique que l'on chôme aux Ormes. On y plante l'arbre de la liberté. Nous en voyons seulement les apprêts : des tonnes de vin sont au pied de longues tables rangées autour de ce peuplier ceintré d'épines. Le hasard nous dédommage de cette privation. Nous avons derrière notre voiture un petit cheval qui appartient à l'entrepreneur de Châtellerault; il a trois pieds de haut. On compte ses côtes. Il ne mange qu'une fois toutes les vingt-quatre heures. Mes deux compagnons m'affourchent dessus. J'étends les bras comme un oiseau qui a les ailes cassées. Je représente Sancho au naturel. On pique la rossinante. Nous arrivons à Dangé. Les enfants nous suivent avec leur musique ordinaire. Enfin il s'agit de sauter un fossé. Ils viennent à bout de me faire sauter par-dessus les oreilles du cheval. Les enfants sont au comble de la joie; je ne sais s'ils riaient de meilleur cœur que moi. Plus loin, nous trouvions des bourbiers, car c'est une route d'enfer. Mes deux

Augereau, général des armées de la République.
Portrait dessiné et gravé par F. Bonneville.
(Bibliothèque Nationale : Estampes.)

compagnons portaient le cheval et le cavalier et nous figurions presque comme le meunier, son fils et l'âne allant au marché.

A Châtellerault, nous descendons au *Faisan couronné*. Nous ne sommes pas assis que trois jeunes demoiselles viennent civilement nous présenter leur magasin de couteaux. Il faut en acheter malgré tout. Elles nous suivent, nous promettant leurs faveurs pour un couteau. Tout se vend, se troque et s'achète ici pour un couteau. L'amour s'y trafique pour un rasoir ou pour un couteau. Ce commerce est du goût des petites filles. Les parents les envoient à tous les étrangers. Sont-elles jolies, le père y trouve son compte, l'étranger aussi et la vendeuse est la mieux servie. C'est à la galanterie de jolies Châtelleraudines que nous devons ce proverbe d'amour : « Je te donnerai de petits couteaux pour les perdre. » Les Châtelleraudins sont actifs, polis, spirituels et industrieux. Ils ne devraient point borner leur commerce à la coutellerie qu'ils ne perfectionnent point et qu'ils livrent à très bon compte. Les marchands ne s'y portent point envie comme dans les autres villes. Notre aubergiste, qui est coutelier, laisse monter les autres voisines. Jusqu'à huit heures, les marchandes sont à la queue les unes des autres. En passant ici, le général Dutertre qui escortait les seize premiers déportés s'est donné la comédie de s'acheter à bon compte, car il est économe et il avait carte blanche, pour 1000 écus de couteaux.

Le 13 février, une mauvaise charrette, un charretier écloppé sont à la porte à six heures du matin pour nous mener à Poitiers. Nous sommes à quatre-vingt lieues de Paris. Notre abbé prend le fouet du charretier, jure comme un diable dans un seau d'eau bénite. Sans cette précaution, nous serions encore en route. Poitiers est bâti sur un rocher; ses maisons sont sans art et sans goût. Charles-Quint l'appelait le village de France. Les rues sont obstruées par d'énormes bœufs qui servent de chevaux. Ses alentours sont agréables. C'est le berceau de la belle Brézé si connue sous le nom de Diane de Poitiers. Nous

montons en prison dans le couvent des Visitandines. Le concierge nous traite avec tant d'égards que nous ne croyons pas être détenus. Une jolie prisonnière vient faire nos lits pour se délasser de l'oisiveté. Elle a l'air d'une Agnès, mais c'est une Agnès Sorel ou une princesse Jeanne accusée d'avoir étranglé son mari parce qu'il n'était pas vigoureux. L'idée de ce crime nous la fait envisager avec cette attention que l'on donne aux grands personnages ou aux grands coupables. Le « oh! qu'elle est jolie! quel dommage qu'elle soit aussi coupable! » est dans notre cœur bien avant de venir à nos lèvres. Jusqu'ici, nous avions ouvert nos chaînes avec la clef d'or. Ce soir, nous sommes tout tristes de voir le fond de notre bourse. Il me reste une montre d'or à répétition avec sa chaîne. Je l'engage à regret, mais un exilé doit-il encore songer aux biens de ce monde? Où allons-nous?... Ne nous noiera-t-on pas. La montre est engagée pour quatre louis entre les mains de Mlle Pelissier, sœur du citoyen Beauregard déporté.

A quatre heures, nous arrivons à Lusignan, petite ville bâtie sur les restes d'une ancienne forteresse des comtes de Lusignan. Les greniers de certaines maisons sont au niveau des forteresses. Les ruisseaux de l'ancienne ville s'écoulent par le faîte de la nouvelle. Nous rentrons sur les six heures, après avoir vu la ville qui n'offre rien de curieux. Nous soupons avec le professeur de mathématiques de Niort et la conversation tombe sur l'éducation actuelle. Elle est presque nulle et infiniment plus vicieuse que l'ancienne. Les enfants font ce qu'ils veulent depuis que la liberté n'a laissé d'autre férule aux instituteurs que les tendres réprimandes du langage de la raison.

Jusqu'ici les gendarmes nous avaient supportés pour notre argent. Ceux qui vont nous conduire nous chérissent pour nos principes. Pendant que nous traversions la ville, une aubergiste, à l'enseigne de *la Montagne*, rassemble tout son monde pour nous voir passer. Cette bande, parée de bonnets rouges, forme des ronds de danse en chantant *la Marseillaise*. Nos guides nous expliquent cette pantomime. « Ils insultent à votre malheur. Vous n'iriez pas si

loin si vous étiez à leur discrétion. Cette femme qui vous faisait signe en riant est une des commères du général Dutertre (1)..... Les relations du Directoire disent que les seize premiers n'avaient pas été gênés, que Dutertre avait pourvu splendidement à leurs besoins. Ils étaient entassés dans des chariots rouges grillés et fermés à cadenas. Dutertre, en passant à Orléans (2), y recruta une femme sans pudeur qu'il traînait avec lui dans un char découvert. A Châtellerault, il fit une bruyante orgie. Le bal se prolongea fort avant dans la nuit. Les Jacobins dansèrent autour des charrettes en flairant la prison des déportés. Plusieurs toasts furent portés aux cendres de la société mère. La même fête était commandée à Lusignan et à Saint-Maixent. Ceux qui vous fixaient ce matin étaient du repas. Ils étaient déjà enluminés. Arrive un courrier extraordinaire porteur d'ordres pressés.... Devinez quels ordres?... D'arrêter et de faire conduire de suite sous bonne et sûre garde à Paris le général Dutertre.... Notre brigadier, suivi d'un détachement, monte lui signifier ces ordres. Ses compagnons confus s'échappent l'oreille basse. Le général se

(1) Le général Dutertre, qui avait le commandement du Temple, reçut le 22 fructidor d'Augereau l'ordre de conduire à leur destination les quinze déportés Brotier, La Villeheurnois, Aubry, Barbé-Marbois, Lafond, Ladebat, Ramel, Dossonville, Delarue, Pichegru, Rovère, Bourdon (de l'Oise), Murinais, Barthélemy, Willot, Tronçon-Ducoudray à qui il fallait ajouter Letellier, homme de confiance de Barthélemy. Il les installa « dans des chariots en forme de cages de fer, fermés avec des cadenas... » commandés jadis pour conduire les Babouristes. (*Départ du Temple pour Cayenne des déportés des 17 et 18 fructidor an V.*)

(2) « Ville puante de royalisme, dit Rouy. Les collets noirs et verts y brillent plus que jamais, en dépit de la loi et des arrêtés du Directoire. Le Gouvernement et la République y sont traînés dans la boue par une horde infernale de contre-révolutionnaires... A peine étions-nous descendus que les déportés ont reçu des présents de tout genre en comestibles et autres objets. Au lieu de seize matelas qu'on avait seulement demandés, il s'en est trouvé plus de cent. Des lits de plume, des coussins, des commodités de toute espèce, pleuvaient dans la prison... On a été obligé d'y mettre ordre. (*Relation du voyage de quinze des déportés par un citoyen de l'escorte*, 8 et 9.) Il résulte également des récits de Dutertre et de Rouy que les régions parcourues étaient en majorité, administrations municipales comprises, antifructidoriennes.

Le port de Rochefort.

Dessin d'Ozanne, gravure de Le Guaz (XVIIIe siècle.) (Bibliothèque Nationale : Estampes.)

dégrise et sa maîtresse saute à nos genoux pour faire les comptes de son amant. Il partit sur-le-champ en jurant après ses victimes qui étaient cause, disait-il, de son rappel (1). Quoique son compte fût chargé, il en fut quitte pour une légère réprimande, car il avait de puissants protecteurs (2). »

Nous voilà à Saint-Maixent, nous dînons en ville et nous n'arrivons que le soir en prison. Le concierge est un cardeur de laine qui ne sait ni lire ni écrire. Nous le dérangeons d'une commande de bonnets rouges. Il est de très mauvaise humeur. Il prend les clefs pour nous conduire au cachot. D'une joie bruyante, nous passons à un morne silence. Il se déride un peu en trinquant avec nous. Il était fâché que nous eussions mangé notre argent ailleurs. On nous avait assuré que nous ne trouverions rien chez lui. A l'intérêt près, les trois quarts des hommes sont les plus honnêtes gens du monde. Il avait des provisions pour des centaines de déportés attendus depuis six mois. Tous les concierges nous ont tenu le même langage jusqu'à Rochefort. Nous couchons sur la rue, dans une grande chambre, sans serrure, sans garde et sans clefs. Ainsi tout s'apaise par une fraternité pécuniaire. Oh! Danaé, ta fable est une réalité.

Nous voilà à Niort. Cette petite ville assez commerçante

(1) « A sept heures du soir, un courrier m'apporta de Paris l'ordre de remettre mes pouvoirs à mon adjudant Guillet... L'arrêté du Directoire et l'ordre du ministre ne contiennent qu'une simple révocation de mon pouvoir : rien qui put tendre à mon arrestation. La lettre du ministre dit : « Vous vous rendrez de suite à Paris. » Cependant je suis saisi, dépouillé à Lusignan comme un scélérat ; on s'empara d'autorité de mes papiers, de mes effets ; on m'enleva mes montres, mes chevaux et mon cabriolet. Je remis à l'adjudant Guillet mon commandement avec mes instructions qu'il n'a certainement pas suivies, car les déportés ont eu beaucoup à se plaindre de sa conduite, particulièrement depuis Lusignan jusqu'à Rochefort. » (*Départ du Temple pour Cayenne des déportés*, 41-49.)

(2) Il fut rendu à la liberté après quatre mois de détention et envoyé à l'armée du Rhin sur les ordres du général Lefebvre qui commandait l'aile gauche. Il fut, le 4 brumaire an VI, autorisé à demander sa retraite pour blessures et infirmités constatées, avec une pension de 3000 livres.

est peuplée de braves gens. C'est dans ses environs que le ministre Cochon s'était réfugié pour se soustraire à la déportation qu'il avait encourue pour avoir déposé le terrorisme en 1797. Nous descendons dans la prison où naquit Mlle d'Aubigné, depuis marquise et dame de Maintenon. Son père avait été persécuté pour ses idées religieuses comme nous pour la Révolution. Le concierge est humain pourvu que les prisonniers aient de l'argent. Il chante, boit, ne s'enivre jamais à ses dépens et invite tous ses amis à souper aux frais des nouveaux venus. Il est patriote et aristocrate au gré de la fortune de ses hôtes. Nous dînerons avec lui parce qu'il ne voit pas le fond de notre bourse.

17 février. — Nous voilà en chemin pour Surgères. Nous avons engagé le reste de nos bijoux. Il ne nous reste que deux louis entre trois. Ne comptons plus avec nous-même. La prodigalité, en ce moment-ci, est la plus sage économie. Trop heureux de ressembler au cygne, chantons encore sur le bord de notre fosse. Nous avons dépassé Niort. Sur le penchant d'une colline, la route se divise en deux branches. Je lis un écriteau qui me confirme que nous ne sommes pas loin de Rochefort. Un secret pressentiment sèche dans nos cœurs l'hilarité que l'innocence verse dans le plaisir. Le nuage de tristesse se dissipe à mesure que nous nous éloignons de la fatale légende. Pendant la journée, nous sommes assez occupés à nous tirer des bourbiers, car c'est une route d'enfer. La nuit nous surprend. Nous n'aurons pas le bonheur d'être accostés par les voleurs qui rôdent toujours par ici. Nous n'avons plus d'argent. Il faut aller en prison. Nous passons le pont-levis du château de La Rochefoucauld. Nous voilà rendus. Le concierge est le boulanger de la petite ville. Il aime à boire et le vin est pour rien. Il nous cède son lit et nous laisse pleine liberté d'aller où nous voudrons, avec promesse de ne pas nous évader.

18 février. — Ce matin, on nous annonce que nous ne partirons que dans cinq jours. Le père Robin nous laisse seuls. Nous visitons l'église qui ressemble plus à une écurie qu'à la maison de Dieu. Comme la richesse du pays

consiste en vin, les vignerons ont fait une cuverie du sanctuaire. Cette chapelle ressemblait à un antre de bêtes féroces dont les ronces et les morceaux de rochers défendent l'accès aux voyageurs. Plus elle était horrible, plus elle piquait notre curiosité. Nous prîmes une torche... Nous voilà comme Young et Hervey au milieu des tombeaux, plongés dans une religieuse mélancolie. Nous lisons les inscriptions : « Cy gît très haut et très puissant Seigneur... » Toute grandeur disparaît ici. Nos persécuteurs y viendront aussi... Ceux-ci ont été riches, fameux dans l'histoire, chéris de nos rois. Nous nous occupons d'eux. Nous touchons leurs ossements. En fixant ces restes, nos cœurs émus sentent qu'il y a un être en nous. Voltaire et Lamétrie ne voient dans les tombeaux que la preuve du néant et moi la preuve d'une autre vie. Il est impossible que l'homme pense, agisse, veuille le bien, évite le mal à son détriment pour finir d'une façon aussi opposée à son être. La réalité d'une autre vie est un contrat que l'Éternel signe dans nos cœurs en nous donnant la pensée. La certitude s'ensuit pour moi quand je suis proscrit et honnête homme. Nous ne pouvions nous arracher de ce lieu infect, où la vapeur ne faisait presque point d'air atmosphérique pour nos torches... Un bon déjeuner nous attendait. Nous suivîmes la messagère et reconnûmes la bienfaitrice. C'était une aimable veuve nommée Mme de G... A peine fûmes-nous assis qu'après les compliments d'usage nous vîmes se former un cercle nombreux d'honnêtes gens ravis de nous voir libres et sans gardes et fort étonnés de notre constance à suivre notre sort. « Vous êtes libres, messieurs, et vous ne songez pas à en profiter? — Notre parole est plus sûre que la garde du prétoire. — Vous serez dupes d'une générosité si gratuite, nous dit M. de la T..., sauvez-vous. » MM. de Crainé et de Craisse nous donnèrent le même conseil, nous offrirent de l'argent. Les dames du lieu où nous passâmes la soirée, chez M. H..., voulurent nous mettre sur la route. Le concierge, à qui M. de Crainé avait remis une dette pour qu'il fermât les yeux, s'était enivré et dormait profondément, quand nous revînmes à minuit le

faire lever et lui apporter un verre de liqueur pour avoir droit d'être détenus.

Le jeudi 24 février, un seul gendarme nous accompagna en nous disant que nous ne devions pas chercher à nous échapper, que nos camarades étaient libres à Rochefort, qu'ils avaient la ville pour prison. Malgré ces belles promesses, nos cœurs étaient comprimés en quittant ce paradis terrestre. C'était le déclin du beau jour qui ne luira pas demain pour nous. La brigade nombreuse, qui vient nous prendre au milieu de la route, est armée jusqu'aux dents. Peu s'en faut qu'elle ne nous mette les menottes.

Nous voilà à Rochefort. Entrons à la municipalité. Les plaisirs de Surgères nous troublent encore un peu la tête. Nous voulons que tout le monde soit dans la joie. Quatre ou cinq secrétaires ont les yeux emprisonnés de lunettes magiques et nous regardent en bâillant. Je m'approche d'un vieillard à cheveux blancs dont le front rayonnait de gaîté. « Voilà un aimable homme, dis-je en lui serrant les mains et en le faisant danser en rond malgré sa rotondité. Vous êtes de bons enfants. Laissez-nous cette salle pour prison. Nous nous y trouverons bien. » Quelques-uns prennent cette gaieté en bonne part. D'autres froncent le sourcil. Je riposte aux deux parties en battant quelques entrechats. Aussitôt entre un grand homme noir à figure inexplicable comme son âme. C'est le commissaire du pouvoir exécutif nommé Boischot. Ma gaîté le fâche, et déjà il balbutie un réquisitoire. Le président, dont j'avais serré la main, dit en riant : « C'est moi qui suis le plus malade et je lui pardonne de bon cœur. » On signe notre obédience pour aller à Saint-Maurice parce que nous sommes des grivois qui pourrions prendre congé sans permission. Nos guides frappent à la porte d'un grand bâtiment. Un petit homme, frisé comme le dieu des enfers, nous lance un regard sinistre et leur dit : « Ils sont à moi. Venez par ici. » Nous traversons une grande cuisine où cuit un bon souper qui ne sera pas pour nous et de peur que nous ne le mangions des yeux, le petit Pluton prend son gros paquet de clefs et nous conduit dans une grande salle nommée cha-

pelle Saint-Maurice. Nous passons avec effort par une porte extrêmement étroite et haute de deux pieds. Les verroux se referment sur-le-champ et nous voilà au milieu de soixante-dix prêtres, destinés comme nous au voyage d'outre-mer. Nous attendions au moins une botte de paille pour coucher, mais ces messieurs, qui connaissent l'humanité de Poupaud, nous font un lit avec des valises et des serpillières.

Le 26 février, le soleil a à peine dissipé les nuages du matin quand nous ouvrons nos yeux rougis et mouillés de larmes brûlantes. A huit heures, on nous sert du pain noir où nous trouvons du gravier qui nous brise les dents, des pailles, des cheveux et cinquante immondices. On croirait que le boulanger l'a pétri dans le panier aux balayures. On apporte en même temps une tête de bœuf, quelques fressures, et un gigot de vache qui paraît tuée depuis quinze jours et arrachée de la gueule de chiens voraces qui se la disputaient à la voirie. Pour dessécher nos lèvres noires de méphitisme, on nous donne pour deux liards de liqueur appelée eau-de-vie, mais tellement noyée d'eau qu'il n'y en a pas pour un denier. Poupaud jure comme un comité révolutionnaire, quand nous ne sommes pas assez lestes pour emporter un petit broc de vin très aigre dont la Nation nous fait cadeau pour la journée. Six détenus, accompagnés de la garde, profitent de ce moment pour emporter les baquets où chacun a vaqué à ses besoins depuis vingt-quatre heures. Ces bailles sont découvertes et plusieurs couchent au pied des immondices. Ce spectacle nous révolte, mais plusieurs anciens nous invitent au silence. Quand ils font ces observations à Poupaud, il répond avec un rire sardonique : « Oh! oh! vous n'y êtes pas, et quand vous serez ici trois ou quatre cents, comme en 1794, faudra bien que vous appreniez à vivre. Une partie se couchera et l'autre restera debout. » Depuis huit heures du matin jusqu'à dix, une partie désignée nominativement va respirer le frais dans le jardin et cède la place à l'autre qui remonte à midi, pour ne plus ressortir de la journée. Nous devons cette grâce à quelques membres de

la municipalité qui s'intéressent à nous. Poupaud est si fâché de cet acte de clémence qu'il ouvre la porte du vestibule quand il fait beau et la ferme quand il pleut, en nous jetant dans le jardin comme des forçats.

Voici le tableau de notre local et de notre existence. La salle a 42 pieds de long et 60 de large pour quatre-vingt personnes qui n'en sortent que deux heures par jour. Elle est entourée d'un marais pestilentiel. Dans l'intérieur, on ne trouve point de lieux d'aisances. On est forcé d'y vaquer à ses besoins. Jour et nuit, un nuage rougeâtre s'élève des sentines. Il gêne la respiration, nous occasionne des lassitudes et des sueurs, rend le sommeil accablant et nuisible. Nous sommes ensevelis à demi vivant dans l'ombre de la mort. Notre salle, le soir, ressemble à un champ de bataille jonché de morts et pourtant nous chantons encore au milieu de nos tourments. Voici notre réveil et notre coucher. Air de l'ENFANT TROUVÉ : *le Soleil se plongeant dans l'onde* :

Maurice jadis eut un temple
Dans cet asile des soupirs,
Et ces voûtes que je contemple
Enserrent de nouveaux martyrs.
J'aperçois ici cent victimes
Sous le même fer des traitants,
Mes amis, quels sont donc vos crimes ?
C'est d'être des honnêtes gens.

Si cette lampe sépulcrale
Eclaire ici toute l'horreur
D'une longue nuit infernale,
C'est par une insigne faveur...
De leur *humanité* barbare.
Nous demandons vengeance aux Dieux.
Non, non, le séjour du Ténare
N'offrirait rien de plus affreux.

Quel nuage épais et rougeâtre
Borde l'horizon de la nuit ?
La mort livide au teint grisâtre
Voltige dans notre réduit;
Et la peste, sa fille aînée,
Sort de notre Enfer infecté
Aidant sa mère décharnée
Qui frappe avec *humanité*'...

Grand Dieu, quel lugubre silence!
Reposons donc quelques instants,
Oui, mes amis, car l'innocence
Repose au milieu des tourments.
Aux premiers rayons de l'Aurore
Chacun se dit en s'éveillant :
Ah! si nous respirons encore,
L'Eternel, lui seul, sait comment.

Les sœurs de l'hospice font faire notre cuisine et blanchir notre linge. Tous les cœurs sensibles compatissent à nos maux et les victimes de la Révocation de l'édit de Nantes, très nombreuses dans ce département-ci, ne sont pas les dernières à secourir les apôtres de Rome. Notre dîner arrive à midi. La moitié mange tour à tour sur ses genoux et sur de longues tables. Le repas est très frugal et très prompt. La digestion ne nous empêche pas d'exécuter l'ordre du docteur Viv... qui nous visite lestement. Il paraît à Saint-Maurice tous les jours et ne visite notre prison que deux fois par décade. Aujourd'hui, par extraordinaire, il vient à deux heures de l'après-midi, fait deux tours dans la salle sans saluer personne et se souvenant tout à coup de sa mission, se frotte les mains et dit : « Il n'y a point de malades... Adieu. — Fixez-nous, lui répond Soursac qui était sur son passage. — Qu'avez-vous? Vous ne guérirez que dans les pays chauds. » A un autre : « Votre imagination travaille trop. Ce ne sera rien que cela... A la diète. — Mais, citoyen, j'ai la fièvre depuis cinq jours. — Contes que tout cela... Adieu. » Une heure après, un jeune homme, à qui il n'avait voulu trouver ni fièvre ni symptôme de maladie, jeté dans un coin depuis huit jours, tomba évanoui. Un autre médecin fut appelé. Viv... eut tort et le malheureux gagna l'hôpital. Comme on le transférait, Poupaud entama l'éloge de l'empirique. « Vous avez raison, Poupaud, dit un auditeur. M. Viv... est très expéditif. Il y a dix jours qu'en faisant sa visite à l'hospice, il dit en tâtant le pouls à un homme dont la figure était couverte de son drap : « A la portion. Ça fait le malade et ça n'a pas de fièvre. » Le malheureux était délivré de tous les maux. « Qu'il me passe la rhubarbe et je lui passerai son

Vue de la rade de l'île d'Aix.

Dessin de Béraud, lithographie de Fournier. (Bibliothèque Nationale : Estampes.

séné » disait le médecin Tard... à ce collègue. Ils se relayaient à tour de rôle à l'hôpital et aux prisons. Si l'un était forcé d'y envoyer un déporté malade, au bout de quelques jours, le collègue expédiait un exeat illico.

3 mars. — A deux heures du matin, un vieillard de soixante et quinze ans, prêtre de Toulouse, amené en place de son frère qui s'était évadé, obtient sa liberté après trois mois d'incarcération et à la suite d'une route de soixante-quinze lieues, durant laquelle il avait été enchaîné par les quatre membres. Le soir, son lit est pris par quatre nouveaux venus : MM. Dozier, grand vicaire de Chartres (1); Margarita, curé de Saint-Laurent de Paris (2); Kerikuf, chanoine de Saint-Denis (3) et Bremont (4). Le substitut du commissaire du Pouvoir exécutif vient nous voir. Nous nous étendons sur nos grabats afin de parler à ses yeux. « Si nous en croyons les apparences, lui dit-on, la terreur n'a fait que changer de nom. Ici, chacun n'a pas deux pieds d'espace pour loger sa malle et son matelas. On dit pourtant que nous renaissons au siècle de Rhée. Rochefort est un marais infect et nous y sommes entassés plus que dans n'importe quelle prison de France. » Ce substitut, qui était un honnête homme, fit un rapport favorable. « Ils me demandent plus d'espace, dit B..., je les mettrai au large. »

Le 4 mars, Jardin, rédacteur du *Tableau de Paris*,

---

(1) Victor Pierre dit qu'il ne quitta pas Rochefort. (*La Terreur sous le Directoire*, 192.)

(2) Margarita, « chef du culte catholique dans l'édifice dit de Saint-Laurent », avait prêté serment et l'avait ensuite rétracté. On lui reprochait d'avoir « administré la cérémonie de son culte, dite sacrement de mariage, dans le local connu sous le nom de sacristie pendant l'exercice du culte philanthropique » et d'avoir « prolongé l'exercice de son ministère longtemps après les heures fixées par l'administration municipale pour la clôture de chaque exercice des cultes dans les temples communs. » (Archives nationales, F7 7407.) Il revint de la Guyane sur la *Jeune-Annette* et fut de 1801 à 1804 curé de Saint-Laurent.

(3) Gui Marie Kerikuf, mort à la Guyane le 21 mars 1799.

(4) Antoine Brémont, curé de Sury (Cher), mort à la Guyane le 21 décembre 1798.

s'évade de l'hospice (1). Boischot en prend de l'humeur et Poupaud, qui nous donne cette nouvelle et qui s'en réjouit, n'a jamais été si poli. Nous sommes ses amis; il nous ouvrira les portes tant que nous voudrons. Il est tout à notre service. Dans la nuit du 6 mars, grand bal dans la prison et dans le corps de garde sous nous; Poupaud donne la fête. A minuit, Langlois (2) et Richer-Serisy (3) ouvrent la porte de la prison avec la clef d'or et s'évadent. Langlois, qui crachait le sang, avait joué son rôle en fin renard. Poupaud attache des draps à la croisée pour faire croire qu'il y avait fracture.

11 *mars.* — On double la garde. On nous embarque demain. Les figures s'allongent. On écrit. On prépare ses paquets. On doute encore de cette nouvelle. Parisot, qui a péri si tragiquement sur les côtes d'Écosse, nous lit une lettre d'Auxerre où on lui dit qu'il ne partira pas. Nous demandons exemption pour nos vieillards de soixante-dix ans. Chacun rédige en leur faveur un mode de pétition. Le soir, la prison était un peu bruyante. Une sentinelle, prise de vin, tire un coup de fusil dont la balle s'en va frapper la voûte de notre salle et rebondit sur la tête d'un vieillard nommé Saoul. On ne nous envoya personne pour le panser quoiqu'il fût plein de sang. L'officier de garde, avec un planton, vint seulement voir si nous ne songions pas à nous évader. Nous ne pouvions pas y songer, car la

---

(1) César Jardin (1772-1802), pris par la conscription, était passé dans les rangs des Vendéens. Il composa alors la plupart des placards que les royalistes affichaient dans l'Ouest. Après Thermidor, il vint à Paris rédiger *le Courrier republicain* où il mena de violentes campagnes contre Barras. Celui-ci, attribuant les articles à Poncelin qui dirigeait *le Courrier republicain*, le fit bâtonner au Luxembourg. A l'avènement de Bonaparte, Jardin se constitua prisonnier à l'île d'Oléron.

(2) Isidore Langlois (1770-1809) rédigeait *le Messager du soir*. Il fut repris en 1798, enfermé au Temple, puis déporté à l'île d'Oleron.

(3) Richer Serizy (1764-1803), lié avec Camille Desmoulins, arrêté comme suspect, puis délivré après Thermidor, publia l'*Accusateur public*, soutenu par l'opinion qui le faisait acquitter, quelque poursuite qu'on engageât contre lui. Après son évasion, il se rendit à Madrid avec une mission secrète du comte de Provence (1801).

prison, depuis le matin, était entourée par vingt-deux factionnaires.

Au jour, Poupaud nous fait vider les bailles et nous ordonne de nous tenir prêts à partir dans deux heures. La prison offre le tableau d'un camp cerné par l'ennemi. L'un se hâte d'emballer ses effets. L'autre cherche une issue. Celui-là pleure. Tout est pêle-mêle. On travaille beaucoup sans avancer à rien. Tout se trouve et s'échappe de nos mains. Au bout de deux heures, nous voilà comme les Israélites, la ceinture aux reins, les sandales aux pieds, pour le voyage de la mer Rouge et du désert. Au nord, du côté des promenades, une haie de baïonnettes borde le cours et les avenues de la prison. Des servantes, des enfants, une populace assez nombreuse, se disputent le plaisir de nous voir passer. Boischot va, vient, retourne, passe les soldats en revue, commande aux voituriers d'emporter nos malles, est entouré d'un flot de pétitionnaires, rebute les uns, parle à l'oreille des autres, reçoit des billets de toutes espèces. Nous délibérons aussi entre nous. L'amitié, les regrets, les malheurs, la disproportion des fortunes, l'égalité du sort, les chances que nous allons courir, dilatent nos cœurs, confondent nos intérêts, réunissent toutes nos opinions, amortissent les haines. Des larmes coulent. Le pressentiment des malheurs que nous allons éprouver leur donne ce touchant qu'on éprouve rarement dans le courant de la vie. Le prélude du départ est celui d'une réconciliation parfaite. Chacun se promet assistance réciproque. Celui qui n'a rien partagera la fortune de son voisin. Nous renaissons aux premiers âges du monde. Nos patriarches seront nos pères. Ils garderont nos cases pendant que nous pourvoirons à leurs besoins. Nous ne sommes plus Européens. Nous voilà colons, cultivateurs, propriétaires, négociants, navigateurs. L'homme agité d'une crise violente détourne les yeux de dessus l'abîme pour y jeter quelques fleurs avant de s'y précipiter. Le sage, pour ne pas être accablé sous le poids de l'infortune, allège son fardeau par l'illusion d'une perspective enchanteresse.

Boischot arrive et nous dit d'un air riant : « Allons, Mes-

sieurs, je vous mets au large. » Il déroule un beau cahier noué de deux faveurs où chaque nom est inscrit en gros caractères et entouré de notices particulières qui sont les motifs de la déportation. Les trois quarts, comme nous l'avons vu sur la liste en la recopiant après le combat, sont déportés sur ce protocole :

Loi du 19 Fructidor. SUSPECTS

Bons à déporter. { DORU, mal vu des patriotes.
DOUZAN, pour avoir déplu au Directoire.
CLAVIER, dénoncé.

LAPORTE, POIRSIN, GRANDMANCHE, ETC. } Département des Insoumis. Vosges. } *Bons à déporter.*

Chaque dénommé se met en rang pour aller en procession funèbre : « Nous ne serons peut-être pas fusillés en rade comme ici. » Boischot rit et donne le signal. Le tambour bat aux champs un pas redoublé. L'un est infirme et ne peut avancer. L'autre est sexagénaire. On leur crie de doubler le pas. Le commissaire fait fonctions de lieutenant-colonel. Ce prêtre proscrit, habillé en voyageur, paraît émigrer pour l'autre monde. Ce prélat respectable est chargé comme un homme de journées. Jadis il était le patriarche de sa paroisse ou de sa ville. On le prendrait à présent pour un criminel échappé du bagne. Les honnêtes gens ferment leur croisée pour pleurer en liberté. Nous faisons halte dans la cour de la prison de l'ancien hôpital pour recruter d'autres déportés. La loi, qui exempte les sexagénaires, est nulle quand ces victimes n'ont pas de quoi se rédimer.

A deux heures, nous traversons les chantiers où s'élèvent les vaisseaux *la Princesse royale* et *le Duguay-Trouin* ou *le Mendiant*. De ces deux carcasses sortent deux ou trois cents ouvriers qui travaillent pour l'amirauté et deux longs attelages de galériens commandés par des nègres

retournant au bagne. Ils sont décorés d'un bonnet rouge, d'un surtout de laine grise, d'un large pantalon et tiennent toujours en main une pesante chaîne attachée à la jambe d'un compagnon de misère, de crime ou de supplice. Quand nous arrivons à la nacelle, on parle à l'oreille du commissaire. Après différents gestes, il expédie un ordre de retour au citoyen Tachereau de Tours qui marchait à côté de moi. Nous voilà au pied des deux frégates qui nous porteront tour à tour. Notre nacelle est aussi petite auprès d'elles qu'un enfant au berceau l'est auprès d'un Hercule grand et vigoureux. Nous nous élançons dans les escaliers du bâtiment. Après avoir monté vingt marches, nous voyons sous nos pieds les voiles et les mâtures de nos goélettes. On nous reçoit pour nous faire décliner nos noms et nous mener à notre dortoir. Nous sommes 193, si pressés ce soir que nous allons nous coucher sans souper.

II

La Traversée.

13 mars 1798. — Nous n'avons encore vu que des roses, voici les épines. La frégate que nous montons s'appelait jadis la *Capricieuse* et se nomme aujourd'hui la *Charente*. Personne ne loge sur le pont de peur de gêner la manœuvre. Un vaisseau est distribué comme un hôtel, sinon que dans l'un on monte à sa chambre, tandis que dans l'autre on descend. Nous sommes donc entrés par le grenier. Les officiers, les matelots et les soldats occupent le second étage; les extrémités sont pour les cuisines, la fosse aux lions, les câbles et les ouvriers employés au service du bâtiment qui logent en grande partie à la proue. Il n'y a rien d'inutile dans un vaisseau. Les nacelles servent de parc aux moutons. Voilà pour le pont et le second étage entièrement occupé. Le troisième étage se nomme entrepont. On y descend par deux escaliers, l'un à droite, l'autre à gauche et pour parler techniquement à tribord et à bâbord. Nous n'avons dans cette partie que le local qui s'étend depuis les cuisines jusqu'au grand mât au pied duquel est le fourneau du boulanger. Ce local est de trente pieds de large sur trente-sept de long et quatre et demi de haut. Il ne nous reste donc que cinq pieds de longueur sur deux en hauteur. Dans cette hauteur de quatre pieds et demi sont deux rangs de hamacs les uns sur les autres soutenus de trois pieds en trois pieds par de petites colonnes nommées époutilles. Sur ces colonnes sont de petites solives de traverse percées à dix-huit pouces de distance l'une de l'autre, où l'on a passé des cordes appelées rabans qui suspendent par les quatre coins un morceau de grosse toile à bords froncés dont le dedans ressemble à un tombeau. Chacun ne doit avoir qu'un sac de nuit ou une valise; ces paquets occupent encore plus du tiers de

l'espace. Ainsi sur cinq pieds cubes, nous n'en avons que trois. Le jour ne pénètre jamais dans cet antre entouré de trois côtés de barricades de la largeur de trois pouces et de deux portes fermées par de gros verroux. Au milieu et aux deux extrémités sont trois baquets où nous sommes obligés de vaquer à nos besoins depuis six heures du soir jusqu'à sept heures du matin.

Plus nous sommes gênés, plus nous nous agitons pour trouver une position moins critique. Nos hamacs mal suspendus se lâchent et plusieurs tombent sur l'estomac de leurs camarades. Des soupirs, des cris étouffés redoublent nos malheurs. La mort est moins affreuse que cette torture. Pourquoi vouloir exister malgré ses ennemis et soi-même. Dieu ne nous suscite point de tribulations au-dessus de nos forces. Un rayon d'espérance luit pour nous avec l'aurore.

Jeudi 15 mars. — La cloche nous appelle à déjeuner. Nous avons plus besoin d'air que de nourriture. Nous allons respirer. Nous avons autant de peine à nous arracher de nos tombeaux qu'à y pénétrer. Nous ne retrouvons point nos vêtements. L'un réclame ses bas, ses souliers, ses habits. Et comment se sont-ils égarés dans un espace de dix-huit pouces? On sacrifie tout pour respirer l'air. On se déchire. On s'arrache les cheveux épars et dégouttants de sueur. Celui-ci heurte et culbute son voisin qui s'élance dans un escalier à pic de la largeur d'un pied et demi. Cet autre entraîne ses vêtements au milieu de la foule, s'habille sur le pont et renaît à la vie comme cet oiseau qui bat des ailes au sortir de sa cage éternellement enveloppée d'un crêpe noir. On nous sert une ration d'eau-de-vie double de celle que nous avions à Rochefort. Le pain est noir mais excellent. Nous saluons le capitaine, M. Breuillac, qui s'attendrit sur notre sort et nous promet de l'améliorer aussitôt qu'il le pourra (1). Aujourd'hui, nous prenons la

(1) Le capitaine Breuillac et les officiers de la *Charente* sont dans toutes les relations des déportés qualifiés de gens de cœur indignés du métier de geôliers qu'on les contraignait de faire.

La Charente *au moment où l'on hisse à bord les vieillards et les malades*

(Pitou, *Voyage à la Guyane.*)

précaution de nous déshabiller avant que de descendre. Calculons les lignes d'air qui circulent chez nous. La moitié qui se trouve entre les autres, aux deux extrémités de la prison, ne respire que le souffle brûlant qui vient de gonfler les poitrines de ses voisins. Le plancher n'est pas à un pied de la tête de ceux qui couchent sur les autres. Il étouffe tellement la voix qu'il faut crier comme des sourds pour se faire entendre de ses plus proches voisins. Les deux escaliers renvoient un huitième de l'air qui n'entre dans nos caves que par la pression. Ces deux ouvertures n'ont pas quatre pieds carrés, ce qui donne à chacun un pouce et demi d'air pur, en y joignant celui que nous recevons très obliquement au travers des canots, par les ouvertures du fond de cale pratiquées à côté du poste des aides-majors. Cet air, méphytisé à l'avance par les moutons qui couchent au-dessus de nous, est obstrué par les chaloupes fichées dans le vide.

16 mars. — Nous restons toute la journée sur le pont. Faire quelques pas de plus est une consolation inexprimable. Nous éprouvons trop de privations pour n'être pas indifférents sur la vie animale. Elle est frugale et suffisante. Nous sommes tous munis d'un gobelet de fer-blanc, d'une cuiller et d'une fourchette qui restent toujours pendues à notre boutonnière. On dîne à midi. Toutes nos tables sont composées de sept personnes. Chacune a sa cuisinière. C'est une brochette de bois qui traverse les morceaux de viande des sept convives. La ration est emmaillotée avec du fil afin que rien ne se perde dans l'immensité de la chaudière. Un petit baquet sert de plat à la société qui mange à la gamelle. Chaque convive est marmiton à son tour et lave l'auge à l'eau de mer. L'appétit faisant les frais du repas, on s'aperçoit sans dégoût que la soupe grasse du soir sent la merluche du matin. Nous mangeons debout, comme les Israélites du désert. En dix minutes le repas est fini. Le marmiton du jour reporte l'auge et le bidon à la cambuse ou magasin de comestibles et chacun se disperse dans les chaloupes et sur les gaillards pour charmer son homicide loisir par l'aspect

des ondes où se balancent les goëlands que les poètes nomment alcyons chéris de Thétis, parce qu'ils sont précurseurs du calme. Plus loin, des marsouins ou cochons de mer révolutionnent quelques petits poissons. Un cri nous perce le cœur. Un déporté vient de se jeter à la mer du côté de bâbord. Vingt matelots s'y plongent à l'instant. A peine a-t-il touché les flots qu'il est saisi et remis dans une chaloupe. Ce malheureux, nommé Jacob, lieutenant de la légion de Mirabeau, était détenu depuis deux ans et reconnu pour fou. Il fut renvoyé à Rochefort avec sept autres infirmes et remplacé par six sexagénaires et trois scorbutiques. Le commissaire de marine Martin vient nous compter sur la liste de Boischot. Elle a été rédigée si à la hâte que Martin passe les noms de ceux qui sont ici et nomme ceux qui n'y sont pas.

18 mars. — Trois bâtiments anglais viennent croiser jusqu'à l'entrée du port.

19 mars. — Le capitaine de la frégate mouillée à côté de nous nous signale l'ennemi. M. Breuillac se rend à bord. Ils se donnent parole au retour du voyage. Depuis dix jours, nous avons vu trois fois l'Anglais, ce qui nous fait croire que nous ne partirons pas, mais nos ennemis n'ont rien à ménager pour se satisfaire.

21 mars. — Temps nébuleux, bon vent. Nous levons l'ancre. Nous luttons toute la journée contre les bancs de roches. Sur le soir, nous entrons en pleine mer. Entre minuit et une heure, on sonne l'alarme. Nous sommes poursuivis par trois bâtiments anglais au milieu desquels nous allions donner sans la fracture d'une de nos vergues qui a ralenti notre marche.

A six heures du matin, les matelots descendent précipitamment dans notre dortoir briser la prison et les rambardes, couper les rabans de nos hamacs pour donner plus de jeu à la frégate. Les uns à moitié endormis tombent sur les autres. Tout est pêle-mêle. Ce désordre ne dure qu'un moment. Officiers, soldats, déportés forment un même peuple. Tous ont le même sentiment et les mêmes ennemis à combattre. Les uns commandent de sang-froid. Les

autres exécutent de même. Ceux-ci préparent les canons. Ceux-ci se précipitent dans le fond de cale pour passer aux autres, qui le jettent à la mer, le lest volant et le bois à brûler. On précipite dans les flots jusqu'à nos effets. A huit heures nous découvrons la terre ; ce sont les sables d'Arcachon, à douze lieues de la rade de Bordeaux. L'ennemi, qui nous poursuit avec acharnement, avait fort bien compris les signaux du capitaine de la *Décade*. Sa feinte retraite n'est plus un mystère pour nous. Ses forces sont quintuples des nôtres. Le vent nous pousse au large et nous voulons gagner la côte. L'Anglais, qui voit nos manœuvres, songe à nous couper la route. Le conseil s'assemble pour prendre un parti, car l'ennemi n'est pas à trois lieues. Il nous gagne. On se décide à échouer. Ce moyen violent nous donnerait peut-être la liberté. Une partie de l'équipage s'en réjouit d'avance dans l'espoir du pillage. L'autre craint que la frégate ne se brise sur les rochers en cherchant un fond de vase. Depuis le point du jour, nous flottons entre la crainte, l'espérance, le naufrage, la mort, la prison et la liberté. Le soir, la côte n'est plus praticable pour échouer. Le vaisseau rasé, le vieux *Canada* et les deux frégates, *la Pomone* et *la Flore* ne sont pas à six milles de nous. Tout est prêt pour le combat. Nous soupons avant le coucher du soleil. On brise les cuisines, la cloison de l'arsenal et l'on nous fait descendre dans l'entrepont. Quel horrible nuit va succéder à ce jour d'alarmes !

Une prison, dont les plafonds s'écroulent subitement, offre un tableau moins horrible que notre dortoir. Des planches brisées, des caisses vides, des époutilles, des hamacs déchirés, des bréviaires, des souliers, des chemises, des peignes, des bouteilles cassées sont confondus dans ce local de quatre pieds et demi de haut. On se heurte. On se blesse. On se renverse les uns sur les autres. On parvient enfin à nous faire passer une lanterne qui nous donne une lumière sépulcrale. L'un est couché sur les jambes de l'autre. Celui-ci, replié en double, sert de marchepied ou de siège à trois ou quatre autres. Le plan-

cher dégoutte de sueur, comme si les soupiraux du pont et de la batterie étaient ouverts pour arroser le fond de la cale. La nuit est close. Notre frégate vogue à l'aventure. Quand on peut voir le danger, la recherche des moyens de s'y soustraire distrait la réflexion et émousse les aiguillons de la crainte. Nous sommes sur des écueils. Les nouvelles changent à chaque minute. Tantôt nous allons échouer. Un moment après nous allons entrer dans la rivière de Bordeaux. Le vent mollit et nous sommes en panne. Nous allons toucher. Il faut encore décharger le bâtiment. On déblaie l'entrepont. Tout le bois de chauffage est jeté à la mer. On défonce les pièces de vin et d'eau-de-vie. Les bidons, les marmites, les malles, les ferrailles, tout le lest volant sont à l'eau. Il est neuf heures et nous sommes à trois lieues de la rade du Verdon. L'ennemi nous a perdus de vue, mais la lune le guide; il nous suit peut-être à la piste.

Le feu d'une tour fameuse nommée Cordouan nous indique que nous sommes près de la côte. Ce phare est redouté des navigateurs. L'eau mugit et recouvre la surface d'une île qui a donné son nom à la tour. Notre pilote, qui ne connait pas ces atterrages, conseille au capitaine de faire mettre le canot à la mer pour aller reconnaître la côte, nous faire débarquer de suite et brûler la frégate à la barbe de l'ennemi, qui ne manquera pas de venir nous attaquer au point du jour. Ce conseil est sage, mais un peu tardif. Cependant, on s'en occupe. On jette l'ancre et les canotiers partent à force de bras vers le phare de Cordouan, qu'on a pris pour une anse abordable. Ils reviennent et nous reconnaissons trop tard notre méprise. Nous sommes à neuf milles de cette côte. La lumière semble fuir devant nos canotiers. Le phare qui la donne est à moitié ténébreux et réellement cette lanterne tourne et partage la lumière avec les ténèbres pour défendre aux navigateurs d'approcher. Les brisants ont failli submerger les canotiers. Il est minuit. Nous levons l'ancre pour filer quelques nœuds. Aurons-nous le sort de Robinson Crusoé? Ce navigateur trouva une île hospitalière et nous serons jetés dans

le sein de nos ennemis. Tout l'équipage, harassé de fatigue, profite de ce moment de fausse sécurité pour se livrer à un profond sommeil. Le capitaine, l'état-major et les hommes de quart sont les seuls qui veillent sur le gaillard de derrière.

A minuit et demi, M. Dupé, chirurgien-major, vient au poste de ses aides, leur ordonne de se préparer à panser les blessés. On s'éveille en sursaut; on crie aux armes! On coupe le câble de l'ancre. L'Anglais nous a débusqués par la lumière de nos canotiers. Il n'est qu'à deux portées de fusil de notre bord. Le combat va commencer. Une de ses frégates, meilleure voilière que les autres, nous atteint et nous salue d'une décharge de 16 et de 9. A notre bord on s'éveille en tombant les uns sur les autres. Les officiers courent, crient de tous côtés : « Canonniers, à vos postes! Feu de bâbord, feu de tribord! » La frégate tremble et retentit du bruit des foudres. D'horribles sifflements se prolongent et semblent en passant sur nos têtes mettre le bâtiment en pièce. L'ennemi, qui sait que la partie n'est pas égale, nous crie d'amener. Sa proposition est accueillie par une salve qui met le feu à son bord. Il s'éloigne pour faire place au vaisseau rasé et à l'autre frégate. Nous empostons en gagnant la côte. D'épaisses ténèbres couvrent l'horizon et la lune n'a achevé son cours que pour rendre notre position plus affreuse.

Comment vous peindre la situation des pauvres déportés? Les trois quarts sont d'anciens curés de campagne qui n'ont jamais entendu que le bruit des cloches de leur paroisse. Tandis que ceux-ci pleuraient et s'absolvaient, une bordée démonte notre gouvernail. Le feu redouble des deux côtés. L'alarme est générale à notre bord. On balance sur le parti qu'on doit prendre. Notre frégate ne fait plus que rouler. La *Pomone* a éteint le feu qui avait pris à son bord. Elle revient à la charge. Nous sommes entre trois assaillants. Nous longeons la côte au gré du vent, faute de pouvoir gouverner. L'ennemi partage ses forces pour nous prendre en flanc et en queue. Il vient de nous tirer une bordée en plein bois. Nous pirouettons

depuis deux heures. Nous touchons. Un horrible craquement fait trembler l'énorme machine. « Grand Dieu! nous périssons », s'écrie l'équipage d'une voix perçante. La frégate paraît se partager et abandonner aux flots nos cadavres mutilés. La mer commence à monter. Nous pirouettons un peu moins. Le feu diminue, mais l'ennemi s'acharne à nous poursuivre. Nous approchons du rivage. Comme il est moins délesté que nous, il craint de s'engager. Il s'éloigne de peur de toucher sur nos atterrages.

Pouvons-nous respirer un moment? Quel plaisir de survivre à de si grands dangers! Il n'est que quatre heures. Nous nous battons depuis minuit et demi. Depuis une heure, la quille de notre bâtiment est aux prises avec les rochers et les bancs de sable. Chaque flot relève ou accroche la lourde masse qui vacille et nous renverse en asseyant son poids sur les pierres ou dans les cavités des montagnes ensevelies sous les ondes. Nous voilà à l'embouchure de la rivière de Bordeaux. L'Anglais ne peut plus nous atteindre. Notre frégate est criblée. Son artillerie est démontée. Il n'y a eu, dit-on, personne de tué. Le capitaine songe à nous plutôt qu'à lui. Il nous envoie un officier pour nous tranquilliser et nous rafraîchir.

A la pointe du jour, une partie de nos matelots receleurs va à terre, sous prétexte d'avertir un pilote côtier, pour vendre les effets qui nous ont été volés pendant le combat par les fripons qu'on déporte avec nous pour nous avilir. En déjeunant, on s'étourdit pour oublier son malheur et chacun fait à sa mode l'historique de l'action. Le bâtiment est une maison au pillage. A neuf heures, un pilote côtier nous aborde en joignant les mains : « Que vous êtes heureux, mes bons messieurs, d'avoir la vie sauve! Cette côte, dont l'anse est bordée de sable, cache des rochers affreux. Dans les petites marées, je les touche souvent avec ma rame. Il n'y a pas longtemps que je remarquais encore les ruines d'une ancienne ville nommée *Les Olives*, submergée comme l'île de Cordouan dont vous ne voyez que la tour. Quand vous auriez gagné cette plage, les écumeurs de mer qui l'habitent vous auraient assommés pour vous

voler. » Il nous fit remarquer un groupe de sans-culottes montés sur des échasses qui, comme des harpies, ramassaient avec des crocs les vivres et les effets que la mer jetait sur leurs bords. Nous mouillons dans la rade du Verdon, dans l'espoir de débarquer demain. Ce vaudeville poissard est la relation fidèle du combat que nous soutinmes depuis minuit jusqu'à six heures du matin :

Ventrebleu qu'il est donc brutal,
Ce carillon de Germinal !
Je crayons ma foi, que cette *Charente*,
Au diable f... l'épouvante

Voyant ces trois chatiaux flottants,
J'avions largué la voile au vent.
Avec tout nout' échapatoire
Fallut nous casser la mâchoire.

Par là, corbleu, monsieur Breuillac,
N'est ma foi point un M'sieur de Crac,
C'est fout... ben un pince-sans-rire
Que, malgré lui, l'Anglais admire.

Not' maison, quand l'brutal ronflait,
Sur le rocher se reposait.
J'avions un pied dans l'onde noire
Et plus qu'not'saoul j'ons faillis boire.

Au milieu de tout c't'embarras
Le grand marin que j'n voyons pas
Qui bien mieux qu'nous connait le parage,
A lui seul sauva l'équipage.

24 mars. — La frégate fait dix-huit pouces d'eau par heure. Nous pompons pour laisser reposer l'équipage. Les matelots receleurs reviennent. Tous les vols ont disparu, excepté la houppelande du capitaine qu'on trouve dans un tramail et qui est toute couverte de sable et de boue. On fait une visite qui n'intimide personne. Les objets de moindre valeur vont se loger où leurs propriétaires ne les avaient jamais mis et le dieu Mercure dépêche deux commissaires de Bordeaux pour distraire de cette recherche par l'inspection de la frégate. Ils passent entre deux haies de déportés qui obstruent involontairement leur passage « Retirez-vous, disent-ils, citoyens, ou plutôt messieurs, car des monstres

L'Incroyable chez le dentiste.

Dessin satirique de 1797. (Bibliothèque Nationale | Estampes.)

comme vous ne sont pas citoyens. » Ils ont trouvé fort mauvais que les officiers communiquassent avec les déportés. Ce n'était pas là leur mission. Aussi ont-ils prononcé de suite, sans examen, qu'il fallait que nous retournions à Rochefort, bien que nous n'ayions plus de gouvernail. Notre équipage, de son côté, est décidé de ne pas marcher sans garder les commissaires comme otages quand ils viendront lui en réitérer l'ordre. On les jettera à la mer au premier danger. Cette résolution leur parvient. *La frégate est alors hors d'état de mettre à la voile.*

5 avril. — Nous recevons deux lettres contradictoires, l'une d'un détenu de Saint-Maurice, l'autre d'un citoyen de Rochefort. La première nous assure que nous serons déposés à Blaye sous trois jours; l'autre, que nos lettres et paquets seront remis au capitaine de la *Décade* qui viendra nous prendre au Verdon.

20 avril. — A cinq heures et demie nous apercevons un bâtiment. On le signale. C'est la *Décade.* Elle mouille à la chute du jour.

22 avril. — Depuis quarante jours que nous sommes en mer, nous n'avons pas eu un moment de repos. Après un combat opiniâtre où nous sommes spoliés de tout, quand nous demandons à descendre à terre pour reprendre quelques effets, on nous leurre afin que nous ne sachions où donner nos adresses et que nous consommions le peu qui nous reste sans pouvoir le remplacer. On nous fait enfin rembarquer tout nus. A huit heures, la première embarcation part. Nos vieillards commencent à croire qu'ils iront dans le Nouveau Monde. Le dénuement où ils se trouvent, le changement d'équipage, les infirmités qui les accablent leur rendent ce moment plus cruel. Ils invoquent la mort. Quoique nos malades n'aient plus qu'un souffle de vie, on les hisse à bord, comme des bêtes de somme. Nous voilà sur la *Décade.* L'officier de quart prend son porte-voix et nous donne la consigne : « Messieurs les déportés, il vous est expressément défendu de communiquer avec qui que ce soit de l'équipage. Vous reprendrez les places que vous aviez sur la *Charente.* Vous remplirez les articles du règle-

ment dont les pancartes sont à la porte des rambardes de votre dortoir. » Les voici :

I. — Les déportés seront détenus dans le lieu qui leur est destiné (l'entrepont) depuis six heures du soir jusqu'à sept heures et demie du matin et plus tard, si les circonstances retardent le nettoyage du pont ou tout autre motif.

II. — Lorsque les détenus auront des besoins pendant la nuit, ils auront pour y satisfaire des bailles divisées dans leur local, lesquelles bailles seront vidées de quatre heures en quatre heures par les gens de l'équipage. Pendant le jour, quand ils seront sur le pont, ils iront à la poulaine, lieux d'aisance à droite et à gauche de la proue du bâtiment, à moins de mauvais temps, et dans ce cas les bailles seront mises dans la batterie (1).

III. — Les déportés seront applatés par plats de sept. Les heures de leurs repas seront celles de l'équipage, c'est-à-dire des matelots, devant vivre comme eux et de la même chaudière. Ils mangeront dans la batterie depuis le grand mât jusqu'au panneau de l'avant. Ils auront pour le service pendant le repas quatre novices qui iront à la chaudière et à la cambuse prendre leur manger.

IV. — Entre leurs repas et aux heures indiquées, lorsque les circonstances le permettront, les déportés pourront se tenir sur les passe-avant et dans la batterie; mais jamais, sous aucun prétexte que ce puisse être, ils ne passeront au delà du grand mât, ni n'iront sous les cuisines sous peine d'êtres punis comme infracteurs de l'ordre (2).

V. — Il leur est expressément défendu de lier aucune conversation avec l'équipage et d'insulter personne sous les peines édictées par le précédent article (3).

VI. — Si quelqu'un de l'équipage les insultait de quel-

(1) Exécuté ponctuellement. (*Note de Pitou.*)

(2) Ce dernier article a été de rigueur. (*Note de Pitou.*)

(3) La première partie de cet article n'a pas été observée à la lettre. Elle a été faite pour que les voleurs, déportés avec nous, ne trouvassent point de receleurs dans les matelots. La seconde a prévenu les rixes et produit un bon effet. (*Note de Pitou.*)

que manière que ce soit, ils en porteront plainte à l'officier de service et justice leur sera rendue (1).

VII. — Il leur est expressément défendu d'adresser au capitaine aucun écrit à moins que ce ne fût des lettres pour la terre qui seront toutes remises sous cachet volant. Ils porteront toutes leurs réclamations verbalement aux officiers de service (2).

VIII. — Toutes les fois que la générale battra, les déportés se retireront avec précipitation dans l'entrepont à moins qu'il n'en fût autrement ordonné (3).

IX. — S'il s'élevait quelque rixe entre les déportés, ils laisseront leur querelle au premier ordre qui leur en sera donné, sous peine aux délinquants d'être arrêtés et mis aux fers dans le lieu de leur détention jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné par le capitaine (4).

X. — Dans tous les cas de manœuvre ou toute autre circonstance, dès que l'officier de service ordonnera aux déportés de laisser les passe-avant pour descendre, soit dans la batterie, soit dans le lieu de leur destination, ils en exécuteront l'ordre avec exactitude (5).

XI. — Les déportés n'auront dans le lieu de détention que le hamac qui leur est destiné, les couvertures qu'ils se seront procurées et un portemanteau ou sac de nuit pour leur traversée, la petitesse du lieu qu'ils occupent, la salubrité qu'il est urgent d'entretenir ne permettant pas de leur accorder d'autres effets. Le surplus sera déposé dans les autres parties de la frégate pour leur être remis à leur arrivée (6).

---

(1) Exécuté à la lettre. (*Note de Pitou.*)

(2) Bonne précaution contre les flatteurs et délateurs, mais champ vaste à l'arbitraire des commis aux vivres qui donneront ce que bon leur semblera, de l'aveu même du capitaine qui n'en pourra jamais rien savoir, puisqu'il ne communiquera pas avec nous et qu'il nous défend de lui écrire... Exécuté à la lettre. (*Note de Pitou.*)

(3) La rédaction de cet article marque la verge d'un capitaine négrier. Exécuté selon sa forme et teneur. (*Note de Pitou.*)

(4) Cet article a été inutile. (*Note de Pitou.*)

(5) Suivi à la lettre. (*Note de Pitou.*)

(6) Cet article très sage a été ponctuellement suivi. (*Note de Pitou.*)

Le général Pichegru.
Portrait de C.-H. Hodges, gravure de J. Allart (1795).
(Bibliothèque Nationale : Estampes.)

XII. — Lorsque le branle-bas de propreté sera ordonné au lieu de détention, chaque déporté ira prendre ses effets qu'il mettra dans son hamac ou les portera où il lui sera indiqué, les gardera près de lui pour les descendre lorsque l'ordre s'en donnera.

XIII. — Il est enjoint à tous les déportés de se conformer à tout ce qui est prescrit par la présente consigne sous peine d'être puni conformément à la loi.

A bord de la frégate *La Décade*. Sixième année de la République française.

Le commandant de la frégate : VILLENEAU (1).

23 avril. — Voici notre traitement. Après une grande confusion, nous avons repris nos places. Nous sommes plus entassés que dans *La Charente*. La prison est plus étroite et plus noire. Nos malades sont provisoirement au bas des écoutilles. On se lève à six heures. On déjeune à sept heures et demie. Un petit mousse va à la cambuse prendre, pour chaque société composée de sept, un bidon contenant sept boujarons d'eau-de-vie (une chopine moins un huitième, mesure de Paris) et trois biscuits pesant au total 14 onces. Ces biscuits, mis trois ou quatre fois dans le four, sont piqués, ronds, de l'épaisseur d'une galette de pain d'épice et si durs que le moins édenté est réduit à les briser sur deux boulets ramés dont l'un lui sert d'enclume et l'autre de marteau. Dans huit jours, nous trouverons ces biscuits dentelés par des vers longs comme le doigt. En voilà pour jusqu'à midi. Chacun va se coucher ou dans l'entrepont ou dans les porte-haubans ou dans les batteries, pour faire une visite domiciliaire à ses habits, où il trouve des milliers de buveurs de sang et de comités révolutionnaires. En vain changerait-on de linge à toute heure. Le nombre des indigents est si grand que la malpropreté est inévitable. Les léproseries juives étaient des palais en comparaison de notre dortoir. Le bois est imprégné d'une odeur cadavéreuse, capable de donner la peste. Les aliments se corrompent aussitôt qu'on les met à l'embouchure de ce gouffre.

Le pilote vient de retourner le sablier pour la douzième fois. On sonne le dîner. Notre cuisine est à tribord, celle de l'état-major à bâbord. De ce côté, les poulets tournent tous les jours. Quatre ou cinq mousses élégants aident le

(1) Le capitaine de la *Décade* était un ardent Jacobin et ses officiers partageaient ses sentiments. Seul le lieutenant Jagot se montra sensible au malheur des déportés. (Aymé, *Déportation et naufrage*, 76.)

cuisinier des officiers et vendent à la dérobée jusqu'aux miettes qui tombent de cette table. Il nous est défendu d'en marchander et même de parler à leur chef qui n'est séparé de nous que par une toile. Tout ce qui approche de Villeneau jusqu'au mousse qui tourne la broche, regarde le déporté le moins déguenillé comme infiniment au-dessous de lui. A peine nous est-il permis de manger notre morceau de biscuit à la fumée du rôt. Pendant que nous attendons notre sale dîner, l'officier de service fait scrupuleusement la ronde et pose une sentinelle devant la porte de la cuisine.

Passons dans la nôtre. Pour peindre un coq ou cuisinier de bord, il faut tout le génie de Callot dans la *Tentation de saint Antoine*. Un coq est un animal extraordinaire par sa bêtise et sa malpropreté. Figurez-vous un être plus sec qu'une éclanche, dont le teint olive enfumé est huileux de graisse et de sueur, des yeux rouges et pleureurs, des mains calleuses, des durillons d'une crasse noire. De ses alvéoles gonflées de deux monticules de Tabago, coulent deux sources brunes qui filtrent amoureusement sur les racines sanguinolentes de ses clous de girofle découronnés. Sa main essuie souvent les rigoles nasales qui vont se perdre jusqu'à son menton. Sa chemise n'est ni noire, ni blanche, ni brune, mais couverte de deux lignes d'une liqueur agglutinée par le feu et encore un peu moite. Ses cheveux dégouttent d'huile. Ses oreilles sont percées, deux poires de plomb descendent galamment sur le col de sa chemise, assez ouvert pour qu'on voie à nu presque tout son corps. Un mauvais cheval mené à l'équarisseur est plus gras que lui. Ce squelette mené à l'amphithéâtre exempterait les anatomistes d'user du scalpel. Les insectes ne piquent point cet être plastronné de sa crasse. Sa sale carcasse ressemble à une vieille peau tannée où l'on ne voit aucun monticule de veines. Le coq ouvre sa grande chaudière et vide trois cuillerées de bouillon dans chaque baquet. On nous fait faire gras et maigre tout ensemble. Nos légumes sont des fèves de marais, grosses comme des rognons de mouton, enveloppées d'un sac dur comme une

corne de cheval. Si ce gainage était commun en Asie, on devrait bien s'en munir pour les chameaux qui mangent pour plusieurs jours quand les voyageurs traversent les déserts de l'Arabie Pétrée. Ces fèves sont à bord depuis deux ou trois ans. On y trouve souvent de petits insectes qui y ont fait leur case et des pilules de rats et de souris. Demain nous aurons trois onces de bœuf salé ou les trois seizièmes d'une livre de porc; le troisième jour, de la merluche couleur citron, émiettée à l'huile rance, que le coq retournera avec ses mains pour la jeter dans nos baquets. Le jour de la décade, un breuvage de riz aussi clair que celui du renard à la cigogne. Tous les cinq jours, une fois du pain et pas à discrétion; tous les jours, un demi-setier de vin à dîner et à souper. Les mousses nous servent comme le matin.

Voici l'espace que nous occupons : nous sommes sur deux haies d'un côté et de l'autre, depuis l'escalier des cuisines, jusqu'à une toise en deçà du grand mât. Cet espace est de trente-deux pieds de long sur onze de large, dont il faut retrancher l'emplacement de quatre pièces de canon montées sur leurs affûts. L'affût a quatre pieds et demi de long sur quatre de large, à partir du bout des essieux. Il faut encore laisser un chemin pour aller de la cuisine à l'arsenal. Nous sommes 193, ce qui fait 96 personnes dans l'espace de 32 pieds de long sur 6 de large, évaluation faite de l'emplacement des canons. On nous sert dans une gamelle qui est lavée quatre ou cinq fois par an. Il ne tiendrait pourtant qu'au capitaine de nous entasser un peu moins, car la batterie a 100 pieds de long et la frégate 128 sur 38 de large à son grand mât.

Nous sommes enveloppés dans le tourbillon de fumée des cuisines. Si nous montons sur le pont, le soleil nous rôtit. Nous ne sommes bien nulle part. Vingt ou trente sont attaqués du scorbut et les salaisons contribuent beaucoup à cette branche de peste, mais on ne peut pas faire autrement, et nous ne nous plaindrions pas si le commissaire des vivres, qui s'entend avec Villeneau, échancrait moins notre portion. D'abord, il a écouté nos plaintes. Puis elles ont été vaines. Nous pourrions rester longtemps en mer,

La Trinite Républicaine.

Barras, Rewbell, Larevellière (1797)

(Bibliotheque Nationale | Estampes.)

subterfuge pour cacher les rapines. A six heures, on soupe aussi frugalement qu'on a dîné, puis on descend au cachot.

25 avril. — A trois heures du matin, le vent souffle du nord-est. On lève l'ancre. Le silence de la nuit est interrompu par les chants barbares des matelots, qui saluent le père du jour par des jurements et des discours orduriers avec d'autant plus d'éclat qu'ils veulent les faire entendre aux malheureux qui, du fond de leur cachot, lèvent les mains et les yeux au ciel. Le vent tombe. Nous mouillons à deux portées de fusil de l'ancienne ville de Royan.

26 avril. — Nous mettons à la voile. Cette fois, nous voilà en route pour Cayenne. A midi nous avons dépassé le phare de Cordouan. Nous reconnaissons notre redoutable passage des Olives. La frégate vogue à pleines voiles. Nous filons sept nœuds et demi à l'heure.

27 avril. — Nous avons fait trente lieues. Le sol français a entièrement disparu. Nous sommes dans le golfe de Gascogne. A tribord, la mer est couverte de planches et de poutres. Quelque bâtiment a fait naufrage sur ces côtes toujours battues par la tempête. Une grosse tonne vogue au gré des flots. On met la chaloupe à la mer. Elle est à bord, c'est une excellente pièce de quatre cents pintes d'eau-de-vie. On la déguste sur le gaillard d'arrière et Villeneau la fait mettre dans son greffe.

28 avril. — Vent debout au contraire. Nous n'avons fait que douze lieues. Nous ne sommes qu'à neuf ou dix nœuds des côtes d'Espagne. Nous découvrons parfaitement les Pyrénées.

3 mai. — Vent en poupe. Nous filons neuf nœuds. Sur les dix heures, le corsaire *Les Sept Amis* invite notre capitaine à gagner le large. La pointe du Finistère, nous dit-il, est gardée par un stationnaire anglais, qui rôde à vingt-cinq lieues. Villeneau répond qu'il a des ordres précis de ne pas quitter la côte. Les deux bâtiments s'éloignent en se promettant un mutuel secours. Le soir, le vent fraîchit. Les lumières sont éteintes. Une frégate anglaise nous chasse quelque temps et nous abandonne en voyant le corsaire *Les Sept Amis* se rapprocher de nous.

4 mai. — Ce matin, nous formons tous un cercle dans les batteries en chantant avec attendrissement ces paroles, qui tirent en grande partie leur mérite de la circonstance :

Pour la Guyane française,
Nous mettons la voile au vent
Et nous voguons à notre aise
Sur le liquide élément.
L'Etat qui nous a vus naître,
Comme nous chargé de fers,
A nos yeux va disparaître
Dans l'immensité des mers.

Mais les dieux ont quelque empire
Contre l'ordre du *Soudan*
Et le pilote déchire
L'arrêt de mort du divan.
N'importe sur quel parage
Le ciel fixe nos destins,
Nous sortons du plus sauvage,
De celui des Jacobins.

Pour se soustraire à la rage
Du sombre Pygmalion,
Didon vint bâtir Carthage
En s'éloignant de Sidon,
Comme cette souveraine,
Déportés et malheureux,
Pour nous, l'île de Cayenne
Nourrit des cœurs généreux.

« Votre malheur nous étonne,
Disent cent peuples divers.
Quand le crime les couronne
La vertu doit être aux fers »,
Dans un moment moins critique,
Se croyant à l'abandon,
Jadis, sous les murs d'Utique
On vit s'inhumer Caton.

De ce courage inutile
César sut bien profiter,
Marius fut plus habile,
Il faut savoir l'imiter.
Sur les ruines de Carthage
Ecrivons à nos tyrans :
« Nos malheurs sont votre ouvrage,
Guerre éternelle aux tyrans! »

Nous ne reverrons pas la France cette année. Comme notre voyage sera un peu long, il faut songer à nos amies et à ceux qui nous le font entreprendre. Faisons notre testament pour que chacun ait son lot :

Pour l'Art d'aimer, Ovide en Sibérie
Fut exilé comme un franc séducteur.
On ne m'eût pas sevré de ma patrie
Si j'eusse écrit pour certain Directeur.

Sexe charmant, je fus plus excusable
A vos beaux yeux qu'à ceux de nos traitants.
Lorsque ma main, plus qu'à demi coupable,
Avec du sel, vous brûlait de l'encens.

Pour arriver au fond de la Colchide,
Vous savez bien comment s'y prit Jason.
Le tendre amour vint lui servir de guide
Et la beauté broda son pavillon...

Dans les déserts d'une zone brûlante,
Loin de la France et des jeux et des ris,
Je chanterai dans ma carrière errante
Tous les plaisirs du séjour de Paris.

Proscrit, fêté, malheureux, dans l'aisance,
Gagnant beaucoup, mais n'ayant jamais rien,
Le seul trésor que je regrette en France,
Sont des amis qui faisaient tout mon bien.

Au gré des flots, quand le sort m'abandonne,
Sur les vertus je fonde mon espoir.
Dussé-je ailleurs gagner une couronne,
Je la rendrais pour venir les revoir.

Pour mes biens-fonds, faut qu'un *séquestreur* leste
Scelle d'abord la gueule à tous les rats,
Car mes chansons, c'est tout ce qui me reste,
Qu'en feront-ils quand je n'y serai pas ?

O nos *tuteurs*, tout ce qui nous démonte,
C'est le chagrin de ne plus vous revoir ;
Nos chers amis, pour rendre votre compte,
Montez en haut de la Croix du Trahoir (1).

(1) La croix du Trahoir était le gibet de l'abbaye de Saint-Germain-l'Auxerrois.

Nous voudrions que vous prissiez dans Rome
Le rang des saints que vous faites chasser.
Chacun de vous, Messieurs, est un grand homme,
Que nous avons le désir d'enchâsser.

Nous ne voyons plus que le ciel et l'onde. Nous sommes à vingt-cinq lieues du cap. Pendant le jour, nous charmons les loisirs de la traversée par des contes et des questions intéressantes. La pensée de notre dortoir nous désespère.

Barras, membre du Directoire exécutif.
Portrait de J. Bonneville, gravé par B. Compagnia.
(Bibliothèque Nationale : Estampes.)

Quatre de nos compagnons : MM. Frère (1), Rabaud-Desroland (2), Clavier (3) et Bernard-Modeste (4), embarqués en 1793 sur le *Washington* en face l'île d'Aix nous disent que c'est un palais spacieux auprès de celui qu'ils occupaient

(1) Jean-François Frère, chanoine de Sainte-Radegonde, de Poitiers, mort à la Guyane le 1er octobre 1798.

(2) Rabaud-Roland (J.-J.-Alexandre), chanoine d'Airvault (Deux-Sèvres), mort à la Guyane le 10 juin 1799.

(3) Frédéric-Xavier Clavier, religieux de Sept-Fonds (Allier), rapatrié le 26 octobre 1801.

(4) Bernard, dit Modeste, prêtre de Saint-Jean-de-Dieu à Poitiers, mort à la Guyane le 10 octobre 1798.

alors (1). Ils étaient sept cents dans un local plus petit que celui-ci, sur un rang de lits de camp, ou réduits à se tenir debout les uns contre les autres, les mains jointes pressées contre les hanches ou à rester assis sur leurs talons la tête entre les jambes. La peste les entama bientôt, et chaque nuit, ils roulaient à leurs pieds dix à douze morts qu'on remplaçait par vingt nouvelles victimes. Le capitaine de ce bord, nommé Lali, fermait tous les soupiraux sur eux et les fumigeait avec des fientes de volaille. Le sang leur sortait souvent par les yeux et par la bouche. Quand ils parlaient au chirurgien, il leur répondait en pleurant qu'il avait ordre de ne pas les soigner, qu'ils étaient tous destinés à périr. Ils nous peignent en traits de feu la rapacité de Lali, qui s'emparait de tous les effets des morts, les laissait nus, forçait leurs confrères moribonds de les ensevelir à leurs frais et de les charger sur leurs épaules pour les descendre dans le canot, d'où ils allaient les inhumer à l'île d'Aix, avec des soldats de la compagnie Marat qui leur donnaient des bourrades quand ils voulaient pleurer, parler ou prier. Enfin Lali et ses janissaires, impatientés de ne pas les voir tous périr assez promptement, inventèrent une conspiration pour avoir un prétexte de les spolier. Ce moyen leur réussit. Il était à l'ordre du jour. Deux mois après arrive le 9 Thermidor. Lali s'humanise, court les embrasser, leur lit une belle proclamation. Ils lui redemandent leurs effets. « Ils sont déposés à la Société populaire » leur dit-il. Ils furent rappelés. Lali et son équipage leur demandèrent humblement des certificats d'humanité qu'ils ne refusèrent pas, mais le dénuement où ils se trouvèrent, le pillage des effets des morts, le nombre des victimes qui étaient de six cent cinquante, sautèrent aux yeux des nouveaux commissaires. Lali fut destitué et classé dernier matelot du bâtiment qu'il commandait.

Ici l'horreur de l'entrepont disparut un moment et nous

(1) Il existe plusieurs récits de la vie des déportés à bord des pontons de l'île d'Aix où l'on lit de curieux détails sur la férocité et la lâcheté de Lali.

applaudissions de bon cœur, quand nous aperçûmes un janissaire de Villeneau qui venait inspecter nos barreaux. D'une main, il tenait son sabre nu et de l'autre une lanterne sourde. Il inspecta toutes les rambardes en disant au piquet de soldats qui étaient en haut des écoutilles : « Les b... se taisent. Je regrette de n'avoir pas entendu ce qu'ils disaient. » Sûrement, nous n'étions pas ménagés!

Bonne brise, nous sommes à 260 lieues de France.

5 mai. — Ce matin, grand désordre dans la frégate. Le capitaine fait briser une partie de nos barricades. Nous gagnons douze pieds de long sur un de large. Pendant la nuit, nous pourrons vaquer à nos besoins, un à un, seulement. Il n'y a plus de bailles que pour nos malades qui ne resteront en bas que quelques jours. On leur prépare des cadres entre les batteries. Le major a fait de vives instances à ce sujet. Ce soir, il s'est évanoui en venant au secours d'un sexagénaire qui a eu la jambe fracassée en descendant.

7 mai. — Trois bâtiments paraissent dans le lointain. Villeneau croit voir toutes les flottes de la Manche. Nous changeons de route. Le soir, on sonne l'alarme. Le feu prend dans la cuisine. Après quelques mouvements on parvient à l'éteindre.

8 mai. — Les bâtiments ont disparu. Beau temps. Nous filons dix nœuds. L'équipage est toujours préoccupé des Anglais et les vigies, sur les perroquets, ont double ration de vin quand elles aperçoivent un bâtiment. L'intérêt leur grossit la vue. A quatre heures un nuage d'eau s'élève sur la plaine verdâtre éclairée par un beau soleil. La vigie crie : « Navire à bâbord! » Vite on braque les lunettes. Le capitaine : « Est-il gros? — Oui. » L'état-major : « Ne vois-tu que celui-là? — Non. — Vient-il à nous? — Oui, à toutes voiles. » Villeneau, d'une voix lamentable : « Oh! mon Dieu, les voilà! » On bat la générale. Les déportés dans l'entrepont! L'équipage en riant : « Quelle escadre! Ce sont des souffleurs. » Un moment après, l'escadre parut à notre bord, élevant un nuage d'eau à vingt ou trente pieds en l'air. C'étaient réellement de très gros souffleurs, poissons de mer qui jettent de l'eau par les narines. Villeneau, un

peu honteux, alla avec ses champions boire un verre de rhum pour se remettre de sa frayeur. Nous sommes à 380 lieues de France.

10 mai. — A huit heures, on sonne l'alarme : « Navire ! » crie la vigie. Celui-là n'est point un souffleur et Villeneau n'a pas peur. Il court sus malgré les ordres qu'il a de ne pas changer de route. Tranquillisez-vous. Ce n'est qu'un bâteau de pêcheurs. On le joint. C'est un Anglais qui va au banc de Terre-Neuve. On lui vend cher sa liberté. Puis, on lui prend en outre quelques voiles, des oranges et du vin de Porto. Il n'était monté que par six hommes.

12 mai. — Le corsaire *Sept Amis*, après avoir joué Villeneau qui ne le reconnaît pas, s'abouche ce soir avec nous. Il a rencontré trois portugais. C'étaient les bâtiments que nous vîmes le 7 du courant. Ce corsaire a eu fort à faire avec ces trois marchands qui portent 42 pièces de canon d'un calibre inférieur au sien, mais quadruple par leur jonction. Ils sont chargés de poudre d'or et d'ivoire. Quel deuil pour Villeneau ! En revanche, il vante pompeusement la prise du bateau.

Plus la misère nous accable, plus nous luttons contre elle ; l'entrepont retentit de contes et de chants. Un amateur nous donne ce soir la suite de l'ariette de Florian, *l'Amour suffoqué par la jouissance.*

Dans l'Olympe, comme à Cythère,
Dans les hameaux, comme à la Cour,
Chez Pluton, comme sur la Terre,
On pleurait la mort de l'Amour.
Lise apprenant cette nouvelle
Nuit et jour se va dépiter.
Comme j'y perdrais autant qu'elle,
Je m'en vas le ressusciter.

A l'homicide Jouissance,
Quand Vénus arracha son fils,
Sa cour la suivit en silence.
Sitôt elle exila les Ris...
Mais son inséparable amie
Du succès se flatta trop tôt ;
Sur le mort, l'aimable Folie
En vain agita son grelot.

La Sagesse et la Pruderie
Compatissaient à ce malheur
Mais une vieille antipathie
Brouillait le frère avec la sœur.
Enfin, l'étique Jalousie,
Qui se repaît de ses douleurs,
N'offrit pour le rendre à la vie,
Qu'un sein épuisé par les pleurs.

Contre les Dieux et les Trois Grâces,
Le Destin toujours irrité,
Voyant l'Amitié sur leurs traces,
Rendit son souffle inanimé.
Déjà dans les cieux et sur l'onde,
Tout meurt dans l'ennuyeux repos,
Et ce malheur fait craindre au monde
Ou le néant ou le chaos.

Dans cette terrible aventure,
Vénus, réduite au désespoir,
Avait déchiré sa ceinture
Et voulait briser son miroir.
Quelqu'un annonça l'Espérance.
Elle entra d'un air bien confus,
Promettant que par l'Innocence
Renaîtra le fils de Vénus.

Mais où trouver cette Déesse ?
Elle n'habite point la Cour.
Elle a même un peu de rudesse.
Elle redoute et fuit l'amour.
Elle est toujours fraîche et jolie.
Jamais elle ne vieillira
Que le jour où, par tricherie,
Ce Dieu sur son sein renaîtra.

Vénus, abandonnant Cythère,
Cache son fils dans son giron,
S'élance à l'instant sur la Terre,
Vers le pied du sacré vallon.
Pour apprivoiser l'Innocence,
Elle voile tous ses appâts
Et conjure la Prévoyance
De vouloir devancer ses pas.

Sous une grotte solitaire,
D'où jaillit un petit ruisseau,
Etait une jeune bergère
Qui ne gardait qu'un seul agneau,

Vénus la reconnaît sans peine;
Puis feignant de se délasser,
S'assied au bord de la fontaine
Afin de la mieux contempler.

L'Innocence, souple et tranquille,
Filait pour charmer son loisir.
Vénus mise en dame de ville,
Laisse échapper plus d'un soupir,
Sur les bords de l'onde argentée
Jette son fils à l'abandon,
Et s'écrie en désespérée :
« Péris, malheureux avorton! »

L'Innocence, trop attentive
A faire tourner son fuseau,
N'aperçoit pas sur la rive,
L'enfant prêt à tomber à l'eau.
Pour couronner son stratagème
Vénus, dans sa feinte fureur,
D'un trait fait par l'Amour lui-même
Tourne la pointe vers son cœur.

Prompte comme la jeune Aurore,
L'Innocence accourt à l'instant :
« Ciel! oh! ciel! il respire encore,
Dit-elle en embrassant l'enfant.
Malheureuse et tendre victime,
Je voudrais te rendre le jour.
T'immoler est un bien grand crime,
A moins que tu ne sois l'Amour.

Mais l'Amour commande au tonnerre
Et celui-ci n'est qu'un enfant,
Puissions-nous sur toute la terre
N'avoir jamais d'autre tyran. »
La déesse trop charitable
Le réchauffa dessus son sein
Et se sentit bientôt coupable,
Car son agneau mourut soudain.

L'Amour va renaître à la vie.
L'Innocence voit le danger.
Sur son sein, il palpite, il crie,
Il frappe, il cherche à se venger.
Du trait de sa perfide mère,
L'ingrat ne se sert à son tour
Que pour mieux frapper la bergère
Par laquelle il revoit le jour.

L'indiscret vole à tire d'ailes,
Annoncer sa victoire aux Dieux.
L'Innocence voit qu'elle est belle.
Elle a déjà de nouveaux yeux.
Elle convoite l'art de plaire,
Dans l'onde veut se rajeunir
Et meurt, en disant sans mystère:
« Je meurs du moins dans le plaisir. »

14 mai. — A la nuit, toutes les voiles sont carguées et les lames s'élèvent encore jusque sur le pont. Depuis la chute du jour, les vents sont si violents qu'ils soulèvent la frégate qui retombe dans l'onde avec un bruit sourd. A dix heures et demie, elle semble rouler sur les flots, les poutres de l'entrepont crient comme si elles allaient se briser. L'onde imite le mugissement de cent taureaux enfermés dans une étable à demi embrasée. Les cris des officiers, des matelots, des cordages, le nombre des manœuvres redoublent l'effroi. Une nuit obscure couvre l'horizon. La mer furieuse n'est éclairée que par la foudre, et par les flots d'écume et des montagnes de neige où scintillent des milliers de diamants, pour éclairer les horreurs de l'abîme aussitôt refermé qu'il est ouvert. Ces violentes secousses font casser trente hamacs. Trente déportés qui couchent au-dessus tombent sur le ventre de leurs confrères. L'obscurité du lieu, la surprise de la chute, l'anxiété des uns à moitié suspendus donnent à ce tableau tout le tragi-comique. La sentinelle, à moitié endormie au bord de la fosse aux lions, nous prenant pour des révoltés ou des sorciers, se précipite avec sa rouillarde et sa lanterne dans la fosse aux câbles, au risque d'y mettre le feu. La tempête cesse à deux heures. Nous avons fait 60 lieues.

20 mai. — Ce matin, à trois heures, nous avons passé le Tropique. Les marins s'assemblent au moment où l'officier de quart annonce ce passage. Si c'est pendant la nuit, on se porte en foule au lit des passagers qu'on réveille et qu'on fait monter sur le gaillard. Le plus vieux, le plus ivrogne, le plus rusé des matelots monte à la grande hune, s'affuble d'une couverture, entend du bruit, et comme dieu des mers de ces parages veut reconnaître son monde

avant de le laisser passer. Il s'écrie d'une voix caduque : « Qui vient ici? Il y a longtemps que je n'ai vu personne. Approchez, mes amis, que nous fassions connaissance et que je vous régénère. » A ces mots, le bonhomme Tropique descend à la première hune dans la chambre de son maître des cérémonies, demande aux voyageurs où ils vont, d'où ils viennent, s'ils ont des malades à bord : « Il fait chaud dans mon empire, ajoute-t-il. Faites rafraîchir ces messieurs. » Il tombe à chaque passager une voie d'eau sur la tête. Pendant que tout le monde rit aux éclats, le bonhomme Tropique s'assied majestueusement pour débiter sa harangue que l'on écoute dans le plus grand silence. « Vous êtes purs maintenant et dignes d'être avec mon peuple. Vos aïeux sont venus autrefois régénérer les rustiques habitants de la zone torride. Nous avions des trésors qui leur font envie; ils nous les ont pris pour des crucifix et de l'eau bénite. Aujourd'hui, nous vous rendons le change et vous nous devez des dragées. » Chaque baptisé paie l'amende avec un rire forcé. Cette contrainte est l'image des horreurs commises dans le Pérou, où le soleil de Cusco éclaire à regret le tombeau des Incas et celui de deux millions d'Indiens égorgés par les Européens.

9 juin. — Nous ne sommes qu'à dix-huit lieues de Cayenne. Le vent fraîchit. Nous laissons les deux Connétables à notre droite. Ces deux rochers arides, point de mire des navigateurs, ne sont couverts que de nids et d'œufs. Les oiseaux s'y rassemblent en si grand nombre, que ces rochers en sont tout blancs. On leur tire souvent un coup de canon et ils obscurcissent l'air. Ils ne fuient pas à l'approche de l'homme, lui déclarent la guerre pour défendre leurs couvées. Leur nombre, égal à celui d'un essaim de moucherons au bord d'une eau croupissante, ne se rebute pas des coups de bâtons dont on ne frappe pas inutilement l'air. Tous cherchent avec leurs longs becs à tirer les yeux aux chasseurs. Un vent favorable enfle nos voiles. Nous cinglons Remire et Montabo, d'où on signale les vaisseaux venant d'Europe. Ce signal est rendu de suite à Cayenne. Nous rangeons à notre gauche les îlets, le

Vue des Connetables, rochers voisins de Cayenne.

(STEDMAN : *Voyage à Surinam.*)

Malingre, le *Père*, la *Mère* et l'*Enfant Perdu*. Ces différents rochers ressemblent de loin à des grottes antiques qui menacent ruine; ils doivent leur nom à la forme que la nature leur a donnée. A quatre heures et demie, nous arrivons dans la rade de Cayenne, à trois lieues de la citadelle qui ressemble à une masure sur la pointe d'un rocher. Nous appelons un pilote par un coup de canon. Je ne puis exprimer le serrement de cœur que j'éprouve au bruit des câbles et des ancres qui se précipitent dans l'onde. De même qu'ils enchainent la frégate au rivage, de même nous serons prisonniers dans ces climats. Nous voilà mouillés.

III

La Guyane.

10 juin. — A la pointe du jour, une petite pirogue, chargée d'un capitaine de port et de quelques nègres, vient à nous. Ils rament en chantant et font tourner leur petite pelle appelée pagaie et arrondie par le bout. Le capitaine monte à notre bord et nous entourons les rameurs qui sont vêtus de leurs plus beaux habits, car on nous a pris pour un nouvel agent. Leur garde-robe n'est pas difficile à porter. C'est une veste blanche ou bleue, qui paraît sortie du panier aux ordures, une chemise trouée aux épaules, aux coudes et aux endroits les plus remarqués par les dames. Ceux-là sont les richards. Les novices n'ont encore qu'un travers d'étoffe large de quatre doigts, long de six pieds, qui fait deux tours sur leurs rognons, passe dans la vallée postérieure et emmaillote l'extrémité. Nous leur demandons quand nous irons à terre. Ils nous répondent dans un jargon moitié français, moitié barbare. Ils repartent à dix heures avec une de nos chaloupes, montée par un capitaine et un sous-lieutenant qui vont rendre compte de notre arrivée. Cette visite nous donne une idée sinistre du pays.

11 juin. — Le sous-lieutenant revient à bord. Les administrateurs de Cayenne n'ont point reçu de lettre d'avis de notre arrivée. La colonie est dans la plus grande disette. Ils sont fort embarrassés de nous. Les matelots nous apportent des fruits du pays, qu'ils veulent nous vendre au poids de l'or. M. Jagot est obligé de décréter un maximum. Nous débarquerons incessamment, mais nous serons veillés de près, car les autorités sont encore en rumeur de l'évasion de MM. Aubri, représentant du peuple (mort à Demerari), Barthélemy, membre du Directoire exécutif, De La Rue, représentant du peuple; Dossonville, inspecteur de police, Marais le Tellier, attaché à M. Barthélemy (mort

pendant l'évasion), Pichegru, Ramel, commandant de la garde des Conseils; Willot, représentant du peuple, déportés sur la *Vaillante* et qui se sont sauvés à Surinam dans la nuit du 3 courant.

Une brume épaisse nous dérobe Cayenne et les montagnes voisines. Le mois de mai est ici la mousson pluvieuse. La rade est peu sûre et les gros bâtiments ne peuvent approcher à plus de trois lieues du port. Les goélettes, qu'on nous envoie, ne peuvent nous atteindre qu'au bout de vingt-quatre heures. Encore a-t-il fallu les remorquer au risque de voir périr une partie de nos canotiers. Nos malades, au nombre de 60, sont enfin partis ce matin. Une nouvelle embarcation en emporte ce soir autant.

15 juin. — Nous voguons ce soir au port. Adieu, France!.. Adieu, nos amis!... Songez à nous! Nous sommes déjà loin de la frégate. Quel regard nous lançons à ce fatal bâtiment! Le cerbère, qui le commande, mériterait bien le sort de Lali. Qu'il nous tarde de mettre pied à terre! Les montagnes s'approchent. Quel beau tapis de verdure! Nos cœurs s'élancent dans ces vastes forêts! Y serons-nous libres? Nos nouveaux pilotes sont honnêtes, mais aucun d'eux ne répond à cette question. Nous voilà à l'embouchure de la rivière. Voilà le fort, les cases, le port, les bateaux rangés et ancrés sur le rivage. Quelles masures de boue et de crachats, ces nids à boue qui croulent... Voilà Cayenne (1). Il est cinq heures et demie. Nous voilà

(1) Les impressions du déporté ne ressemblent pas à celles des voyageurs : « L'Européen, dit l'un d'eux, ne peut se lasser de contempler les palmistes gigantesques, balançant à la brise leur majestueux et ondoyant panache, les feuilles étranges du bananier, les grappes énormes de ses fruits, les fleurs de toutes les nuances offrant les couleurs les plus riches et les plus variées, les lianes grimpant, s'élançant, se croisant et formant les plus capricieux dessins, l'oiseau-mouche, le colibri volant d'une fleur à l'autre, se cachant dans leur calice et qu'on prendrait eux-mêmes pour des fleurs, n'était leur mouvement perpétuel que l'œil a peine à suivre. Ce qui frappe le plus, ce sont ces arbres sur lesquels on voit en même temps des fleurs, des boutons, des fruits à demi formés et des fruits en pleine maturité. La végétation ne s'arrête jamais dans ces contrées où il n'y a pour ainsi dire qu'une saison, l'été... Pour qui visiterait la Guyane en courant, elle ne saurait manquer de le séduire

donc au pied de la grève. Nous sommes à 1 500 lieues de Rochefort, à 1 632 de Paris. Quelle réception allons-nous avoir après 45 jours de traversée, trois mois d'embarquement et 3 325 lieues de route? La goélette est à l'ancre. Une foule accourt au rivage. Un fort détachement de blancs et de noirs borde les deux parapets du pont de charpente, où nous montons par une échelle de meunier. Les soldats serrent les rangs. Les haillons qui nous couvrent, la misère empreinte sur nos fronts, notre air déconcerté et inquiet, réveillent l'attention des spectateurs. Au bout de quelques minutes la joie d'avoir enfin touché terre nous rend à nous-mêmes. Nos pieds incertains cherchent l'équilibre, comme si nous étions ballotés par un roulis. Nos nerfs continuellement tendus se dilatent. Enfin, nous étendons nos membres, comme le cerf, dont les jambes, roides à la sortie d'un étang, se refont après quelques heures de repos. Des yeux avident nous toisent. Quels êtres, grand Dieu! Sont-ce des hommes ou des bêtes fauves? Parmi cette race nuancée de toutes couleurs, quelques Européennes nous fixent avec cet intérêt que les âmes sensibles prennent aux malheureux. La milice noire, les pieds nus, plats et épatés comme un éléphant, revêtue d'un mauvais justaucorps blanc et d'un large pantalon de même couleur, qui contrastent avec les traits des figures gaufrées, nous traite plus impitoyablement que les grenadiers d'Alsace. A peine nous est-il permis de lever les yeux. Nous dépassons les remparts. La foule du peuple qui nous suit obstrue le passage. Nous entrons dans une grande maison, au milieu de la principale rue. La populace noire est sous nos fenêtres, assise et entassée l'une sur l'autre, comme les gouvernantes et les batteurs de pavé en Europe, après des marionnettes ou des loges d'animaux féroces.

Nous voilà dans une prison un peu plus spacieuse que

par ses rivières immenses, ses forêts anciennes comme le sol qui les porte, ses fruits si savoureux, si rafraichissants, ses fleurs si splendides, ses animaux innombrables dans le plumage et la fourrure desquels brillent les plus belles couleurs. »

(Bellin. *Description de la Guyane française*)

l'entrepont de la *Décade*. Villeneau, sur le balcon d'une grande maison, au milieu des élégantes de cette ville, nous fixait à notre passage avec une pitié orgueilleuse. On nous distribue des hamacs. Nous logeons au premier. Des nègres nous commandent, nous gardent et nous servent. On prend nos noms. Les seize premiers ont été conduits chez l'agent. Les municipaux se transportent dans notre prison, avec une toise pour nous mesurer comme si nous devions tirer à la milice. Maintenant que nous sommes toisés et signalés, montons sur la galère pour passer en revue le peuple de Cayenne. Cet examen nous tiendra lieu de soirée. Aujourd'hui que nous voilà rendus, les soirées ne seront plus les entretiens oisifs d'une ennuyeuse journée. Nous ne compterons plus les nœuds que nous filerons à l'heure, mais la misère et l'abandon dont les câbles sont bien plus longs que ceux des vaisseaux à trois ponts. J'ai déjà crayonné en gros l'accoutrement des sauvages qui sont venus à notre bord le lendemain que nous mouillâmes. Ceux-là étaient confus en notre présence. Nous sommes donnés en spectacle à ceux-ci. La scène est un peu différente. Nous pouvons dormir tranquilles, car nous avons une forte patrouille qui nous veille nuit et jour. Le peuple noir ne désempare pas. L'odeur de ces boucs nous infecte. Chacun de nous, peu accoutumé au fumet d'un gibier si semblable au corbeau du pays, jure sa parole d'honneur que la virginité ne sera jamais un fardeau pour lui auprès de semblables objets. Pour nous guérir du mal d'amour, l'une couvre la laine noire de sa tête d'un vieux mouchoir tout déchiré. Celle-ci laisse pendre jusqu'au bas de sa ceinture deux flasques vessies toutes plissées et rembrunies de quelques gouttes de sirop de tabac. Loin de relever ses pendeloques, elle les écrase tant qu'elle peut pour les faire descendre jusqu'à ses genoux. La coquetterie des négresses entre deux âges consiste à porter de longues mamelles. Cet abandon prouve qu'elles ont eu beaucoup d'enfants, qu'elles ont beaucoup de compères et qu'elles ne sont pas encore stériles. C'est un porte-respect pour les marmots qu'on appelle ici *le petit monde*.

La loi de Juda, canton d'Afrique d'où elles sortent, accorde des honneurs et des privilèges à toutes les femmes et filles qui sont fécondes. Ces individus à figure humaine portent un profond respect à la vieillesse et nos Européens policés auraient besoin de prendre ici des leçons. Chez nous, on craint l'âge avancé, parce qu'on craint l'abandon. Ici, on l'attend, ou plutôt on l'espère. C'est l'époque des prévenances, du repos, du respect et d'une paisible jouissance. Le vieux nègre dans sa case, au sein d'une très nombreuse famille d'enfants et de petits-enfants, commande en roi. Aussi les hommes décrépits, loin de vouloir se rajeunir comme nos grisons de France, portent à cinquante ans une jarretière blanche à leur genou pour avertir qu'ils sont parvenus au terme de leur carrière. Alors ils se font appeler grand-papa et à soixante ans *apa* qui, dans leur jargon, signifie patriarche. Ces squelettes ambulants sont couverts de lèpre et d'infirmités et entourés d'enfants de toutes couleurs, les uns d'un noir bronzé, les autres d'un cuivre rouge tirant sur le gris, ceux-ci d'un jaune citron, ceux-là d'un blanc pâle et livide. D'autres ne sont distinctibles des Européens que par la couleur de leurs grosses lèvres blanches. Tous sont presque dans l'état de nature. Quelques négresses, moins par pudeur que par coquetterie, ont une petite chemise nommée *verreuse* qui leur descend jusqu'au nombril. A un doigt et demi de cette brassière de marmot, elles entortillent en bourrelet une toile plus ou moins fine, d'une aune et demie de tour, sur trois quarts de haut. Elles nomment ce bas de chemise *dioco* ou transparent. Elles le couvrent d'une *camisa*, sorte d'étoffe de couleur de même mesure, seulement ourlée à la coupe. Cette seconde robe de luxe, ainsi que la verreuse, ne sortent du panier que pour faire quelque conquête. Plus les négresses sont hideuses, plus elles se croient belles. Leurs compères ou maris sont presque tout nus. Ils ne couvrent la nature, comme je vous l'ai dit, que d'une lisière d'étoffe, large de trois doigts, qu'ils appellent kalymbé.

Nous ne voyons que des nègres. Les créoles seront cos-

tumés autrement. Nous en apercevrons demain quelques-uns en allant promener depuis six heures du matin jusqu'à huit, sur la crique ou sur le bord de la mer dans un espace de deux portées de fusil. Nous serons escortés d'une garde nombreuse qui ne nous laissera parler à personne et qui ne pourra converser avec nous sous peine du cachot.

Ce soir, les colons nous envoient des fruits, du vin et du poisson bouilli au sel et au poivre (1). Nous savons déjà que nous ne resterons pas à Cayenne. Nous serons relégués dans les cantons et les déserts, comme les seize premiers. L'heure du souper nous distrait. Au moment où chacun forme sa société, cinq voleurs déportés avec nous, un peu pris de boisson, se réunissent et se font appeler le Directoire. Cette qualité leur reste et les administrateurs de Cayenne, à qui nous les recommandons, les logent à l'écart dans un coin qu'ils appellent palais. Dans la suite, l'agent Jeannet demandait souvent à table, quand on parlait de Directoire, duquel il était question : de celui de la *Décade* ou du Luxembourg.

On nous fait l'appel matin et soir. Nous avons la ration de marine : trois boujarons de tafia, deux onces de riz, une livre et demie de pain, quatorze onces de viande salée pour deux jours. Chacun reçoit une assiette, un couvert et un gobelet d'étain. Un grand plat, un baquet de bois et deux bouteilles vides sont le mobilier de sept convives que le hasard ou l'amitié a réunis. Le gouvernement paie les nègres pour nous servir. Notre viande cuit sous un grand hangar; les cheminées ne sont pas de mode ici et

(1) « Une main de papier à minutes valant douze sols à Paris se vend ici trois francs. Vous avez de la bonne cire à cacheter pour cent sols la livre : il faut parler ici de dix-huit francs et elle est détestable : c'est de la poix-résine qui est noirâtre quand elle est appliquée et qui ne tient pas sur le papier. Soixante francs une paire de bottes, quinze francs les souliers. J'ai eu besoin de toile pour des pantalons, je l'aurais eue à Paris pour cent sols; elle se vend ici douze francs. Le blanchissage, les façons de linge et d'habillement, tout cela est horriblement cher. Vingt-cinq francs douze sols pour celle de quatre chemises; trente francs pour celle d'un habit; huit francs celle d'un pantalon, etc. (*Lettres de la Villeurnoy aux demoiselles More.*)

les plus belles cuisines sont comme nos poulaillers de France. Nous serions heureux si ce bon temps pouvait durer, car tous les habitants lestent notre table d'une partie de la leur et ils mettent tant de délicatesse dans leurs procédés que nous ne connaissons pas le nom de nos bienfaiteurs à qui l'entrée de la prison est sévèrement interdite (1).

Indiens de la Guyane.
(Voyage à la Guyane et à Cayenne.)

Pendant un mois, nous allons promener matin et soir au bord de la mer. Le détachement, qui nous escorte, garde toutes les issues, mais les habitants nous parlent par-dessus les haies de leur jardin. Plus on nous resserre, plus nous devenons intéressants. Je ne puis dire si Jeannet donne des ordres aussi sévères. En nous plaignant beaucoup, il nous gêne de plus en plus. Le moment de quitter Cayenne approche. Jeannet, chef suprême, prend le 30 prairial une décision que voici :

(1) « Ces procédés étaient d'autant plus beaux, dit J.-J. Aymé, que depuis la liberté des noirs il y avait très peu de colons en état de faire des sacrifices. Ils étaient presque tous ruinés par la Révolution. »

Art. Ier. — Aucun déporté ne pourra rester dans Cayenne ni dans l'île.

Art. II. — Tout déporté qui désirera former un établissement de culture et de commerce, dans une des parties non exceptées par l'article précédent, sera tenu d'adresser par écrit au commandant en chef, qui fera part de la demande à l'administration départementale.

Art. III. — La pétition sera appuyée d'un certificat d'un habitant domicilié et bien connu, qui prouve que l'exposant est en mesure d'acheter ou de louer, soit une habitation, soit une maison, et qu'il a les moyens suffisants, soit pour faire valoir l'habitation, soit pour entreprendre le commerce. L'administration départementale s'assurera des faits contenus dans le certificat à l'appui de la demande qu'elle fera passer de suite, avec son avis motivé, à l'agent du Directoire, pour être par lui pris sur le tout telle détermination qu'il appartiendra.

Comment profiter du bénéfice d'une pareille loi? Nous ne pouvons parler à personne. Qui viendra nous offrir son bien? Nos verroux ne se dresseront pas. Tous les colons demandent un déporté pour mettre sur leur habitation. Ils s'informent de la moralité de chacun et choisissent ainsi en tâtonnant. Tous sont mus du saint désir d'arracher un malheureux au goufre dévorant de Konanama, où vont aller ceux qui ne trouveront point d'asile et qui n'auront pas les moyens de former des établissements à leurs frais, en acceptant de ne rien recevoir de l'administration, pour le temps qu'ils resteront dans la Guyane. Les habitants, qui se chargent d'un déporté, sont tenus de lui passer une partie de leurs biens et de répondre de son évasion. L'État ne leur fournit absolument rien. Ils le médicamenteront à leurs frais. Une fois rendu chez eux, il ne pourra ni venir à l'hôpital ni même mettre le pied dans l'île de Cayenne.

Ces dispositions rigoureuses sont faites pour prévenir le dégoût et la légèreté des contractants, dit Jeannet, ou pour le libérer lui-même d'une dette sacrée, car tous sont gardés à vue, tous sont prisonniers d'État. Et dans quel État le souverain privant un individu de sa liberté, l'exilant à

deux mille lieues de sa patrie, lui séquestrant son bien, lui interdisant la communication avec les hommes, ne lui donne ou ne lui prête-t-il pas des moyens d'existence? Jeannet outrepasse bien ici l'intention du gouvernement, mais les lois de la mère patrie sont des fusils sans détente à pareilles distances.

Le cultivateur européen, qui nous voit sur une terre sans bornes, où chacun peut s'en allouer autant qu'il veut, envie notre sort et nous reproche notre indolence. « L'État, dira-t-il, leur avance des instruments aratoires, leur concède un sol vierge. Ils n'ont qu'à travailler. Leur condition est préférable à la mienne. Je n'ai que dix journaux de terre que j'ensemence moi-même et dont je ne demande que le produit net pour être heureux. » Que ne le sait-il? Les vapeurs homicides de cette terre vierge tuent l'homme qui l'ouvre sans précautions. Les arbres qui l'ombragent, plantés par les siècles, sont quatre ou cinq fois plus gros que nos sapins. Il faut les échafauder pour les couper à une certaine distance du tronc, car le pied est trop étendu pour qu'on songe à les déraciner. Un homme seul dans ces forêts ne trouverait pas le temps de nettoyer un coin de champ, que l'autre extrémité serait déjà couverte de broussailles plus épaisses que nos bois-taillis, tant la végétation a de force. Songer à brûler les forêts sans les couper est une pensée folle. D'ailleurs, l'incendie découvrant le terrain y ferait circuler l'air, et les arbustes, naissant en foule au pied des troncs à demi embrasés, ne laisseraient que peu d'espace à la culture. Il faut donc travailler sans relâche à abattre le petit bois et à le mettre en pile. Pour cela, il faut des bras et des hommes acclimatés, mais les grands arbres restent encore. Si vous n'avez pas assez de monde pour les faire tomber promptement, les petits reviennent, et il n'y a rien de fait. Le pays, qui n'est pas boisé, est désert, stérile, marécage ou savane, prairie que les eaux basses d'hivernage couvrent pendant six mois, de quatre à cinq pieds d'eau. On pourrait quelquefois dessécher ces marais, mais il faudrait des avances d'argent et d'hommes. Nous sommes 193. La moitié sera répartie dans 130 lieues et abandonnée

à elle-même. L'autre sera gardée à vue et confinée dans le désert. Nous passons à l'hôpital, les uns après les autres. La maladie nous marque nos lits. Le pays nous fait végéter comme les plantes. Aujourd'hui, mon voisin se porte bien. Demain il a la fièvre chaude. Après-demain, on le porte en terre. Il y a huit jours que Tronçon-Ducoudray et Bourdon (de l'Oise) étaient à la chasse. Avant-hier ils buvaient un bol de punch et projetaient une partie pour demain. Ils sont enterrés ce matin et Brotier, qui les a soignés, est mort hier soir d'un coup de soleil. On dirait qu'ils sont empoisonnés. Le soleil et l'air de la Guyane sont les venins les plus subtils. Aucun de nous n'est dangereusement malade et, au mois d'octobre, la moitié sera morte. Le plus habile docteur de France ne serait ici qu'un ignorant. Noyer tient la lancette d'Esculape et il le mérite par ses talents. Il vous enseigne son art en peu de mots. « Otez-moi les cantharides, la lancette, l'opium, l'émétique et la seringue, je ne suis plus médecin. » Cet Hippocrate fait, cependant, tous les jours des cures que Pelletan et Desaul auraient enviées. La pratique vaut mieux que la théorie. Le pharmacien Cadet, dans son laboratoire, aurait dépeuplé la Guyane en quinze jours. L'émétique, le jalap, la saignée, les lavements, sont le manuel pratique des écoliers et des maîtres. Les maladies sont les fièvres chaudes ou putrides qui font jouer les hommes à pair ou non et en emportent toujours la moitié.

Aujourd'hui la pluie nous force, au milieu de notre promenade, de nous abriter chez un menuisier. La sentinelle nous attend à la porte. Une mère jette les hauts cris. Son enfant nouveau-né vient de mourir du tétanos ou *coqueluche* qui moissonne les trois quarts des enfants jusqu'au septième jour après leur naissance. Ils tombent en syncope, se brisent les reins et meurent subitement (1).

(1) « A peine sont-ils sortis du sein de leur mère, dit Bajon, qu'un grand nombre éprouvent un état spasmodique qui, peu à peu, leur serre les mâchoires et rend tout leur corps roide comme une barre de fer. Cette maladie qu'on appelle *mal de mâchoire* ne les attaque que pendant les neuf premiers jours après leur naissance. . Le

Quarteronne de la Guyane.

(STEDMAN *Voyage à Surinam.*)

Quand un nouveau-né passe sept jours, on ne craint plus rien jusqu'à sept ans. Le mari, en courant au secours de sa femme, s'enfonce un pieu dans le mollet qui lui donne le catharre. Ses membres se retournent. Il ne parle point. Il se remue à peine et son dos se redresse en arc (1). On appelle M. Noyer. Il le panse, mais la convalescence sera longue, trop heureux s'il en est quitte pour quelques grandes infirmités. Presque tout le monde est sujet au mal de jambes qui devient incurable si on le néglige. La gangrène et les vers s'y mettent. Il faut mourir ou s'accoutumer à l'opium ou à la pierre infernale. On coupe ainsi ces branches de peste, quand elles sont à l'extérieur ; mais les fièvres inflammatoires gangrènent aussi les viscères et le malade expire en criant guérison.

Que nous soyons guéris ou non, nous allons bientôt évacuer Cayenne, et nous connaissons déjà assez l'agent pour le peindre avant de partir. Jeannet, chef suprême de la colonie, sous le nom d'agent, commande en sultan aux noirs, aux habitants comme aux soldats. Sa volonté fait la loi. Rien ne contrebalance son autorité. Il ne doit compte qu'au Directoire qu'il représente. Il ne reste en place que pendant dix-huit mois et il peut être réélu. Il nomme toutes les autorités, les influence toutes, les renouvelle toutes, les fait mourir toutes. Enfin, quand un agent sourcille, tout doit trembler devant lui. Voilà sa puissance. Quel usage en fait-il? Jeannet, d'un physique avantageux, dans sa trente-sixième année, fils d'un fermier de la Bauce, est manchot du bras gauche qu'un cochon lui a

---

tétanos des enfants ou *mal de mâchoire* est si commun dans certains quartiers de Cayenne que, de l'aveu même de plusieurs habitants, à peine réchappe-t-on un tiers de ceux qui y naissent. » (Bajon, *Mémoires pour servir à l'histoire de Cayenne et de la Guyane française*, I, 115 et 145.)

(1) « Le tétanos des adultes qu'on appelle à Cayenne *catarrhe* est un peu différent de celui qui attaque les nouveau-nés... Il y a à Cayenne un nègre qui guérit le tétanos avec quelques plantes du pays. La vérité, qui me sera toujours chère, me fait dire ici que j'ai été témoin de plusieurs guérisons qu'il a opérées chez des personnes dont j'avais jugé la maladie mortelle. » (Bajon, *Mémoires pour servir à l'histoire de Cayenne et de la Guyane française*, I, 172 et 195-196.)

mangé quand il était au berceau. Il doit son avancement à ses talents, à son oncle Danton (1) et un peu à ses maîtresses qui ont payé sa complaisance et sa vigueur. Son abord est prévenant. Sa gaieté siège plus sur son front que la franchise. Ses manières sont aisées. Il débite avec une égale effusion tout ce qu'il pense comme tout ce qu'il ne pense pas. Son grand plaisir est d'être impénétrable en paraissant ouvert. Il se pendrait si on pouvait lire dans son cœur. Je ne sais pas s'il en connaît lui-même tous les replis. Il fait autant de bien que de mal, et toujours avec la même indifférence. Il met chacun à son aise. Il pardonne de dures vérités et même des injures. Il manie le sarcasme et la repartie avec esprit. Il écoute volontiers les reproches, les remontrances, les plaintes, et ne les apostille jamais que de grandes promesses. La prodigalité, la galanterie, la soif de l'or, sont ses organes, ses esprits moteurs, ses éléments, son âme. Il est brave et prévoyant dans le danger, peu sensible à l'amitié, encore moins à la constance, blasé sur l'amour, très facile au pardon et peu enclin à la vengeance. La vertu, pour lui, est la jouissance et le plaisir. Il ne fait jamais le mal sans besoin, mais un léger intérêt lui en fait naître la nécessité. C'est un homme de plaisir et de circonstance, qui aime l'argent et puis l'honneur, les hommes pour ses intérêts, ses amis pour la société et qu'on a regretté par ses successeurs.

Il vint ici en 1793 après la mort du roi remplacer le chevalier d'Alais et mettre la colonie à la hauteur des circonstances. Il fit ouvrir les clubs, en devint le président et

(1) « Je ne suis point le neveu de Danton, dit Jeannet Oudin dans ses *Notes sur quelques passages du memoire de Ramel*, je suis son cousin. J'étais l'ami de sa personne, je reste l'ami de sa mémoire » Il établit ensuite ses états de service : d'abord maire d'Arcis-sur-Aube, puis commissaire du Conseil exécutif provisoire à Thionville pendant le siège, commissaire de la Convention, puis agent particulier du Directoire à la Guyane. Il s'y défend aussi contre toute accusation de concussion et de piraterie. « Le peu que je possède n'équivaut pas à ce que j'ai reçu en patrimoine. Et si quelqu'un découvre que j'aie soit aux États-Unis soit chez d'autres puissances, sous mon nom ou sous un nom emprunté, quelques capitaux, je les lui donne » (p. 39-40).

s'allia aux hommes de toutes les couleurs. Son cœur répugnait à toutes ces bassesses, mais c'était le marchepied de son crédit et il s'y prêtait avec autant d'aisance que s'il n'eût jamais eu d'autres inclinations. Plus la crise était difficile, plus il déposait et même avilissait son autorité. Le décret de la liberté des noirs, annoncé depuis longtemps, plus redouté que la foudre, faisait émigrer les riches habitants qui craignaient, à juste titre, d'être égorgés par leurs esclaves devenant vagabonds et furieux comme une bête sauvage hors de sa cage. Jeannet se trouvait entre l'enclume et le marteau. D'un côté, les anarchistes qu'il détestait dans le fond de son âme et avec qui il s'était trop popularisé, dissipateurs ici comme en France, soupirant après le décret dans l'espoir du pillage, l'assiégeaient souvent pour savoir quand et comment il le proclamerait. Il avait lui-même désorganisé le bataillon d'Alsace, en substituant un nouvel état-major à l'ancien, qu'il avait fait déporter comme aristocrate. La société populaire, dont il faisait partie, avait fait choix de ses créatures. D'un autre côté, les vrais habitants le sollicitaient de ne pas recevoir le décret et lui offraient des fonds. Il leur en avait fait la promesse, aussi bien qu'au gouverneur de Surinam dont il ménageait l'alliance, quoique la France fût en guerre avec la Hollande. Il avait reçu avis que des bâtiments hollandais stationneraient devant Cayenne pour capturer l'aviso porteur de la liberté des nègres. En les voyant paraître, le 28 mars, il annonce une grande conspiration pour jeter l'alarme dans les cantons. Quelques riches propriétaires prennent la fuite et sont déclarés émigrés. Il confisque leurs habitations et achève de s'affermir, comme il le dit. Après avoir connu les hommes et les choses, pour faire sa bourse, il avait créé, le 5 septembre 1793, pour trois millions de billets qui ont achevé de ruiner la colonie en 1795. Du même coup, il séquestre l'habitation de la Gabrielle, appartenant à M. de Lafayette, qui rapporte 300 000 francs, fait rentrer une partie de la dette arriérée, ferme les portes de l'assemblée coloniale, retourne les caisses, change les tribunaux. Enfin, il allait achever sa riche moisson,

comme il le dit, au moment où vint le fameux décret. « Ce fut le 25 prairial an II, à six heures du soir, dit-il dans son *Compte rendu*, qu'Apolline, capitaine de la corvette *L'Oiseau*, me remit le décret de la liberté des nègres, sans aucune instruction et avec ordre de le faire aussitôt promulguer. Le 26, à six heures du matin, le bataillon étant sous les armes, je proclamai moi-même le décret de liberté, en déclarant traître et infâme à la patrie quiconque tenterait un instant de s'opposer à son exécution (1). » La proclamation se répéta de suite dans tous les cantons.

Alors toute la colonie fut dans la débandade (2). Quelques commissaires, porteurs de ce décret dans la grande terre, loin de préparer les nègres à ce passage subit et redoutable de la dépendance à la liberté, les enlevaient des ateliers, les indisposaient contre leurs maîtres, leur criaient avec emphase : « Vous êtes libres. Faites maintenant ce que vous voudrez. » Jeannet admettait à sa table, dans son conseil, des noirs de préférence aux blancs. Les nègres étaient si bien pliés au joug qu'ils crurent

(1) *Compte rendu*, 6.

(2) En publiant et en affichant à Cayenne, le 26 prairial an II, le décret d'abolition de l'esclavage, Jeannet y avait joint une proclamation où on lisait notamment : « Il n'y a plus ni maîtres ni esclaves .. Les citoyens, désignés jusqu'ici sous le nom de nègres marrons, peuvent revenir parmi leurs frères qui leur donneront sûreté, protection et la jouissance des droits de l'homme... Ceux qui étaient esclaves peuvent traiter de gré à gré avec leurs anciens maîtres pour les travaux à continuer ou à entreprendre. Ils y sont fraternellement invités... La direction du département fera planter des vivres pour un an. » Les noirs virent dans ce dernier article l'assurance que le gouvernement allait pourvoir à leur nourriture. Comment auraient-ils supposé qu'étant libres ils devaient travailler? Un nouvel affranchi, ayant un certain pécule à sa disposition, avait immédiatement songé à l'utiliser en achetant un esclave. Quand on lui fit comprendre combien son désir était en opposition avec la loi nouvelle, il s'écria tout désappointé : Sa ki fouti liberté sa! Koumann! Mo pa pouvé achté oun michan neg pou travay pou mo?

Quelques mois plus tard les récoltes étant prêtes à se perdre faute d'être ramassées, il fallut les réquisitionner et leur inculquer que la paresse et la négligence dans le travail étaient des délits. On rétablit alors le supplice de la barre. (Aubert-Armand, *Résultats de la liberté des noirs à Cayenne*. Saint-Pierre de la Martinique, 1837.)

pendant deux mois que ce qu'ils voyaient n'était qu'un songe. Personne n'osant leur parler d'ouvrage, ils commencèrent à vouloir se débarrasser de tous les blancs de peur de rentrer dans l'esclavage. On vit les cantons fermenter, les habitants s'enfuir dans les bois, les esclaves armés courir d'un bout à l'autre de la colonie pour faire, disaient-ils, la chasse à leurs maîtres, qui se réfugiaient à Cayenne où ils n'étaient plus en sûreté. Jeannet écoutait les plaintes des blancs, leur faisait de belles promesses et donnait de légères réprimandes aux noirs. Le capitaine Apolline lui avait aussi apporté la nouvelle de la mort de son oncle Danton à qui il devait sa place. « Ils font bien de se défaire de tous les conspirateurs », dit-il. Cette réponse n'était que sur ses lèvres, car il lui donna longtemps des larmes en secret et résolut dès ce moment de mettre ordre à ses affaires pour s'enfuir dans les États-Unis. Le girofle de la Gabrielle n'était pas encore prêt. Il ajourna son départ à brumaire an III. Son dessein transpira. Il n'en fit point mystère. Il se concilia de plus en plus les nègres et la société populaire dont il était l'âme, écoutant sérieusement les folies que les noirs y vociféraient dans leur jargon. L'un y demandait que les femmes blanches, qui se reposaient depuis si longtemps, fissent à leur tour la cuisine aux nègres. Un autre sollicitait un arrêté pour le partage des habitations. Un troisième trouvait mauvais que son ancien maître mangeât encore dans des plats d'argent et lui dans une gamelle. L'agent se contentait de rire. Mais un nouvel orateur lui poussa plus vivement la botte. « Je suis libre, citoyen agent? — Oui. — Je puis me faire servir aujourd'hui? — Oui, en payant, et je serai moi-même à tes ordres pour de l'argent. — Citoyen Jeannet, ce n'est pas toi que je veux. S'il arrive des nègres, je pourrai en acheter à mon tour. » A ces mots, Jeannet s'élance à la tribune, pérore longtemps sur le prix de la liberté et termine par cette sentence : « Je crains bien que la mère patrie n'ait versé son sang pour briser les fers d'une classe d'hommes qui ne mérite que l'esclavage et qui ne connaît que le bâton. »

Les cultures étaient abandonnées. L'orage grossissait. La terreur grondait dans le lointain. La troupe n'était point payée. L'argent des prises avait été dissipé. La récolte était serrée. Jeannet avait des fonds. Il termina sa session par une fuite et fit légitimer sa conduite par un prétendu compte rendu que j'ai sous les yeux. Sa manière de s'y prendre est originale. Le bataillon qui était presque nu s'opposait à son départ. Il assemble le département, lui dit qu'il va en France pour solliciter des fonds pour la colonie, que les caisses sont vides pour le moment, mais qu'il y a plusieurs recettes sûres (en parlant du produit des récoltes) dont quelques-unes sont prochaines, d'autres éventuelles sur lesquelles il est raisonnable de compter (il parlait des prises que les corsaires pouvaient faire). Le département fait imprimer ce petit compte. Il pare à tout par un prompt départ et, fort de cette pièce auprès du Directoire, il se fait renommer agent, revient en 1796 remplacer Cointet à qui il avait remis ses pouvoirs à la fin de 1794, comprime les nègres et fait ressentir sa colère à Collot d'Herbois et à Billaud-Varennes qui avaient presque gouverné la colonie pendant son absence. Le premier de ces exilés a péri d'une mort violente avant notre arrivée (1). L'autre est resté longtemps à Sinamari avec les seize premiers déportés (2).

La maison Lecomte se vide tous les jours, chaque habitant vient faire un choix. Si je pouvais être placé chez quelques-uns de ces braves gens, mon sort serait digne d'envie. Le respectable Chapel, officier ingénieur, envoyé pour visiter le désert, quand nous étions encore à Cayenne, avait dit à Jeannet : « Konanama sera le tombeau du plus grand nombre des malheureux. Il serait moins inhumain

(1) A son arrivée à l'hôpital de Cayenne le lit dans lequel était mort Collot d'Herbois échut à La Villeheurnois très malade. « Mon lit, disait-il à un Jacobin qui le persiflait à ce sujet, a été occupé par un insigne scélérat. Quand j'y couche, c'est le lit d'un homme de bien. »

(2) Billaud avait été relégué à Sinamari parce qu'on craignait sa coopération à un soulèvement des noirs.

de les tuer sur-le-champ à coups de fusil. On leur épargnerait ainsi les souffrances d'une longue agonie (1). » Tous les habitants et Jeannet lui-même nous engageaient à ne pas aller au désert. Nous nous associons sept et MM. Trabaud et Bonnefoy, à la recommandation de M. Carré (à qui je dois autant d'éloges que de reconnaissance) nous louent leur case à Kourou pour y faire le commerce. Mes camarades se cotisent pour eux et pour moi, car on m'a volé mon argent et mes effets à Rochefort et dans le pillage de la frégate. Depuis mon départ sur la *Décade*, je n'ai eu qu'un louis en ma possession et nous étions quatre à le partager. Au bout de deux jours, il m'est resté quarante sous pour faire 1 800 lieues, je vivrai pourtant dans la Guyane pendant trois ans sans l'assistance du gouvernement. On vend les montres, les boucles d'argent et les habits pour faire des emplettes. Nos propriétaires envoient nos noms à l'administration départementale : J.-B. Cardine, curé de Vilaine, diocèse de Paris, âgé de 41 ans, natif de Comnion, département du Calvados (2); Jean-Charles Juvénal, chevalier de Givry de Destournelles, natif de Laon, âgé de 27 ans (3); Gaston-Marie-Cécile Margarita, né à Avenay, diocèse de Reims, département de la Marne, âgé de 37 ans, curé de Saint-Laurent de Paris; Jean-Hilaire Pavy, âgé de 32 ans, de Tours(4); Hilaire-

(1) Cette agonie, David, curé de Saint-Loup, la décrit ainsi à son vieux père : « Ce pays, situé au milieu des bois, est couvert de marais fangeux qui corrompent l'air par des exhalaisons fétides et les habitations se bornent à quelques cabanes informes, asile de douleur et de mort... Chaque jour de nouveaux malheurs viennent nous affliger. Une victime est suivie d'une autre victime. Depuis longtemps nous ne pleurons plus, la douleur a tari la source de nos larmes. . Nous savons que dans tous les cantons où se trouvent les déportés, leur sort n'est pas moins affreux que le nôtre. Ceux que la mort n'a pas atteint jusqu'à ce jour languissent dans l'état le plus misérable. On dirait que cette partie de la Guyane n'est habitée que par des ombres. »

(2) Assermenté retraité, ancien agent municipal de Gonesse, commandant de la garde nationale, propriétaire à Villaines, mort à Kourou le 10 octobre 1798.

(3) Il revint en France en 1803.

(4) Vicaire à Faye (Maine-et-Loire). Il fut rapatrié le 21 octobre 1800.

Une marche à travers les marais de la Guyane.

(STEDMAN : *Voyage à Surinam.*)

Augustin Noiron, âgé de 49 ans, natif de Martigny, curé de Mortier et de Crécy, diocèse de Laon, département de l'Aisne (1); Louis-Ange Pitou, âgé de 30 ans, né à Valainville, commune de Moléans en Dunois, district de Châteaudun, département d'Eure-et-Loir, homme de lettres et chanteur, domicilié à Paris; Louis Saint-Aubert, âgé de 55 ans, né à Rumaucourt, département du Pas-de-Calais, résidant à Paris (2). Distribuons les emplois de notre futur établissement. Cardine aura les clefs du magasin avec Pavy; l'un et l'autre tiendront la note de la recette et de la dépense. Chaque soir, avant de nous coucher, Margarita portera le tout sur un livre à double partie. La société se réunira tous les quinze jours pour apurer les comptes et prendre la balance de la recette et de la dépense. Givry et Noiron iront à la chasse; Saint-Aubert taillera les arbres et bêchera le jardin ou se délassera à la chasse quand l'un ou l'autre des veneurs sera fatigué. Pavy fera la cuisine avec Cardine. Margarita et Pitou iront chercher l'eau, balaieront la case, compteront le linge pour le blanchissage et laveront la vaisselle tour à tour. Margarita sera attaché à la caisse pour aider les deux autres à tenir les livres. Pitou portera les marchandises à deux et trois lieues dans les habitations, ira dans les sucreries faire emplette de liqueurs et de sirops pour la vente et la consommation.

Il s'agit maintenant de faire enregistrer nos baux de location et d'obtenir préalablement l'aveu de l'agent, qui a remis ces détails au commandant de place. Un soldat nous y conduit cet après-midi. « Ne voyez-vous point qu'il n'est pas ici? nous dit sa négresse. Écoutez-le chanter dans la maison du gouvernement. Il n'est visible que depuis huit heures jusqu'à neuf heures du matin. Ne manquez pas l'heure. » Le lendemain, nous fûmes ponctuels. Le commandant de place donnait un grand déjeuner. Nous étions tout confus. La négresse prit sur elle de nous annoncer. La maison retentissait déjà du fracas des verres et des bouteilles cas-

(1) Mort à la Guyane, 17 octobre 1799.
(2) Maréchal expert, puis cocher.

sées. J'aperçus autour d'une table ronde un grand cercle que présidait l'agent. Tous se tenaient par la main en chantant à plein chœur cette invitatoire bachique :

Voulez-vous suivre un bon conseil ?
Buvez avant que de combattre.
A jeun je vaux bien mon pareil,
Mais quand je suis saoul, j'en vaux quatre.
Versez donc, mes amis, versez,
Je n'en puis jamais boire assez.

Quel pauvre agent et quel soldat
Que celui qui ne sait pas boire!
Il voit les dangers du combat
Et moi je n'en vois que la gloire!

Le bon goût que je trouve au vin...
Si le poisson le trouve à l'onde,
Il a le plus heureux destin
De tous les habitants du monde.

Cet Univers, oh! c'est bien beau!
Mais pourquoi dans ce grand ouvrage
Le Seigneur y mit-il tant d'eau ?
Le vin m'aurait plu davantage.

S'il n'a pas fait un élément
De cette liqueur rubiconde,
Le Seigneur s'est montré prudent :
Nous eussions desséché le monde.

Nous sommes expédiés en cinq minutes. « Pour ma foi, c'est un singulier homme que Jeannet, nous dit en revenant la sentinelle qui nous avait accompagnés. Voici les convives du déjeuner : le capitaine de la corvette *La Chevrette* qu'il avait mis au fort, il y a deux jours et voici pourquoi. Il emmène une prise au port. On met les scellés à bord du bateau. L'argent disparaît; Jeannet mande ce capitaine : « Il y a de grands fripons à votre bord, monsieur, lui dit-il. — Ce sont les petits, citoyen agent. Les grands sont à terre. » Il l'envoie au fort pendant deux heures. Puis il lui répète sa réponse : « Les grands sont à terre. — Ce n'est pas moi, puisque je n'ai qu'une main. — Elle en vaut dix, citoyen agent », reprit le capitaine. Jeannet se mit à rire et ce matin ils déjeunent ensemble. Son voisin à gauche est un habitant qui avait écrit contre

lui au ministre quand il s'en alla d'ici en 1794. Jeannet a eu les lettres signées de cet homme, les lui a montrées il y a deux jours, les a déchirées en sa présence, l'a retenu à dîner, lui a protesté qu'il ne s'en souviendrait jamais et ce matin ils déjeunent ensemble. Je ne sais pas comment ils peuvent tenir à toutes ces fêtes. Ces festins durent depuis six mois et ils n'ont pas de fonds pour nous payer sept sols et demi par jour. Vous les avez vus à table. Ils ne se lèveront qu'à minuit. Le couvert ne s'ôte jamais. Les quarteronnes iront partager le dessert. Quand ils en seront las, ils iront à table, au lit, au jeu. La bureaucratie en fait autant. Voilà comme l'habitant et le soldat profitent des prises faites sur l'ennemi. *La Chevrette* a amené dix portugais chargés de vin, de comestibles et d'or. Tout a descendu à Surinam pour être vendu. La moitié des piastres sera pour l'agent, le quart pour les employés et le reste tombera à la caisse. Quelle différence de la vie d'un déporté et de celle d'un soldat à celle d'un agent!

27 juillet. — Le petit jour ne nous surprend pas au lit. Nous faisons plus d'apprêts que si nous allions à la noce. La joie de recouvrer la liberté et un noir pressentiment d'un avenir malheureux nous gonflent le cœur. Six heures sonnent. Clérine fait l'appel et nous enjoint de lui remettre et la vaisselle et le hamac que la nation nous a prêtés. Les serpillières de la *Décade* nous serviront de couchettes. Nous n'avons les vivres que pour ce matin, parce que nous dînons en ville chez nos propriétaires. A trois heures et demie, nous nous embarquons pour Kourou. Nous sommes treize personnes avec notre bagage dans un canot aussi petit qu'une barque de meunier. On pousse au large et Cayenne s'éloigne. Notre mauvaise coque est si chargée que l'eau n'est pas à un pouce du bord. Nous sommes à l'embouchure d'une rivière très rapide, agitée par un vent violent. Il y a douze lieues de mer jusqu'à Kourou. La grande terre forme une pointe à une lieue au nord-ouest. La route par terre est plus courte, mais il faut passer sur un sable mouvant. Nous entrons dans la crique Methero, petite saignée faite par le reflux de la mer. Cette crique est

entourée d'islets. On respire la fraîcheur et la paix sur ces bords couverts de palétuviers rouges dont les racines sans fin s'entrecroisent et descendent de la cime jusqu'au fond de l'eau vaseuse (1). Nous y débarquons. Chacun frappe de son pied la terre et casse une branche de bois vert en s'écriant : « Nous ne mourrons pas sans avoir mis le pied

(PIERRE BARRÈRE. Nouvelle Relation de la France équinoxiale, 1743).

dans l'Amérique. » Margarita revient avec moi dans le canot pour escorter le bagage. Nous rentrons en mer et nous voguons à pleine voile au bruit du canon de Thermidor. Nous sommes à deux lieues et demie de Cayenne. « Mon ami, dit Margarita, il y a quatre ans à pareil jour et à pareille heure, le tocsin sonnait à la Commune et à la Convention. Nous étions entre deux écueils. Aujourd'hui, nous sommes dans une frêle nacelle, exposés aux vagues

(1) « Cet étrange pays, dit un voyageur, est comme la serre chaude de la nature. Arrosé d'une pluie tiède pendant la moitié de l'année et brûlé ensuite par les rayons d'un soleil de feu, il produit nécessairement une végétation d'une activité prodigieuse que rien ne vient arrêter dans son élan. »

d'une mer écumante. » Une douce mélancolie nous fit rêver à ce rapprochement. Si l'homme lisait au livre du destin, que de chances il voudrait éviter! Que de chagrins le rongeraient dans le cours de ses triomphes ou de ses plaisirs! Serait-il plus juste? Il deviendrait plus ombrageux sans être plus parfait. La lune entre deux nuages d'argent poursuit tranquillement sa carrière et nous laisse promener nos regards sur le vaste Océan et sur le rivage planté de grands arbres dont la verdure nous paraît d'un gris sombre. Un nuage plus noir que l'ébène étend son vaste rideau sur la plaine éthérée. Le vent souffle. Nous sommes inondés et bientôt arrêtés par le calme. Nos rameurs sont en nage sans pouvoir avancer. Cependant, nous avons encore six lieues jusqu'à notre destination. Après mille efforts nous entrons enfin dans l'embouchure de la rivière de Kourou. Ce passage est extrêmement dangereux. A deux heures du matin, nous approchons du dégras où est notre case? Qui va nous l'indiquer? Que faire le reste de la nuit? Quelle consigne va nous donner la sentinelle?

Nous voici à Kourou, mais je ne vois que des bois. Serons-nous libres ou assujettis aux caprices des soldats? Nous mourons de soif. Margarita reste dans le canot. Comme la marée est basse, le rivage est couvert de vase. Deux nègres me prennent sur leurs épaules et me conduisent au poste. Je regarde avec étonnement ce Kourou si fameux dans l'histoire de la colonie de 1763. Des herbes de la hauteur de deux et trois pieds obstruent le petit sentier qui est la grand'route. Quel désert, mon Dieu! A la distance de deux portées de fusil, je n'ai trouvé que huit mauvaises loges de sabotiers. Voilà Kourou. Nous passons à côté de l'église. La bâtisse en paraît jolie. Elle est fermée. Plus loin, un grand bâtiment, long comme un boyau, sert de magasin, de corps de garde et de caserne. Un nègre, à moitié endormi près d'un feu couvert de cendres, me crie : « Qui vive? » Je demande l'officier. Il se lève et me conduit à notre case. Un troupeau de bétail parque dans notre jardin. Le vacher dort dans la maison. Ce spectacle me navre d'effroi. Comment vivre sept dans un pareil

désert? Je vais retrouver Margarita. Le passager nous ouvre la case, fait débarquer notre bagage, nous invite à nous reposer jusqu'au jour. Nous sommes enfin libres et sans gardes.

Au bout d'une heure, nous retournons voir le village. La lune éclaire toute la solitude des huttes. Une seule case est entourée de fleurs et d'arbres de luxe. C'est sans doute la demeure du seigneur du canton. L'avenue de la nôtre est plantée de cocotiers-palmiers, dont le corps, droit comme une flèche et gros comme un tilleul de vingt ans, s'élève à cent vingt pieds en l'air. Ses branches, confondues avec ses feuilles longues de vingt pieds, coupées en lance à trois tranchants forment un bouquet à sa cime qui se termine en aigrette. Sa fleur, qui ressemble à un épi en maturité, est couverte d'une enveloppe faite comme un parasol qui la garantit de la tempête. Son fruit, rond dans l'intérieur, est couvert d'une enveloppe triangulaire filandreuse et extrêmement tenace. Il ressemble à une grappe de raisins du poids de trente livres. Au bout de douze ans, il est dans son adolescence. Alors son tronc se dégage des feuilles ou branches gourmandes. Les grappes les plus près de la terre pèsent sur le dernier rang des feuilles qui sèchent et tombent à mesure que la cime, enveloppée d'une toile comme nos canevas, brise sa natte deux fois par mois pour éjaculer une nouvelle sève. Le cocotier n'est point hérissé de piquants comme les autres palmistes auxquels il ressemble par la feuille et dont il diffère par le fruit. Il donne, comme le Maripa et le Tourlouri, le fameux vin de palme dont les Africains sont si gourmets.

La fatigue nous invite au sommeil. La curiosité, le chagrin, le plaisir de marcher sans gardes, nous font braver les insectes et oublier les douleurs du repos. Nous nous enfonçons dans un bois touffu. La route est pleine de sable. Les oiseaux de nuit marient leurs voix lugubres à notre sort. Nous retournons chez le passager après avoir fait mille et un projets, comme la laitière au pot cassé. Le jour tarde trop à luire. Nous dormons sur une chaise. Les coqs nous réveillent. Ils sont les seules horloges du pays.

Ils ont chanté trois fois. Le pierrier du poste nous annonce le jour. Nous secouons l'oreille pour aller nous montrer au maire, comme le lépreux à Jésus-Christ. Le maire est le premier officier civil. Il inspecte les habitations et les travaux, reçoit les plaintes pour les griefs ou crimes civils, veille à la police des cantons de la colonie. La force armée est à sa disposition. Le juge de paix prononce en dernier ressort sur les affaires de police correctionnelle. Quand un blanc est aux prises avec un nègre, il appelle des assesseurs qui sont nommés par le canton. Ces deux officiers seuls sont payés par le gouvernement. Le maire de Kourou se nomme Gougue. Son habitation est au milieu du bois au nord du poste dont elle est éloignée de trois portées de fusil et entourée d'une crique hérissée d'une forêt de palmistes ornés de longues épines. Le boulanger des militaires nous conduit à sa case qui tombe en ruines. Il revient de son jardin, le dos voûté, un long bâton à la main, comme un semeur de ses champs. Il nous fait déjeuner, s'excuse de la frugalité de son repas sur la misère des colons et se résume dans cette prophétie : « Vous n'avez pas les vivres ! Malheureux, vous végéterez ici pendant l'été, mais l'hiver!... Nous vous aiderons, nous sommes ruinés. » Nous retournons prendre possession de notre case.

Sur notre passage, à vingt pas, deux blanches, qui ont quelque chose des Européennes, sont sur le seuil de leurs portes, les jambes et les pieds nus. Elles nous regardent, se parlent tout bas et rentrent annoncer au mari enfermé dans la case qu'elles ont vu deux étrangers... C'est une merveille dans ce pays où l'on reconnaît au bout de trois jours la marque des souliers qu'un Européen imprime sur le sable. Ces dames sont l'épouse et la fille d'un vieillard de soixante ans, aveugle, infirme et extrêmement aimable. Bonne nouvelle ! Nous leur devons une visite. Ce sera pour demain.

Voyons notre logis et apportons notre mobilier. Une haie de très grands citronniers cintre notre jardin dont le sol sablonneux est engraissé par le bétail à qui il sert d'étable,

Bulletin de souscription au monument à elever au general Pichegru à Arbois (Restauration).
Composition de Fragonard fils. (Bibliotheque Nationale : Estampes.)

car les troupeaux couchent toujours en plein air. Les arbres fruitiers, qui faisaient l'ornement du jardin, ont été coupés par un homme de couleur qui habitait la case avant nous. Les oranges et les citrons couvrent la terre. Des lianes et des brousses étouffent l'air. Tout est en désordre. L'extérieur ressemble à l'approche d'une grotte. La case est propre, spacieuse, bien composée d'un petit magasin, de trois chambres, d'un grenier assez grand. Elle est couverte en bardeaux. Au bout de deux heures, notre bagage est en place. Un seul nègre a tout apporté. Un pain d'une livre et demie, deux fromages tête de moine, six flacons de genièvre, six flacons de tafia, cinquante livres de cassonnade, quelques chaudières, douze bouteilles d'huile d'olive, deux jambons et cent livres de riz sont nos provisions de bouche. Une partie de ces denrées est destinée au commerce. Quatre pièces d'indienne, quatre de toile, deux de coton bleu, trois poignées de fil mélangé sont notre fonds de boutique. Voilà nos provisions à nous sept pour trois ans. Notre case est vide. Heureusement que nous avons trouvé un vaissellier, un buffet, des bancs et des tables qui sont attachés à la maison. Sans cela, nous siégerions à terre. Que vont dire nos compagnons? Sur quoi allons-nous coucher? Nos serpillières de la *Décade* sont toutes mouillées des vagues qui sont entrées cette nuit dans le canot. Nous refermons la case, nous promenant pour nous promener.

Bourg, brave homme, nous retient à dîner. Il n'a qu'un morceau de poisson boucané et de la cassave, pain de racine, plat comme du pain d'épices, sec comme du bran de scie, qu'on mouille pour qu'il n'étrangle pas. Margarita, en me regardant, a les larmes aux yeux. Il ne peut manger de cette cuisine. Je parais m'y conformer sans répugnance, quoique mon cœur bondisse. Ces pauvres gens s'en aperçoivent, nous apportent un morceau de pain frais, de l'huile et du vinaigre pour assaisonner le poisson. Après dîner, ils nous enferment pour nous laisser reposer.

A cinq heures, nos camarades hèlent à l'autre bord. Nous nous levons pour les recevoir. La rivière à cet endroit est

trois fois large comme la Seine au pont de l'École. Au bout d'un quart d'heure, ils sont à notre dégras. Nous nous embrassons en nous racontant nos dangers. Ils ont failli périr de fatigue au milieu des sables. Les habitants les ont bien accueillis. Ils sont exténués. Ils ont bien dîné chez une négresse libre, nommée Dauphine. Il ne nous reste que cinq livres pour la maison, mais le commerce nous rendra des fonds. Bourg nous donne à souper. Une Indienne nous prête deux hamacs (1). Chacun se blottit comme il peut. La fatigue nous accable. Demain nous examinerons le local.

29 juillet. — Au point du jour, chacun prend son emploi. Nous buvons un petit verre de tafia pour la dernière fois. Givry et Noiron partent pour la chasse. Saint-Aubert s'arme d'une serpe et d'une bêche. Margarita et moi, nous allons au puits de Préfontaine, ensuite à la provision chez le pêcheur qui a pris un machoiron jaune de 40 livres à 4 sols la livre, selon la taxe ordinaire. Nos voisins nous apportent une douzaine de cassaves. Des habitants à deux lieues sur l'anse nous envoient du sirop, du riz, de la vaisselle. L'ancien chirurgien de ce poste, M. Gauron, nous fait apporter trois matelas et un hamac. Nous voilà pourvus de lits et de vivres pour quelques jours. Les brèches du jardin sont bouchées. Les citronniers tombent sous la serpe. Dans peu, on soupçonnera enfin qu'il y a des vivants dans la case Saint-Jean, dont les

(1) La race des Indiens de nos établissements est à peu près éteinte. A peine en trouve-t-on quelques survivants dans les forêts. Au XVIIe siècle, un missionnaire zélé, le Père Pelleprat de la Compagnie de Jésus, recueillit les éléments de leur langue dans un curieux traité : *Introduction à la langue des Galibis sauvages de la terre ferme de l'Amerique meridionale*, 1655. « Leur seule occupation, dit Delteil des Galibis, est la chasse et la pêche. Ce sont leurs plus grandes passions et ils dépensent, pour les satisfaire, des miracles d'adresse, de ruse et de patience. Armés de longs arcs en bois de fer et de flèches terminées par une partie plane et pointue, ils transpercent les poissons qui apparaissent au niveau de l'eau et souvent c'est en faisant décrire une parabole à la flèche que celle-ci vient rencontrer la proie qu'elle était destinée à arrêter. (Delteil, *Voyage chez les Indiens Galibis de la Guyane*, 17.)

limites touchent au cimetière. Nous visitons les alentours de notre domaine. A l'ouest-nord, nous sommes bordés par un bois épais et marécageux. A l'est, les palétuviers nous dérobent les bords de la mer. Au midi, la rivière coupe notre passage. Au nord, une forêt de palmiers s'étend jusqu'à l'anse. On n'y découvre aucun vestige de la splendeur de ce séjour où quinze mille hommes débarquèrent autrefois.

Nous n'avons qu'un pas à faire pour voir la grandeur des tombeaux qu'on leur creusa. Rendons visite aux morts. Au milieu de l'asile du silence est une chapelle, très solidement bâtie des débris de l'hôpital de la colonie de 1763 et couverte de palmistes. L'obscurité, que le hasard y ménage, imprime le respect et fixe l'attention. Nous y entrons, après avoir lu sur les deux battants de la porte : Temple dédié à la bonne mort. Un autel fait face. A droite, un vieux guerrier, grossièrement modelé en terre, laisse tomber son casque et paraît s'ensevelir, en disant aux curieux : « *Vous viendrez ici avec moi.* » Nous avons peur que sa prophétie ne s'accomplisse. A gauche, une femme, modelée de même, joint les mains et bénit le moment qui délivre de la vie. Le Jugement dernier est grotesquement barbouillé sur les murs. Dieu y descend au milieu d'un nuage de lumière, précédé de l'ange qui sonne de la trompette : « Morts! levez-vous. » L'enfer à la gauche de Dieu est représenté par un feu ardent où la justice divine précipite des prêtres, des cardinaux, des papes, quelques rois, et très peu de militaires. Ainsi chacun se fait une idée de Dieu, suivant son intérêt. Les arts sont donc venus habiter ce désert. Les trappistes ne mettent point tant d'art à creuser leur tombeau. Qui repose ici? M. de Préfontaine et son épouse. L'admirateur de Voltaire, le bel esprit de Cayenne, l'auteur du plan de la colonie de 1763.

Nous allons dîner chez M. Colin qui nous en dira plus long. Ce vieillard est de Caen. Il a épousé en premières noces une demoiselle de Châteaudun. Il est privé de la vue. Il me serre la main en pleurant de joie de ce que je lui apprends de la famille de sa première femme. Comme

il est contemporain de Préfontaine, nous parlons du cimetière et il me met sur la colonie de 1763 : « Quoique Préfontaine fut mon ennemi, je lui rendrai justice. Il n'est pas cause des malheurs de la colonie de 1763. Si le ministre Choiseul l'eût écouté, Cayenne et Kourou seraient florissants. Il avait demandé trois cents ouvriers et des nègres en proportion pour apprêter l'ouvrage. Chaque année, en ayant fourni un pareil nombre, aurait fait affluer les étrangers. La Guyane, inculte et hérissée de piquants, se fût peuplée peu à peu. Le commerce et l'industrie auraient donné la main aux arts. La grande terre serait devenue aussi habitable que Cayenne, nous aurions remonté le haut des rivières, sans nous borner aux côtes. Pour cela, il fallait marcher pas à pas. C'était le moyen de trouver des mines d'or dans la fertilité inépuisable de ce pays. Le gouvernement français voulut agir plus en grand afin de recueillir tout de suite tout le fruit de l'entreprise. Il ouvrit un champ vaste à l'ambition et à la cupidité (1). Le sol de la Guyane, renommé depuis un siècle, servit à faire revivre le système de Law sous une autre forme. Chaque particulier reçut une promesse de tant d'arpents de terre, qu'il pouvait cultiver avec les avances de l'Etat, à qui il remettrait ou ses propriétés en France ou une somme remboursable à Cayenne. Si la colonie réussissait, cent mille particuliers venaient déposer leur fortune au trésor royal, pour acheter des terres dans la Guyane. Ainsi le gouvernement vendait cher à gages un terrain inculte. D'ailleurs, c'était un asile pour les Canadiens, dont le pays venait de tomber au pouvoir des Anglais. Si la colonie ne réussissait pas, on s'en prenait au gouverneur qui ne manquait pas de fonds pour une pareille entreprise. Voilà les vues secrètes que la

(1) De Préfontaine tint un langage analogue à Malouet. « Je sus avant mon départ, lui disait-il, que des gens plus accrédités que moi s'étaient emparés de mon projet, qu'on l'avait fort agrandi, que la Cour avait sur la Guyane des vues d'une profonde politique. On ne voulait point d'objection. On me renvoyait comblé de grâces. J'ignorais ce qu'on voulait faire : que pouvais-je empêcher ? » (Malouet, *Voyage dans les forêts de la Guyane*, 39.)

politique donne au Cabinet de France. Les quinze mille hommes, débarqués ici ou aux îles du Salut ou du Diable, à trois lieues en mer, ont été gardés dans l'intention de les acclimater, pour les faire travailler quand ils auront passé l'épreuve des maladies du pays. Cette colonie de Kourou a coûté 33 millions. Tout a échoué par la mauvaise administration des chefs (1) et le brigandage des commis et des fournisseurs, et plus encore par la mésintelligence de Turgot et de Chanvallon. Le premier voulait commander au second qui se croyait maître absolu. Il avait donné pour limite aux débarqués tout le terrain de la rive gauche de la rivière Houson jusqu'à l'anse. Cette forêt qui nous obstrue le jour était rasée jusqu'aux rochers. J'ai vu ces déserts aussi fréquentés que les jardins du Palais-Royal. Des dames en robe traînante, des messieurs à plumet marchaient d'un pas léger jusqu'à l'anse et Kourou offrit, pendant un mois, le coup d'œil le plus galant et le plus magnifique. On y avait amené jusqu'à des filles de joie, mais comme on avait été pris au dépourvu, les karbets n'étaient pas assez larges. Trois ou quatre cents personnes logeaient ensemble. La peste commença ses ravages. Les fièvres du pays s'y joignirent et la mort frappa indistinctement. Au bout de six mois, dix mille hommes périrent tant aux islets qu'ici. Turgot fit prendre Chanvallon la nuit de Noël, quand la mort était lasse de moissonner. La Guyane est toujours un pays malsain qui dévore dans l'année la moitié de ce qu'on y envoie. Vos ennemis, qui connaissaient bien ce séjour, espèrent qu'il n'échappera aucun de vous. Ils se trompent sans doute, mais ils avaient sous les yeux le tableau de ceux qui ont survécu à cette déportation volontaire.

Jusqu'au 22 décembre 1763, époque de l'arrivée de Chanvallon : 15 560 personnes; au 24 décembre 1764, 2 000 rembarqués la même année. Établis à Sinamari 200. 100 morts

(1) Tandis que Chanvallon était intendant général et de Préfontaine lieutenant-colonel et commandant de l'expédition, le chevalier Turgot fut nommé gouverneur lieutenant général pour le roi.

dans la même année, 100 enrôlés dans les bataillons, 260 répartis à Cayenne dans la même année.

En 1765, 300 vivants y compris les enfants nés depuis l'établissement de la colonie.

Total général des morts de 1763 à 1764, 13 060. Rembarqués 2 000. Vivants jusqu'à ce jour 30 sur 15 560 (1).

Cayenne et les cantons de la Guyane ne contiennent pas plus de 800 blancs, y compris les enfants. Les quatre cinquièmes trois quarts sont des Européens débarqués depuis cette époque. Ainsi, ces quinze mille malheureux, tous à la fleur de l'âge, sont morts sans postérité. Les ravages de la peste étaient si effrayants qu'aucun registre de décès n'a été tenu par la mort subite du premier, du second, du troisième, du quatrième, du cinquième, du sixième commis à qui la cédule avait été remise. Celui qu'on dressa l'année suivante à Cayenne, fut rédigé sur le témoignage de deux personnes prises au hasard parmi ceux qui restaient. De là des contestations qui ont divisé tant de familles, en France et au Canada. Ce tableau effrayant est peut-être l'image de la destinée des déportés à Konanama! Le vieillard nous détailla ensuite les causes de l'épidémie qui les décima, leur destination, leur genre de vie, l'arrestation de Chanvallon.

Pendant son récit, je me grattais les pieds de toutes mes forces. Mme Colin et sa demoiselle se mirent à rire, appelèrent leur négresse et lui dirent de m'arracher *les chatouilleuses de la colonie* de 1763. Elle s'arme d'une épingle bien pointue, m'assujettit le pied sur son genou, me coupe les ongles jusqu'à la chair vive, y cerne une fosse ronde de la grosseur d'une lentille, d'où elle tire un sac blanc. J'aperçois un insecte de la grosseur d'une tête d'aiguille. Le sac est la maison que l'animal s'est bâtie entre peau et chair. Il est plein d'œufs qui échappent à nos yeux, ce qui me ferait croire que Malessieux, avec un bon

(1) On les avait nourris, comme les déportés de fructidor, de viande salée, de biscuit, de morue, de harengs et de grosses feves vulgairement appelées gourganes que l'on donne aux chevaux.

microscope, a pu voir des milliers d'animaux à la pointe d'une aiguille. La démangeaison, que j'éprouvais, était causée par la trompe incisive de ce petit animal. Son extraction me fit beaucoup de mal. C'est l'amusette des créoles. Mon pied en était couvert. La négresse fut plus d'une demi-heure à m'arracher ces piquants de cendre appelés chiques ou niques (1). Elle frotta mes pieds saignants avec de l'huile amère de Carapa.

Cet incident nous remit sur la question de 1763 : « Nos créoles, reprit le vieillard, vous caresseront ainsi jusqu'à ce que vous soyez acclimaté. Ayez soin de visiter vos pieds tous les jours. Sans cette précaution, au bout d'un certain temps, ces insectes engendreront des vers et la gangrène suivrait. Ce fléau a moissonné une grande partie des colons

(1) « La *Chique* est une espèce de puce, dont elle a aussi la figure et la couleur, mais plus petite qu'un ciron dans le commencement. Cet animal se place toujours sous la plante des pieds et surtout entre l'ongle et la chair. D'abord il est imperceptible ; mais il grossit sensiblement en très peu de temps, et creuse toujours bien avant à proportion qu'il séjourne dans quelque endroit. Il dépose dans un sac qui l'environne de toute part une infinité d'œufs, qu'on ne peut distinguer qu'à la faveur d'un bon microscope. On connait quand on a attrapé quelque chique par une démangeaison qu'on sent au pied : on aperçoit à ce même endroit qui démange et au-dessous de la peau une pointe noire, plus ou moins grosse selon la grosseur de la chique. Il faut sur-le-champ la tirer dehors. Les nègres et les Indiens les tirent adroitement ; et on ne saurait guère les déraciner, surtout quand elles sont profondément placées entre les ongles, sans causer beaucoup de douleur à cause de l'extrême sensibilité de ces parties. On cerne ordinairement avec une aiguille, une grosse épingle, ou avec la pointe d'un petit couteau, ce qui est encore mieux, tout autour ; et on enlève par ce moyen, tout à la fois et le sac et la chique. Si malheureusement ce sac qui renferme les œufs et qui leur sert de matrice vient à crever et qu'il en reste quelque petit brin dans la partie, on souffre jusqu'à ce qu'il soit entièrement dehors. Il se forme d'ailleurs un abcès qui empêche très souvent de marcher. Il n'est pas possible de pouvoir se garantir de ces sortes d'incommodités, dans les îles surtout, dans les maisons qui sont à rez-de-chaussée et qui ne sont pas du tout pavées. On attrape cependant moins de ces insectes quand on est toujours chaussé et qu'on habite dans des lieux qui sont boisés ou bien pavés. J'ai vu des esclaves se frotter la plante des pieds avec l'huile de karapa pour être moins incommodés : mais cela n'empêche pas qu'ils n'en soient toujours remplis et qu'ils n'aient souvent les pieds pourris des chiques, d'autant plus qu'ils vont nu-pieds et qu'ils logent sur la terre. » (Pierre Barrière, *Nouvelle relation de la France équinoxiale*, 68-70.)

de 1763. La malpropreté des karbets, le monde des malades, la sensibilité de quelques-uns qui pleuraient pour une égratignure, firent pulluler cette vermine au delà de ce qu'on imagine. Enfin, elles s'attachèrent aux parties internes de la génération. Plusieurs femmes furent rongées de vers et finirent de la manière la plus déplorable. En peu de jours, une seule chique entreprend toute une partie du corps. Elle ne meurt jamais sans avoir été extirpée et écrasée. Un capucin, arrivé ici et qui avait lu ce qu'en dit le Père Labat, voulut retourner en France avec une de ces chatouilleuses. Elle lui occasionna un *malingre* (1) si compliqué qu'on fut obligé de lui couper la jambe avant qu'il mît

Le coiata et le saki winki, singes de la Guyane.

(STEDMAN : *Voyage à Surinam.*)

(1) Le *malingre*, c'est l'ulcère. Ils sont très communs à la Guyane, surtout pour les nouveaux débarqués sujets aux piqûres des maringouins, des moustiques, etc. « Les piqûres, dit Bajon, font élever sur la peau de petits boutons très sensibles qu'on ne peut s'empêcher de gratter jusqu'au sang. » De là naissent les malingres.

pied à terre. Joignez à ce triste fléau la peste, les fièvres chaudes et putrides, les ravages de la mort vous étonneront moins. Ils ne vivaient que de salaisons. Le scorbut gagnait les karbets et la mortalité fut si grande que, soir et matin, un cabrouet ou tombereau, précédé d'une sonnette, passait dans le village avec quatre chargeurs qui criaient : « Mettez vos morts à la porte. » On rangeait les colons en deux classes. Les pauvres, les ouvriers et les vagabonds étaient injustement confondus et, engagés pour trois ans au service de ceux qui avaient laissé leur argent ou leurs biens en France, on les avait relégués sur les islets ou sur la côte. Leur liberté était beaucoup plus restreinte que celle des riches, des protégés et des bailleurs de fonds qui approchaient Chanvallon et sa cour débordée. Ils étaient si affamés d'aliments frais qu'un cambusier de vaisseau, s'étant avisé de faire la recherche aux rats, gagna 20000 livres à ce genre de chasse, vendant ce gibier 20 sols la pièce. Turgot fut instruit de ces horreurs. La Cour lui avait donné carte blanche. Il fit entourer le gouvernement pendant qu'on chantait la messe de minuit. Deux compagnies de grenadiers se saisirent de Chanvallon et de tous ses commis, les conduisirent à Cayenne et prirent tous ses registres. Préfontaine fut arrêté le même jour et suivit Chanvallon (1). Le contrôleur seul, nommé Tardisien et si

(1) Le général Freytag fournit quelques renseignements complémentaires. Ce fut M. Méterand, habitant de la Guyane, issu de race indienne par son aïeule maternelle qui, capitaine général des Indiens de la partie nord, rendit compte au chevalier Turgot des tripotages auxquels il avait assisté. « Je vous sais bon gré, lui dit Turgot, d'avoir condamné ces brigands. » Ce général, rapporte Méterand, ne tarda point à envoyer saisir à Kourou l'intendant et ceux qui étaient employés sous ses ordres. La compagnie des grenadiers de Saintonge avec les officiers à leur tête, plus M. Macaye, procureur général, partirent dans le même bâtiment. Ils emmenèrent M. de Chanvallon, avec tous les employés, qui furent emprisonnés dans la maison de l'habitation vendue au roi par l'ordonnateur, M. Lemoine, à peu de distance de la ville. Quant à l'intendant, il fut barricadé dans une chambre de l'ancien gouvernement. Tous ces prisonniers furent envoyés en France ; l'intendant seul, M. de Chanvallon, reçut une pension. On le condamna à vingt ans de prison qu'il subit. (Freytag, *Mémoires*, II, 320-321.)

connu par ses talents sur la musique, ne fut pas mis en prison par la régularité de ses comptes.

Ce singulier personnage, reprit le bonhomme en riant, mérite une digression dans ce récit. Il devait sa fortune à son archet. Les dames de France l'ayant appelé pour jouer, il brisa son violon disant que le talent était fils de la Liberté. Mme Chanvallon l'ayant prié un jour de jouer à sa considération, il se leva de table et ne reparut plus de huit jours. Après cette boutade, il vint à un repas où un célèbre musicien était invité. Des violons étaient suspendus çà et là dans le salon où il n'y avait encore personne. Il pince les cordes, en trouve un à sa fantaisie et joue jusqu'à la moitié du dîner. Il s'enfermait souvent dans les casernes pour divertir les ouvriers et cessait au moment où un amateur s'arrêtait pour l'écouter. Il ne se piquait de talent qu'avec son égal ou avec son maître. Un jour, en passant dans la rue Coquillière à Paris, il entend un musicien qui essayait le menuet qu'il avait composé. Il monte et lui dit d'un air niais : « Monsieur, je voudrais me perfectionner dans le violon. Me donneriez-vous quelques leçons? » L'autre accepte la proposition. Tardisien demande un instrument, manie son archet comme un écolier et feint de s'accorder avec son maître qui met le menuet sur le pupitre en disant : « Voilà un morceau bien difficile à exécuter. » Tous deux essaient quelques moments. Après quelques coups d'archet, l'écolier tourne le dos au pupitre et joue le menuet en compositeur. « Vous êtes Tardisien ou le diable », dit l'autre en jetant son violon. Tardisien gagna la porte et laissa un louis pour la leçon. Turgot, qui le respectait, lui dit après l'apurement de ses comptes : « Je suis enchanté, Monsieur, de vous trouver aussi intact. » Il repassa librement en France, tandis que Chanvallon fut trop heureux d'être relégué pour sa vie au mont Saint-Michel, en Bretagne. Préfontaine en fut quitte pour quelques tonnes de sucre qu'il donna à son rapporteur pour obtenir la justice qu'il méritait sans cela. »

Voilà une journée bien employée si nous pouvions nous reposer la nuit. Ce climat n'offre que l'aspect de l'intérieur

d'un tombeau. Nous ne pouvons dormir ni jour ni nuit. Des milliers d'insectes se reposent sur les cases au commencement et à la fin de l'hivernage. Les bords de la mer, des étangs, des rivières, sont noirs de petits vers, qui se retirent à l'écart, changent d'existence et de peau en moins d'une heure pour prendre des ailes, de très longues pattes, plus fines que la soie, un aiguillon ou couteau pointu et tranchant et une pompe aspirante pour pomper le sang dont leur dard a brisé l'enveloppe. Ils occasionnent d'abord une crispation peu sensible, qui devient bientôt insupportable par l'avidité de l'animal qui enfonce encore la conque de sa trompe, qu'il élargit pour se plonger tout entier dans le sang. Si vous le laissez boire à satiété, il se gonfle jusqu'au point de ne plus pouvoir s'envoler. L'air pénètre dans la petite incision qu'il a faite. Le peu de sang extravasé occasionne une petite tumeur ou une démangeaison cruelle, ou plutôt une brûlure, par la multiplicité des plaies. La saleté des ongles et la malignité de l'air font dégénérer l'égratignure en malingre. Si on veut y remédier en se frottant de jus de citron, l'acidité de ce fruit ne fait pas moins souffrir et éloigne le sommeil. Les prairies, les bois, les maisons, sont pleins de mouches ignées. Ces essaims lumineux ressemblent à des gouttes de feu aussi nombreuses que les étangs de pluie que décharge une nuée d'orage. L'horizon embrasé offre un spectacle majestueux et redoutable. Les moustiques, les brûlots, les maques, les maringouins, dont la piqûre est celle des cousins en France, nous forcent à devenir naturalistes. Nous n'avions pas éprouvé ces incommodités à Cayenne. La fumée de la ville met en fuite ce nuage assassin. Ici, il faut mettre un voile épais sur ses yeux et allumer un feu avec du bois vert ou des filandres de cocos pour boucaner la chambre. Les maringouins enivrés se tapissent contre les murs. Quand on est jaloux de s'encenser, on arrache la gomme du thurifer, ou bien on casse ses branches. Ce bois, si vanté par la reine de Saba, est un bois si commun ici que les habitants le regardent comme de mauvais bois. Ainsi on s'embaume en chassant les marin-

gouins, mais les maques ne s'en vont qu'à la fumée du piment cacarrat, espèce de poivre du pays. Le soleil nous brûle pendant le jour. Les insectes nous dévorent pendant la nuit. Le chagrin est toujours à nos côtés.

Notre jardin est bien enclos, nos citronniers sont taillés. Le commerce s'anime, mais Cardine tombe malade. La mauvaise nourriture et la chaleur excessive de cette plage couverte de sable altère notre santé. Notre petit enclos est peu productif. Nous ne pouvons rien semer que pendant l'hiver et les légumes y viennent difficilement comme à Cayenne. L'été les tue et les avalasses de l'hiver tiennent les graines sous l'eau et souvent les entraînent, car les torrents viennent jusque dans notre case. D'ailleurs, les légumes seront maigres et filandreux malgré les soins de notre jardinier qui a les jambes perdues de chiques et qui crache le sang. Si nous quittons ce séjour, nous ne pourrons pas pleurer ses oignons et ses aulx, car il n'y croît que de mauvaises petites échalotes, des choux verts et petits, des carottes galeuses, d'excellents melons, et en tous temps, des ignames rouges et blancs, gros comme nos topinambours, également farineux et d'un goût agréable, des ananas, fruit délicieux dont la tige, d'un vert plus foncé que nos artichauts, est armée de piquants et présente comme fruit un cône rond, en pain de sucre, d'un pied de haut, couronné d'une tige verte et armé extérieurement de bosses et de piquants distribués intérieurement en alvéoles. Ce fruit, le plus beau que l'on puisse voir, orne et parfume la table. C'est une offrande que le vice-roi du Mexique envoie au roi d'Espagne qui ne peut jamais le manger aussi bon que sur les lieux. La plante qui le produit talle (1) et ne s'élève pas à plus de deux pieds au-dessus de terre. L'ananas est si corrosif avant sa maturité qu'en trois jours il fond une lame de couteau qu'on y enfonce.

Nous manquons de tafia. Je vais en chercher à la sucrerie de Pariacabo, dont la case est sur une haute montagne, entourée de caféiers chargés de fleurs et de

(1) Étale ses racines, produit plusieurs drageons. (Littré.)

cerises vertes et en maturité qui sont très bonnes à manger. Ces cerises ou enveloppes de café sont douces et fournissent une fève enveloppée de parchemin. On la partage en deux pour l'envoyer en Europe. Le café de Cayenne est de fort bonne qualité. Il croît dans toutes les terres hautes. Il dégénère bientôt dans les médiocres et ne vient bien que dans les meilleures. Comme ces dernières sont rares, il y a peu de grands plantages en caféiers dans la colonie. Ces arbres, étant plantés et entretenus avec le grand soin que ce genre de culture exige, y réussissent aussi bien que chez les Hollandais de Surinam ou de Demerari, mais le café est de qualité inférieure. Au haut de la montagne, le cacaoyer étend ses branches éparses et cache sous ses grandes feuilles son fruit brun, entouré d'une sève baveuse et douce enfermée dans une calotte sphéroïde cannelée. Il y a lieu de croire que le cacaoyer est naturel à la Guyane. Du moins est-il vrai que l'on en connaît ici une forêt assez étendue. Elle est située au delà des sources de l'Oyapock sur les bords d'une des branches du Yari, qui se rend dans le fleuve des Amazones. On croit que l'espèce des cacaoyers que l'on cultive dans cette colonie vient originairement de cette forêt, parce que les naturels du pays, sur les bords de l'Oyapock, ont fait plusieurs voyages dans cette partie, soit d'eux-mêmes pour visiter d'autres nations, soit lorsqu'on les y envoyait exprès pour rapporter les graines de cacao, lorsque le prix de cette denrée était assez élevé pour couvrir les frais du voyage, qui ne sont jamais dispendieux pour ces gens-là.

Au bas de la montagne est l'arbre à pain qui végète entre deux gorges. C'est le marronnier des Indes orientales. Il est étouffé par des plants d'indigo sauvage que les naturalistes appellent anil. La feuille de l'indigotier est d'un vert pâle, sphéroïde, lisse. Sa fleur jaune est en petits bouquets et en grappes. Sa racine est très utile dans les maladies bilieuses. Infusée dans de l'eau, elle charrie l'humeur par les voies excrémentaires. Cette plante vient sans culture ici, comme dans les autres parties de la colonie peu éloignées de la mer, dont le sol est mêlé de sable et de sel.

Cette espèce d'herbe s'appelle indigo-bâtard qui n'est pas moins estimé que l'indigo-franc. Ce dernier a la feuille comme notre trèfle, est de même verdure, mais sa fleur est rouge-violet sans odeur. La culture de cette denrée a été entreprise plusieurs fois dans la colonie et suivie avec beaucoup d'ardeur; mais pendant longtemps, ceux qui s'y étaient livrés, séduits d'abord par de belles espérances, ont été obligés de l'abandonner après avoir fait d'assez grands sacrifices sans précaution et en pure perte. S'ils avaient voulu suivre les conseils de l'ingénieur Gruissan et donner aux fossés la profondeur nécessaire et la surface aux chaussées, la mer n'eût pas englouti les plantages et le roi perdu plus de deux cent mille francs. Il est vrai que l'herbe, dont on tire l'indigo, use beaucoup la terre parce qu'on coupe cette herbe cinq ou six fois dans l'année pour la manufacturer et que les terres de la Guyane sont très détériorées par les pluies prodigieuses qui y tombent pendant plusieurs mois de l'année et par le soleil brûlant de l'été, lorsqu'elles y sont exposées. D'après cela, on voit qu'il n'était pas étonnant qu'un plantage de cette nature commençât d'abord par donner des récoltes très flatteuses et qu'ensuite les plants venant à dégénérer, ses produits diminuassent très rapidement. Cette observation conduisait naturellement à en faire une autre, c'est que les pluies qui entraînent avec elles les parties les plus végétales des terres élevées et les débris de leurs productions, doivent les déposer plus bas, c'est-à-dire dans les marécages. Ces détriments accumulés doivent donc y déposer un sédiment très propre à y faire des cultures permanentes.

Ces marécages sont ordinairement désignés dans la colonie sous le nom des terres-basses. On en distingue de deux sortes : les unes sont des espèces de bassins, presque tous entourés de terres hautes et dans lesquels les eaux de la mer ne parviennent jamais. Les autres se trouvent à portée des côtes et sur le bord des rivières. Les marées ont beaucoup contribué à la formation de ces dernières par les couches de vase qu'elles y ont déposées. C'est en faisant des desséchements dans ces deux sortes de maré-

cages, que l'on était parvenu avant la Révolution à cultiver l'indigo avec succès, particulièrement sur les bords de l'Appronague. Il serait très possible que malgré la bonté de ces terres, la plante, qui donne cette denrée, n'y crût pas toujours avec la même vigueur. On ne doit même pas s'en flatter; mais il doit suffire pour le cultivateur qu'elle s'y soutienne assez de temps pour lui donner les moyens d'entreprendre une culture plus riche. On sait que presque toutes les habitations à sucre de Saint-Domingue ont commencé à être indigoteries.

Montons à Pariacabo. C'est sur cette hauteur, d'où le possesseur voit tous ses travaux, que Préfontaine a composé sa *Maison rustique* (1). Le peintre a flatté son Élysée. Il est pourtant vrai que le coup d'œil de la montagne est très agréable. La grande rivière de Kourou en baigne le pied du côté du midi-est. A l'est plein, une forêt de grands arbres forme un tapis de verdure. Au nord, une grande prairie est plantée de palmistes. La vue n'est bornée à l'ouest que par une autre montagne plantée de cannes à sucre dont la tige et la feuille ressemblent à nos roseaux.

15 août. — Nous avions enfermé notre linge sale dans une malle qui était par terre. Ce matin, une négresse vient pour le blanchir. Je m'apprête à compter... « Mirez, Monsieur, mirez, dit-elle. » Je regarde. Il est en lambeaux. Des poux de bois en ont fait de la dentelle semblable à la maline de gaze estampée des marchands de camelote du Louvre et du boulevard. Ces insectes sont des fourmis blanches qui ont la structure de l'animal dont elles portent le nom. On les appelle poux de bois, parce qu'elles suspendent et maçonnent leur ruche sur les plus hautes branches. Leur nombre est si prodigieux qu'une seule ruche, dans une case remplie d'étoffes, met tout en pièces dans trois jours. La malle est tapissée de toiles d'araignées. Je m'arme d'un bâton pour les tuer. La négresse me dit de

(1) *Maison rustique à l'usage des habitants de la partie de la France equinoxiale connue sous le nom de Cayenne*, par M. de Préfontaine, Paris, 1763.

n'en rien faire. Je ne l'écoute pas et décharge ma colère sur les innocentes, faute de pouvoir atteindre les coupables. Après avoir jeté dans les halliers le reste des lambeaux aux découpeuses, je rentre la malle et je trouve la blanchisseuse qui faisait sauver les araignées à qui je n'avais cassé que les pattes. « D'où te vient cette affection pour un animal si hideux? — Si vous en aviez eu une cinquantaine dans vos malles, vos habits eussent été à l'abri des poux de bois et des ravets. L'araignée tend des filets à ces coquins qui dévorent tout. Elle ne fait de mal à personne. Ses pièges sont pour vos ennemis qui se multiplient à l'infini. Elle vous débarrasse également des mouches de terre qui bourdonnent à vos oreilles pendant l'été, en creusant les murs pour s'y loger. » Elle me fit examiner une cloison percée de trois ou quatre mille trous et couverte çà et là de ruches en forme de colimaçon. Le bousillage était coupé de lézardes par ces insectes ailés qui ne font pas de mal au propriétaire, quand il les laisse dégrader sa case. « Les comités révolutionnaires n'étaient pas pires, dis-je à Margarita. Je ne me serais pas imaginé en France de comparer les honnêtes gens aux araignées

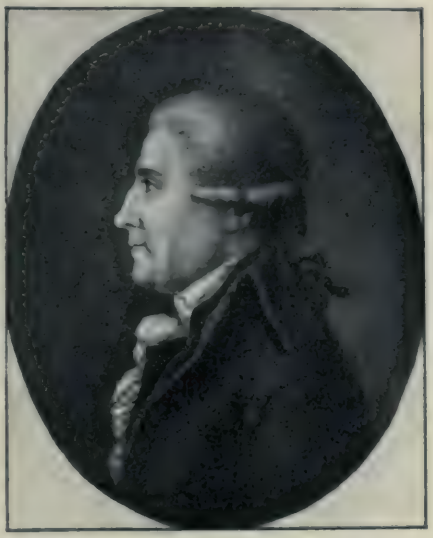

Barthelemy, membre du Directoire exécutif.
Portrait dessiné et gravé par F. Bonneville.
(Bibliothèque Nationale : Estampes.)

dont les filets sont trop lâches ou trop mal tendus pour prendre tous les coquins. » Je gesticulais en parlant. Je heurte une assez grosse mouche brune extrêmement mince par le milieu du corps et pourvue d'un gros ventre. Elle me pique le doigt avec la double scie qu'elle tire de son arrière-train écaillé et couvert d'hermine. Ma main enfle. La négresse rit, me demande la permission de me guérir. « Oui, oui, volontiers. — Mais, mais... — Mets-y du poil du diable, si tu veux. » Elle fourre sa main sous sa camisa, frotte mon bras enflammé. Le picotement cesse à l'instant au bout de quelques minutes. L'inflammation diminue. Ce remède risible est infaillible en Europe contre la guêpe, le bourdon et l'abeille. Quelques prudes, en lisant ma recette, mettront mon livre de côté. D'autres preux chevaliers y verront une cajolerie. Moi, je n'y cherchais que ma guérison. La mouche adrague, qui m'avait piqué, alla dans la ruche avertir ses compagnes qui nous entourèrent. La négresse leur tendit la main. Enivrées de cette odeur, elles s'y fixèrent, sans la piquer, soit sympathie, soit ivresse, je n'en sais rien; le chien s'attache à celui qui le fait asseoir sur un linge imbibé de sa sueur ou lui jette un morceau de pain trempé sous ses aisselles. Un nommé Lahaye, qui vit encore, venu ici avec la colonie de 1763, s'était relégué sur les roches voisines où il couchait en plein air, dans un canot, ne voulant, disait-il, dépendre de personne. Il avait un cancer au nez qui resta un jour découvert pendant son sommeil. Des mouches y firent leur ponte. Des vers suivirent. La putréfaction était si grande que personne ne pouvait approcher du malade. On le fit porter à Cayenne dans la croyance qu'il mourrait en route. Le médecin Noyer fit mourir les vers. La plaie se cicatrisa et cet accident fit guérir le cancer que les vers avaient rongé.

Ce même homme, dans son canot, comme Diogène, trouva un jour à ses côtés un serpent qui venait se réchauffer sur son cou. Lahaye se réveille à moitié, sent quelque chose de froid, le rejette hors du canot. L'animal revient. Lahaye le trouve le matin enlacé dans ses jambes, sans en avoir été piqué. « Ne nous effrayons pas, ajouta M. Colin,

d'en trouver quelquefois dans nos lits. Cet animal, froid comme glace, cherche la chaleur et ne fait de mal que quand il a peur. Il est aussi prudent que craintif, mais quand il vit éloigné des cases, l'aspect de l'homme l'effarouche. Il fuit ou il entre en fureur et se jette sur lui. — C'est sûrement pour apprivoiser ces rossignols-là que le Directoire m'a fait quitter Paris, » dit Margarita.

Mais comment nos premiers devanciers, Collot et Billaud-Varenne s'y sont-ils pris? MM. Molly, Langeois et Langlet, qui ont été à portée de les voir de près, satisfont à ma question. « Ces deux déportés, membres du formidable comité de Salut Public de 1793, arrivèrent ici en juillet 1795. Après avoir essuyé à leur bord le même traitement que vous à bord de la *Décade*, ils comptaient si bien sur un prompt rappel qu'ils demandaient en route au capitaine si un bâtiment, parti après eux pour venir les chercher, pourrait les devancer à Cayenne. Cointet (1) avait succédé provisoirement à Jeannet. La colonie était en combustion. Ils s'attendrirent d'abord sur le sort des nègres que le gouverneur protégeait d'un côté et punissait de l'autre. Chaque jour voyait éclore de nouvelles conspirations. Cointet ouvrit les yeux, sonda les deux déportés l'un après l'autre. Comme ils s'étaient divisés sur le bâtiment, il les avait séparés à Cayenne. Collot fut d'abord mis au collège et Billaud au fort. Celui-ci se refusa de faire la cour au gouverneur. L'autre plus insinuant lui communiqua quelques projets de protection fraternelle pour les noirs. Les lois de douceur n'ayant fait qu'empirer le mal, Collot proposa des maisons de correction où les nègres rebelles ou conspirateurs reçoivent des centaines de coups de nerfs de bœuf. Il tomba malade et son collègue aussi et ils furent mis à l'hospice. Les sœurs frissonnaient à leur aspect, comme un voyageur sans armes à l'aspect d'un lion ou d'un gros serpent qui passent fièrement à sa rencontre

(1) François-Marie Cointet, arrivé à Cayenne en 1792 comme capitaine au 53e régiment, bientôt lieutenant-colonel et, au départ de Jeannet, gouverneur général par intérim.

en levant leur tête écaillée ou leur crinière à demi hérissée. Les curieux les visitaient comme deux bêtes fauves dans une cage de fer. Les observateurs les approchaient pour les approfondir et les juger.

Un soir, Billaud vint se joindre à des colons qui faisaient l'office de gardes-malades auprès d'un habitant qui avait été tourmenté toute la journée de crises violentes. Un léger sommeil l'ayant surpris avec la nuit, ses gardiens s'étaient retirés à l'embrasure d'une croisée voisine. La conversation était peu animée et Billaud, à chaque minute, allait sur la pointe du pied entr'ouvrir les rideaux du malade, revenait sans bruit la main sur les lèvres en disant : « Taisons-nous. Il dort. » Un des colons le prend par la main, fait signe aux autres. Tous se réunissent au bout de la salle. « Citoyen Billaud, comment montrez-vous tant de sensibilité pour un vieillard qui vous est inconnu, après avoir fait égorger des milliers de victimes parmi lesquelles vous deviez avoir quelques amis? — Il le fallait d'après le système établi; si vous en connaissiez les ressorts, vous ne verriez aucune contradiction dans ma conduite. — Ne me parlez pas d'un système qui ne peut être cimenté que par le sang. Un gouvernement de cette sorte, crime à part, ne pose que sur des bases ruineuses, et vous ne pouvez disconvenir que les architectes d'un pareil édifice ne soient responsables même de son succès momentané. — Faites le procès à la République, si vous voulez faire le mien. Quand la moitié de l'État dispute ses droits à l'autre moitié, quand la guerre intestine communique ses flammèches à celle de l'extérieur, quand l'airain de toutes les nations vomit la mort sur nos têtes, quand le bronze retentit jusque dans l'enceinte des lois, quel parti faut-il prendre? — Il n'est plus temps de choisir en ces moments, mais il fallait prévoir ces crises. — Nous ne l'avons pas fait et, la rage au cœur, nous nous sommes battus comme des lions. Des mesures énergiques ont étouffé les séditieux de l'intérieur, tandis que nous portions nos regards au dehors. — Bien raisonné, mais qui vous a conféré cette autorité suprême? — Le peuple. —

Mais le peuple qui vous l'a refusée a été égorgé, emprisonné, en proie à la guerre civile. La majorité de vos collègues a été chassée et suppliciée par vous. Vous vous trompez donc en mettant le peuple de votre côté. — S'il n'y était pas, pourquoi avons-nous été les plus forts pour proclamer la République, pour décréter le sort de Capet et de sa famille, pour organiser le gouvernement révolutionnaire, enfin pour pousser nos opérations sinon à leur fin, du moins à un terme qui empêche tout le monde de rétrograder? — Ce pourquoi fut votre droit, tant que personne ne put vous faire rendre compte. Le pourquoi du plus fort est la loi du plus faible. L'origine des différentes sortes de gouvernement est presque toujours l'effet de la témérité, du hasard et quelquefois de la nécessité. Le succès légitime l'entreprise. Le vainqueur ayant essuyé un revers dit ensuite comme vous : « Vous me punissez. Pourquoi ai-je été maître? C'est que le peuple était de mon côté. S'il n'y est plus aujourd'hui, dois-je en être victime? — Non, mais quand j'ai reconquis mes droits, dit le souverain, j'examine quel usage vous avez fait de votre victoire. Le pourquoi devient un chef d'accusation, lorsque vous avez abusé du droit de vie et de mort que vous aviez usurpé. L'arbitraire de votre conduite illégitime votre succès. De l'acte, je remonte à la cause quand l'un et l'autre sont également injustes. Vous avez volé le pouvoir au parti même qui succombe avec vous et l'abus qui a suivi votre triomphe est une accusation générale contre vous. Si vous avez puisé dans la philosophie moderne le secret d'anéantir les remords, cette philosophie est le plus grand fléau de l'univers. Mais comment concilier votre logique et votre innocence avec le trouble de votre collègue? Peut-il être coupable d'avoir exécuté vos ordres? » A ces mots, Billaud tournant fièrement la tête vers Collot qui dormait dans un lit voisin, s'écria : « C'est un lâche. Il a fait son devoir comme moi. J'ai voulu être républicain et si c'était à recommencer, je ne dis pas ce que je ferais, je n'aurais plus la folie de prodiguer la liberté à des hommes qui n'en connaissent pas le prix. Pour nos intérêts et pour le

bonheur des deux mondes, je voudrais modifier à l'infini le décret du 16 pluviôse an II. Ce décret fatal, qui met la bride sur le col aux nègres, est l'œuvre de Robespierre et de Pitt. » La conversation reprit avec plus de chaleur, sans que Billaud refusât son estime à ceux qui lui parlaient si durement.

Jeannet, retourné en France auprès du Directoire installé en 1795, fut renvoyé à Cayenne avec le titre d'agent. Son retour fut un coup de foudre pour les deux exilés. « Hélas! s'écria Collot, nous sommes perdus. Jeannet croit que nous avons trempé dans la mort de Danton. Pour moi j'en suis innocent. » Cointet part. Jeannet les consigne chez eux. Au bout de cinq jours, ils doivent quitter l'île. Ils ne sortaient jamais sans escorte. C'était une garde d'honneur avec Cointet, qui se changea en janissaires avec son successeur. Leurs guides leur chantaient le *Réveil du peuple* et les jeunes gens, qui les entouraient, faisaient chorus. Victor Hugues, agent de la Guadeloupe (1), qui devait sa promotion à ces exilés, apprit en frémissant la manière dont Jeannet se conduisait à leur égard. Une goélette de Cayenne arrive à la Guadeloupe. « Il ne tient à rien que je ne vous traite en ennemi, dit Hugues au capi-

(1) Né à Marseille, Victor Hugues était sorti d'une boutique de boulanger pour arriver au poste de président du tribunal révolutionnaire de Rochefort. Envoyé à la Guadeloupe, il la défendit avec ardeur contre les Anglais. Il portait à ceux-ci une haine féroce. Il fit exhumer et jeter à la voirie le corps d'un de leurs généraux, tué dans une action et que ses compatriotes avaient enterré honorablement. Un parlementaire vint lui proposer l'échange d'un major anglais prisonnier. « Donnez-moi un cochon gras du poids de votre major et je vous le rendrai », répliqua Hugues. A Cayenne où il arriva après Brumaire, il gouverna despotiquement sans oublier le soin de sa fortune. La course, le commerce, la culture de plusieurs plantations la portèrent à plusieurs millions Mais à l'apparition d'une armée anglo-portugaise, en 1809, voyant toute résistance inutile, il se rendit seul au camp des alliés et y arrêta une capitulation irrégulière dans sa forme. puisqu'il n'avait pas épuisé tous ses moyens de défense, mais toute favorable aux intérêts de la France et de la colonie. Napoléon le fit traduire devant un conseil de guerre qui l'acquitta. L'Empereur disgracia les juges de Victor Hugues, mais le procès fut oublié dans le maquis de la procédure d'où il n'était pas sorti lors de la chute de Napoléon.

taine. Votre Jeannet est un royaliste que j'aurais du plaisir à faire fusiller. Il se venge sur les plus purs patriotes. » Il remit des malles, des fonds et des lettres pour les deux exilés avec une grande semonce pour Jeannet qui ne fit qu'en rire et leur intima l'ordre de sortir de Cayenne sur-le-champ. Leur système avait donné une si odieuse célébrité à leur personne qu'au moment de leur départ toute la ville courut au rivage en élevant les mains au ciel avec des transports de joie. Collot couvrait sa figure de sa longue redingote liserée de rouge. Billaud tranquille marchait à pas comptés, un perroquet sur le doigt, qu'il agaçait d'une main nonchalante, se tournant par degrés vers la multitude à qui il accordait un rire sardonique, ne répondant aux malédictions dont on le couvrait que par ces mots à qui l'accent donne beaucoup d'expression dans la bouche d'un homme de son caractère : « Pauvre peuple !... Jacquot... Jacquot... Viens nous-en. » Quelques partisans les suivaient de loin, la larme à l'œil, plaignant l'un et admirant l'autre. Dans ce moment, Billaud avait tant d'expression dans ses traits, que d'un même regard, il disait au peuple : « Vous brisez mon idole parce qu'on vous l'ordonne » et à ses affidés : « Ne vous découragez pas. Notre parti triomphera et ces malédictions se changeront en hommages. » Il marchait à quelque distance de Collot, le fixant toujours d'un air de pitié et d'indignation.

Jeannet les relégua d'abord sur la sucrerie de Dallemand séquestrée alors au profit de qui de droit, parce que la propriétaire avait fait en France un long séminaire en prison pendant le régime de la Terreur. Billaud voyait son collègue avec indifférence. Ils étaient souvent en rixe au milieu de l'abondance, car le gouvernement leur donnait douze cents livres de pension, le logement et les vivres (1).

(1) « Cet homme ne manque de rien, disait plus tard La Villeheurnois de Billaud. D'abord il est entièrement libre. Il n'est assujetti à aucune comparution et nous sommes soumis, tous les cinq jours, à une inspection de l'officier qui commande le poste. Ensuite le Directoire lui donne les mêmes vivres qu'à nous, mais de plus il touche dix-huit cents livres en numéraire par année... Les gens de son parti

Malgré ces prérogatives, ils ont toujours été exécrés des blancs et des noirs qui ont constamment refusé tout ce qu'ils leur offraient. Ils écrivaient souvent. Ils savaient toutes les nouvelles malgré les précautions de Jeannet. Collot avait commencé l'histoire de la Révolution et il l'interrompait souvent pour envisager son sort. « Je suis puni, s'écriait-il. Cet abandon est un enfer. » Il attendait son épouse ou son retour. Son impatience lui causa une fièvre inflammatoire. M. Garon, chirurgien du poste de Kourou, fut mandé. Il ordonna des calmants et, d'heure en heure, une potion de vin mouillé de trois quarts d'eau. Le nègre qui le gardait pendant la nuit, s'éloigna ou s'endormit. Collot, dans le délire, dévoré de soif et de mal, se leva brusquement et but d'un seul trait une bouteille de vin liquoreux. Son corps devint un brasier. Le chirurgien ordonna de le porter à Cayenne éloigné de six lieues. Les nègres, chargés de cette commission, le jetèrent au milieu de la route, la face tournée sur un soleil brûlant. Le poste, qui était sur l'habitation, fut obligé d'y mettre ordre. Les nègres disaient : « *Ya pas vlé porté monde là qui tué bon Dieu que hom.* » (Nous ne voulons pas porter ce bourreau de la religion et des hommes.) « Qu'avez-vous ? » lui dit en arrivant le chirurgien Guisouf. — J'ai la fièvre et une sueur abondante. — Je le crois bien. Vous suez le crime. » Collot se retourna et fondit en larmes. Il appelait Dieu et la Vierge à son secours. Un soldat, à qui il avait prêché en arrivant le système des athées, s'approche et lui demande pourquoi il invoque ce Dieu et cette Vierge dont il se moquait un mois auparavant? « Ah! mon ami, ma bouche en imposait à mon cœur! » Puis, il se reprenait. « Mon Dieu, mon Dieu! puis-je encore espérer un pardon ? Envoyez-moi un consolateur. Envoyez-moi quelqu'un qui

---

lui font parvenir des denrées coloniales tant de Saint-Domingue que de la Guadeloupe : vin, sucre, cacao, indigo, etc., pour plus de mille écus annuellement et souvent de l'argent. Il n'a pas le temps de désirer. » Dans une lettre à son père (29 vendémiaire an VII), Billaud dit *ne recevoir plus aucun secours du gouvernement*. (Bégis, *Billaud-Varennes, Mémoires inédits et correspondance*, 109.)

Départ de Collot, Billaud et Barère pour la déportation (1er avril 1795).
Dessin de Girardet, gravé par Berthault (Bibliothèque Nationale : Estampes).

détourne mes yeux du brasier qui me consume. Mon Dieu, donnez-moi la paix. » L'approche de ce dernier moment était si affreux qu'on fut obligé de le mettre à l'écart. Pendant qu'on cherchait un prêtre, il expira le 7 juin 1796, les yeux entr'ouverts, les membres retournés, en vomissant des flots de sang et d'écume (1). Jeannet faisait une partie de billard quand on vint lui annoncer cette mort. « Qu'on l'enterre. Il aura plus d'honneurs qu'un chien », dit-il sans déranger son coup de queue. L'enterrement de Collot se fit un jour de fête. Les nègres, pressés d'aller danser, l'inhumèrent à moitié. Son cadavre devint la pâture des cochons et des corbeaux (2). Il avait quarante-trois ans. D'une figure commune mais spirituelle, il avait d'excellentes qualités du côté du cœur, beaucoup de clinquant du côté de l'esprit, un caractère faible et irascible à l'excès, généreux sans bornes, peu attaché à la fortune, bon ami et ennemi implacable. La Révolution a fait sa perte. Il se proposait d'expier ses torts dans l'histoire de sa vie qu'il avait commencée. Il travaillait aussi à la rédaction des annales de la Révolution. Ses notes ont disparu à sa mort. Billaud s'en est emparé, disent quelques-uns. D'autres disent qu'il les a brûlées.

Pendant la maladie de Collot, Billaud fut envoyé à Sinamari à 24 lieues au N.-E. de Cayenne. Tous les Sina-

---

(1) Freytag, qui escortait par ordre Collot d'Herbois dans ses promenades, entendit de lui le récit de sa vie. Collot mourut en son absence, mais il recueillit de la bouche de Frissin, capitaine au bataillon d'Alsace, le récit des derniers moments du conventionnel. « Lorsque la maladie lui laissait un moment de calme, rapporte Freytag, il ne cessait d'appeler le bon Dieu à son secours. Le capitaine aussi malade et couché dans la même salle, auprès du lit de Collot, lui criait : « Qu'es que tu feux tonc a bréssent a ton pon Tieu? Poucre, n'as-tu pas touchours tit qu'il n'y en a bas? Appele tonc le tiaple bour qu'il t'emborde une fois qué ché sois tranquille. Tu m'énuies! » (Freytag, *Mémoires*, II, 16 et 17.)

(2) La *Gazette nationale* ou *Moniteur universel*, n° 58, annonce sa mort en ces termes le 28 brumaire : « Une lettre officielle de Cayenne annonce que Collot d'Herbois est mort le 20 prairial dernier. Il a légué de vive voix les divers effets qu'il possédait à Billaud-Varennes. Celui-ci vit dans un petit endroit à huit lieues de Cayenne. Sa principale occupation consiste à élever des perroquets. »

maritains se donnèrent le mot pour le traiter comme une bête fauve. Bosquet seul, pour lui donner asile, brava l'animadversion publique. Sa maison fut plus redoutée que celle d'un lépreux (1). Peu après, Billaud loua une case avec les deniers de l'État, travailla sans relâche à l'histoire de la Révolution et se consola de sa solitude par une correspondance active avec Hugues. En 1796 et 1798, au moment où nous arrivions, ses amis publièrent secrètement, pour relever son crédit, qu'il était rappelé au Corps législatif. Quelques jeunes gens, indignés d'un pareil choix, l'attendirent un jour à l'écart au milieu du bois qui conduit au bord de la mer. Au moment où il passait d'un air triomphant, il fut interdit par ces mots : « Arrête! scélérat! » Il se jeta à genoux, demanda très humblement la vie à quatre chasseurs qui le mettaient en joue avec une carabine qui n'avait pas de chien. Il regagna le village à pas de géant. Dès ce moment, il ne sortit plus de sa case que pour prendre son dîner et se barricada avec soin.

(1) Freytag fut délégué à Sinamari deux mois avant l'arrivée des seize premiers déportés. Billaud fut recommandé spécialement à sa surveillance. Il devait le visiter tous les jours et rendre au gouverneur un compte exact de sa conduite et de sa santé. Ils causèrent donc souvent ensemble malgré le peu de sympathie que le militaire éprouvait pour le déporté. « Dans le courant de novembre, raconte-t-il dans ses *Mémoires*, Billaud, à ma grande surprise, vint me voir sous le prétexte de se plaindre de sa nourriture. Après quoi il me demanda si j'avais reçu des nouvelles de Cayenne. « Je n'en ai point qui vous concernent et si j'en ai reçu d'autres, vous savez bien que je ne suis pas dans l'habitude de vous les communiquer. — Je le sais, mon commandant, et je vous prie d'excuser mon indiscrétion, mais la nouvelle que je viens d'apprendre est trop importante pour que je ne cherche point à m'en assurer. Le changement politique qu'elle a dû amener en France a nécessairement dû aussi en opérer un en ma faveur. On vient de m'assurer qu'il arrive à Cayenne un grand nombre de déportés royalistes, des directeurs, des généraux, des députés, etc. Cet heureux événement me rendrait mon pouvoir et vous apprendrez par la suite si je puis vous être utile en quelque chose. — J'ai reçu, Monsieur, des dépêches du gouvernement de Cayenne qui m'annoncent l'arrivée de seize déportés de France. J'ai également reçu des lettres particulières qui me donnent de plus amples détails, mais dans aucune de mes lettres, il n'est question de vous, si ce n'est pour me recommander de redoubler de surveillance à votre égard. » Billaud, déconcerté, pâlit, me regarda et me saluant avec un sourire sardonique, sortit sans proférer une seule parole. » (Freytag, *Mémoires*, II, 17-19.)

A la fin de 1797, les seize déportés de la *Vaillante* le rejoignirent. Il était sur la galerie de la case Bosquet quand ils traversèrent la rue. Il en salua quelques-uns qui lui rendirent son salut sans le reconnaître. Pichegru le fit rentrer par une apostrophe énergique. Les seize se logèrent comme ils purent. Au bout d'un mois, l'un d'eux, l'abbé Brotier, se trouva chez Bosquet au moment du dîner de Billaud. Il s'ouvrit. Brotier en fit autant (1) et Billaud retrouva un antagoniste plutôt qu'un compagnon. Les autres n'ont eu avec lui aucune relation ni directe ni indirecte. A la mort de Brotier, le 12 septembre 1798, il rentra dans sa case. A la fin de novembre de la même année, lorsque les déportés de Konanama furent transférés à Sinamari, il obtint la permission d'aller à Cayenne. L'agent Brunel, qui ne faisait alors que d'arriver, le garda caché trois jours chez lui pour prendre secrètement ses conseils et ne pas s'aliéner l'esprit des habitants. Il lui loua l'habitation de Lambert au mont Syneri où toute la suite de l'agent se rendait souvent en grande pompe. L'arrivée de Hugues en 1800 a mis Billaud sur le pinacle. Ce dernier agent a

(1) Interrogé sur les raisons qui lui faisaient fréquenter Billaud, Brotier répondait : « De nouveaux Marat peuvent revenir. » (Barbé-Marbois, *Journal d'un déporté non jugé*, II, 9.) Les explications de Billaud sur cette intimité sont, il faut l'avouer, plus nobles. « Certes, je ne fusse pas allé le chercher, mais s'étant présenté dans la pension où je prenais mes repas et où il venait honnêtement faire des visites à la personne qui habitait cette maison, à laquelle il avait été recommandé par la supérieure de l'hôpital, je n'ai aperçu dans cet homme qu'un malheureux, victime comme moi d'une opinion systématique, prise en sens contraire. Point de doute qu'en France, fidèle à mes devoirs qui m'imposaient l'obligation de défendre, de tout le pouvoir qui m'était confié, la sûreté du gouvernement dont j'étais membre, j'eusse traité cet abbé Brotier en conspirateur... Mais séquestré dans la misérable bourgade de Sinamari qui n'a pu tenir à la politique que comme lieu de proscription, ce pauvre abbé n'avait que trop changé son ancien titre de factieux en celui d'infortuné et quand, du reste, son esprit et ses connaissances le rendaient très aimable en société, je n'ai pas refusé de goûter le mérite littéraire de ce savant dans plus d'un genre, à qui je suis redevable d'avoir répandu sur nos entretiens, au milieu de l'affreuse solitude d'une espèce de désert, la seule diversion amusante qu'il m'était possible de m'y procurer. » (Bégis, *Billaud-Varennes, Mémoires et correspondance*, 412-413.)

commencé à lui faire visite, à lui donner tous moyens d'aller à Cayenne. Il lui alloua dans l'île l'habitation d'Orvilliers, afin de le voir à son aise. Quoique nous soyons déportés pour des causes différentes et que nous fassions deux corps, je dois dire que Billaud n'a jamais profité de son crédit auprès de Brunel et de Hugues pour influencer en rien notre existence. Qu'il soit innocent, qu'il soit coupable, il a droit à la vérité.

16 août. — Notre bon voisin m'invite avec Givry à passer l'après-midi chez lui. Puis nous sommes en fête chez M. Gourgue, maire du canton, qui traite ses voisins. Dîners et fêtes ne durèrent pas longtemps. La maladie nous a déjà entamés. Nos vivres sont à moitié consommés. Nous ne vendons plus rien. Nous n'avons point de plantage, point de canot pour aller à la pêche, point de nègres chasseurs, point de cultivateurs. Givry et Noiron, qui sont très malades, ont trouvé à se placer chez le maire du canton. Celui de Makouria se charge de Pavy qui ne se porte pas mieux. Cardine moribond est porté chez M. Colin. Nous ne restons plus que trois à la case et déjà nous pesons nos vivres... 70 livres de riz pour tout le temps que nous resterons à la Guyane française! Nous ne pouvons rien demander au gouvernement. Nous sommes sous la surveillance du maire et du poste. Nous obtenons des permis, comme les nègres, pour aller d'un canton dans l'autre, mais nous ne pouvons même plus faire le sacrifice de ce dernier reste de liberté pour aller aux déserts de Konanama et de Sinamari partager les vivres avec nos compagnons d'infortune (1). Il faut que nous devenions la pâture des

(1) « Sinamari, rapporte Freytag, n'était peuplé que de fantômes. Les figures pâles et livides des déportés, leurs regards éteints et leur démarche chancelante semblaient marquer à chaque instant la fin de leur misérable carrière. La maladie avait déjà étendu ses ravages sur ceux nouvellement arrivés et Sinamari semblait être le séjour de la mort. Cette déportation était composée de députés, d'émigrés, de journalistes, de savants, de prêtres français et belges, mais il y avait aussi parmi eux des chauffeurs qui avaient été amalgamés avec ces respectables proscrits pour rendre la déportation plus ignominieuse. Ceux-ci volaient et dépouillaient les malades, les morts et les

bêtes féroces ou que les habitants se chargent gratuitement de notre nourriture et de notre entretien. Pourquoi, dira-t-on, avez-vous formé un établissement sans avoir les facultés suffisantes? Il fallait suivre vos camarades dans le

---

vivants au point que pour finir ces abominations, on fut obligé de les tenir constamment aux fers. Enfin tout fut préparé pour la translation de ces malheureux à Konanama. Dès qu'ils apprirent leur changement de destination, ils s'abandonnèrent à une joie immodérée; ils croyaient échapper à la mort et ils ne supposaient pas qu'il y eût au monde un lieu plus affreux que Sinamari. En arrivant à Konanama, je vis, avec autant d'étonnement que d'indignation, que toutes les baraques, ainsi que la mienne, étaient construites sur un terrain mouvant et marécageux. « Qu'allons-nous devenir, pensai-je, lorsque viendront les pluies dont la saison n'est pas éloignée et qui durent pendant trois mois? La terre sera partout inondée et nous ne pourrons sortir de nos cases sans nous engloutir dans ces marais. » Vers les six heures du soir, on vint m'annoncer l'arrivée dans la rivière du bâtiment qui transportait le reste des exilés. Il y avait encore, du bord de la rivière à l'établissement de Konanama, une bonne demi-lieue à travers les bois. Je m'y transportai aussitôt avec quelques hommes de troupe et les nègres domestiques. Le débarquement de ces malheureux fut infiniment plus pénible que leur embarquement. Le mal de mer s'était joint à la maladie dont ils étaient atteints et ils se trouvaient dans un état de faiblesse tel qu'il fallut avoir recours aux poulies pour les descendre à terre. Cette opération se prolongea jusqu'à trois heures du matin. Le jour suivant, je parcourus toutes les cases, je fis l'appel; personne ne manquait, mais ils étaient dans l'état le plus déplorable. Dans chaque baraque il y avait des mourants, et on voyait les autres faisant des prières autour d'eux.

Quelques auteurs ont avancé que les déportés creusaient eux-mêmes leur fosse; je puis affirmer le contraire; car nul d'eux n'aurait eu la force de se livrer à un pareil travail. Les nègres étaient chargés de les inhumer. La pluie commençait à tomber par torrents et dans les intervalles où elle cessait, la chaleur était insupportable. Alors la maladie n'épargna plus personne; le garde-magasin, la troupe et moi-même, tout le monde enfin éprouva sa funeste influence. Dans les commencements, j'avais la force et le courage d'aller visiter les déportés, pour veiller à ce qu'on eût pour eux tous les soins que pouvaient permettre les circonstances et à ce qu'on leur livrât exactement leur ration; elle consistait en un peu de viande salée, du mauvais riz, un petit verre de tafia et une demi-livre de pain.

Bientôt ce fut une véritable peste dans ce lieu de désolation. L'air était entièrement vicié et corrompu par les miasmes et les exhalaisons fétides des cadavres. Je ne pouvais plus sortir de ma case sans avoir trempé mon mouchoir dans du fort vinaigre; mais ce préservatif n'était point suffisant. Le chirurgien lui-même fut attaqué, et il n'y avait plus qu'un seul sous-officier de ma troupe, auquel j'avais accordé toute ma confiance, qui fût encore bien portant. J'étais devenu incapable de la moindre surveillance; je l'en avais chargé et,

désert ou vous enfoncer dans les terres, y bâtir des cases et faire des abatis. Tous les habitants et Jeannet lui-même nous engageaient à ne pas aller dans le désert. « Sauvez-vous du désert à quelque prix que ce soit », nous criait-on

---

chaque jour, il venait me faire son rapport. Bientôt il m'apprit que la mortalité était arrivée à un point effrayant : qu'on enterrait jusqu'à huit ou dix déportés par jour ; que le garde-magasin, malgré son état de maladie, était un scélérat qui ne cessait de maltraiter ces malheureux, lorsqu'ils venaient réclamer leurs rations ; « enfin, ajouta-t-il, un d'eux parvint à se traîner jusqu'à lui, pour lui demander ses vivres dont il avait le plus pressant besoin. « Allez au diable, lui dit Beccard (c'était le nom du garde-magasin), vous n'avez plus besoin de rien, vous êtes mort. » En outre, me dit ce brave sous-officier, les nègres depuis votre maladie commettent des horreurs ; ils ne se contentent pas de les dépouiller après leur mort, ils le font encore de leur vivant. »

Je priai Gerner (il se nommait ainsi) de m'aider à sortir de mon hamac et de me prêter l'appui de son bras, pour aller voir moi-même ce qui se passait. Les déportés les moins malades m'entourèrent aussitôt et me rendirent compte de toutes les vexations qu'ils éprouvaient depuis ma maladie, tant de la part de l'infâme Beccard que de celle des nègres placés auprès d'eux pour les soigner. « Ces derniers, disaient-ils, nous volent le peu que nous possédons ; ils ont la barbarie de traîner les corps morts par les pieds jusqu'au lieu de la sépulture ; arrivés là, ils leur sautent sur le ventre pour les faire entrer dans des fosses, faites à dessein trop courtes et trop étroites afin d'avoir le temps d'aller en dépouiller d'autres.

L'indignation que me causa ce récit me donna un tremblement dans tous les membres et on fut obligé de me transporter de suite dans ma case. Je demandai une plume et de l'encre et j'envoyai sur-le-champ sa destitution au garde-magasin ; j'ordonnai en même temps de rassembler tous les nègres et de les amener devant moi. Je n'avais point la force de leur faire un long discours, je me contentai de leur dire : « Scélérats, misérables sans âme et sans pitié ! S'il me parvient encore la moindre plainte sur votre compte de la part de ces infortunés, pour le service desquels vous êtes salariés, je vous ferai punir d'une manière exemplaire. Allez, et comptez sur ma parole. » Mon extrême faiblesse ne me permit pas de leur en dire davantage ; ils étaient au nombre de quinze et presque tous malades comme nous.

Dès ce jour, je me traînai pour visiter les déportés, malgré l'abattement dans lequel me mettait la maladie. J'entrai dans une case où il y en avait quatre. Deux d'entre eux étaient suspendus par les pieds à leurs hamacs, leur tête traînait à terre, ils étaient morts dans cette position, en voulant essayer de se lever. Les deux autres, qui avaient à peine la force de parler, m'apprirent que les nègres depuis trois jours n'avaient pas mis les pieds chez eux, que l'honnête Gerner était venu les voir le matin parce que personne ne s'était présenté pour eux à la distribution, afin de recevoir leurs rations ; qu'il leur apportait un peu de viande de tortue et du tafia, en leur pro-

avec des larmes. Jeannet, en nous donnant ce conseil, aurait pu ajouter : « Sauvez-vous du désert pour me dispenser du soin de m'occuper de vous davantage; achetez

---

mettant de faire enlever ces deux cadavres qui étaient déjà en putréfaction.

En ce moment Gerner entra avec quatre nègres fossoyeurs pour faire inhumer ces corps morts. Il me dit que c'était avec la plus grande peine et la menace de les tuer qu'il était parvenu à faire marcher ces nègres, qui ne voulaient plus toucher aux déportés parce qu'ils étaient eux-mêmes malades. J'envoyai aussitôt Gerner à ma case, me chercher la seule demi-bouteille de vin qui me restât. J'en fis avaler quelques cuillerées à ces deux malades. Lorsqu'ils eurent repris un peu de leurs forces, je les encourageai de mon mieux et je recommandai à Gerner la plus grande sévérité envers les nègres, en lui disant que j'allais en demander d'autres. Dans tous mes rapports à l'agent du gouvernement, je lui avais rendu un compte fidèle de tout ce qui se passait à Konanama; mais il n'avait été frappé que par le dernier que je venais de lui adresser, dans lequel je n'avais rien négligé pour lui tracer un tableau de toutes ces horreurs dont on ne vient de voir qu'une faible esquisse. J'ajoutais que si le gouvernement de France ne désirait que la mort de ces malheureux, il serait plus prompt et moins barbare de les faire fusiller et de mettre fin aux souffrances inouïes dont ils étaient victimes. « Mais, lui disais-je, pourquoi serais-je condamné, ainsi que mes braves Alsaciens et les employés qui sont avec nous, à subir le même sort que ces malheureux proscrits? Dix hommes de mon détachement ont déjà perdu la vie; les autres ainsi que moi ne tarderons point à les suivre, si vous ne prenez des mesures promptes pour nous tirer de ce lieu d'horreur et de désolation. Les pluies ont commencé à inonder le pays; on ne peut sortir de sa case, à cause du peu de consistance de la terre et de l'extrême humidité qui règne ici; les médicaments ont été avariés et ne produisent plus aucun effet. Comme je vous l'ai déjà mandé, M. Cabrol, le chirurgien-major, demeure à Sinamari; il n'est venu ici qu'une seule fois, et il n'a plus envie d'y revenir pour en rapporter la peste. En outre, les Indiens, chargés de nous pourvoir de gibier et de poissons, ne paraissent plus depuis huit jours; le garde-magasin dont je vous ai dévoilé la conduite infâme dans mes précédents rapports est mort avec sa femme et ses enfants. Mon sous-officier, quoique malade, en remplit les fonctions avec une extrême exactitude. Pesez bien toutes les circonstances de mon rapport, citoyen agent, et si vous pensez qu'il y ait la moindre exagération, déléguez quelqu'un pour s'assurer de la vérité; si notre situation n'est point telle que je l'ai dépeinte, je me soumettrai volontiers à la rigueur des lois. Je vous prie, citoyen agent, de m'envoyer le plus promptement possible une vingtaine de bons nègres pour remplacer les mauvais sujets qu'on m'a envoyés de la Franchise et dont on ne peut rien faire. » Ce rapport produisit enfin l'effet que je désirais. Le citoyen agent m'envoya, par les nègres que je lui avais demandés, l'ordre d'une nouvelle translation à Sinamari, mais enfin c'est un lieu de délices comparativement avec Konanama. » (*Mémoires*, II, 89-99.)

L'inhumation des déportés au cimetière de Konanama.

(Pitou. *Voyage à la Guyane.*)

de moi ce que je ne devrais pas vous vendre. Achetez un peu plus de liberté pour vos vivres. Vous mourrez peut-être aussi bien chez les colons qu'à Konanama; mais une fois le marché passé je ne m'occuperai que de faire recueillir vos successions, quand vous aurez vécu à vos frais et à ceux des habitants. » Avec des bras et des vivres, nous aurions peut-être formé des établissements dans les terres incultes qui étaient notre seul patrimoine, car les colons ont choisi les concessions les plus favorables et placées le plus près des bords de la mer. Nous n'avons point de noirs. Les habitants n'en peuvent avoir assez. Quand le gouvernement nous en céderait, qu'en pourrions-nous faire depuis qu'ils sont libres et que Jeannet nous peint à leurs yeux comme des tyrans? Il faudrait donc travailler nous-mêmes et nous sommes moribonds. Nous n'avons point de vivres pour atteindre la récolte, viendra-t-elle en vingt-quatre heures? Enfin, nous ne sommes que trois. Donnez-nous donc à manger. Travaillez, dites-vous, la chose est impossible. Vous en convenez vous-même dans votre lettre au ministre des colonies, en date du 3 messidor an VI. « La culture ne peut être faite dans ces climats par les Européens. Le blanc, qui travaille le moins et qui se soigne le plus, dégénère sensiblement sous la zone torride. Celui qui y brave le soleil, qui ose y travailler comme en Europe, paie de sa vie son ignorance et son courage. » Nous n'avons plus d'espoir que dans nos voisins. Ceux qui nous donnent à dîner aujourd'hui ne sont pas changeants, mais ils ont des déportés chez eux.

10 septembre. — Avant de partir de Cayenne, nous sommes convenus avec M. Trabaud, qui nous loue sa case, d'en payer le loyer par l'éducation de son jeune garçon âgé de douze ans. Il arrive ce matin. Il sera nourri chez Bourg et ne fera que prendre des leçons à notre case. Ce jeune enfant est doué des plus heureuses dispositions. La nature donne aux créoles de l'aptitude à tout, une intelligence précoce, une suavité physique. Par une fatalité attachée au climat, dont l'air est imprégné d'une rosée de paresse, ils sont tous au-dessous des plus maladroits

ouvriers d'Europe. Ce n'est pas sans raison que les Européens les appellent des enfants gâtés. Leur plus mortel ennemi est le maître qui exige d'eux un travail raisonnable. Les pères et les mères, idolâtres de leur progéniture, prétendent que l'application les tue Ils regardent la désobéissance de leurs bambins comme une charmante espièglerie. C'est un de ces terrains qu'on nous donne à défricher. Comment nous y prendrons-nous? La méthode de France n'est pas de mode ici. Je passerais les anecdotes suivantes, si chacune d'elles n'était pas une pierre du tombeau de désespoir dans lequel nous allons être ensevelis.

Aujourd'hui, le vieux Raymond de Guatimala nous amène son petit-fils et nous demande de le corriger. « Il est allé consulter le diable, nous dit-il. Vous savez ce que c'est, mon père (les nègres ne désignent les prêtres que sous ce nom). Un certain Jérôme enseigne l'art de faire mourir le monde, qui touche ses oranges. A l'aide d'herbes entrelacées de certaine manière ou cachées aux yeux de qui lui déplaît, ou de paroles qu'il prononce, vous tombez en langueur ou vous êtes couvert de lèpre... Ce misérable montre son secret au petit monde et j'ai surpris ce matin mon enfant auquel il donnait ses poisons pour en faire l'essai sur ses camarades et peut-être sur nous. » Le passager Bourg nous amenait en même temps le petit Trabaud. Etant près de la galerie, ils reculent et font un grand cri. « Qu'est-ce? — Au pyaye! au pyaye! (Un sort! un sort!). » Ce mot est emprunté aux Indiens. « Messieurs, vous êtes perdus, » dirent nos quatre quidams à la vue d'une liane qui barrait tout le vestibule. Notre case était cernée d'un cordon de racines, d'où pendaient ça et là de petits paquets de cheveux, et des cailloux marqués de signes que nous ne connaissions pas. Bourg et notre élève, toujours à l'écart, nous dirent de prendre une torche pour brûler le sortilège. Le père Raymond jeta son justaucorps dans un seau d'eau et se joignit à Bourg pour courir nu-pieds afin de laver tous les endroits que la corde avait touchés. Ils passèrent ensuite une traînée de feu sur la terre d'où ils voyaient sortir quelques simples. Le vieux

Raymond insista dans son opinion et Bourg nous prédit qu'il nous arriverait quelque chose de fâcheux. Les oisifs ignorants des habitations croient fermement aux sorciers. Quiconque les contredit sur ce point perd leur confiance. Quelques-uns mêlent les sortilèges à la religion. « Les vieux nègres, nous dit Bourg, sont extrêmement dangereux. Ils font des pactes avec le diable et leur crédit s'étend jusqu'au fond de la mer. L'autre jour, j'ai vu une croix de paille sur mon canot : c'était un pyaye. Je ne voulus pas l'avouer au nègre qui me l'avait dit avant que d'aller à la pêche. Il en revint trois jours de suite sans avoir rien pris ; le poisson dansait à son approche. Enfin, nous lavâmes le canot. Le pyaye, que nous venons de brûler, est mortel. Si quelqu'un de vous l'a touché il périra dans peu de jours. » Trabaud, enchanté de cette occasion pour avoir congé, nous dit qu'il a la fièvre. La leçon est remise au lendemain. Nous fîmes sentinelle une partie de la nuit, mais les semeurs de sortilèges ne vinrent pas.

25 septembre. — Sur le minuit, nous entendons rôder autour de la case. Ils se disent tout bas : « Ils dorment, ils se moquent des sortilèges. Voyons s'ils échapperont à celui-ci. » Ils vont au cimetière exhumer le malheureux Leroux, déporté qui vient de mourir de chagrin depuis quelques jours. Son cadavre, noir comme du charbon, exhale une odeur pestilentielle qui ne les dégoûte pas. Nous descendons à pas de grue pour les surprendre. J'ai déjà dit que notre haie de citronniers servait de borne au cimetière. La lune qui, dans son plein, versait l'ombre des branches sur nous, les éclaire à loisir. Ils lui arrachent la peau du crâne, les dents, les ongles, la plante des pieds et toutes les extrémités, les coupent en petits morceaux et en font divers paquets. Nous étions hors de nous. L'un d'eux va en avant pour marquer les postes. Nous nous relevons pour les envelopper. Ils nous entendent et s'enfoncent dans les palétuviers. Nous courons dénoncer cette profanation à nos voisins. On fait la visite. Tous se trouvent dans leur case. L'uniformité de leur couleur et la crainte de faire

tomber les plaintes sur des innocents, nous continrent dans les bornes d'une juste discrétion. Heureusement que nous étions peu affectés de cette nécromancie. Quoi qu'il en soit, ils pouvaient nous empoisonner, s'ils ne pouvaient nous ensorceler, car le mystère des magiciens d'Europe et d'Afrique ressemble à celui des Indiens. Ils nous avaient voué une haine éternelle, depuis que j'avais dit que leur inertie faisait dégénérer la liberté en licence. L'intention de nos faiseurs de pyaye eut été criminelle si nous avions été aussi crédules qu'eux. Nous sommes assaillis au dehors par les Africains, dans l'intérieur par les serpents, les insectes, la famine, la maladie et le chagrin. Tronçon-Ducoudray avait bien nommé la déportation guillotine sèche. La mort serait préférable à une pareille existence. L'espoir nous reste encore. Il en est de plus malheureux que nous. Mais nous n'avons cueilli que des roses ; dans peu de jours il ne nous restera que les épines.

Boissy d'Anglas, député du département de l'Ardèche à la Convention Nationale.

Portrait dessiné et gravé par F. Bonneville. (Bibliothèque Nationale : Estampes.)

Octobre-novembre. — Nous tombons malades tous trois, sans pain, sans garde, sans voisin, ou plutôt sans

autres amis que notre bon Bélisaire, M. Colin. Je ne me souviens de rien depuis le 1er octobre jusqu'au 10 novembre. Une fièvre putride m'a absorbé et j'ai perdu connaissance presque jusqu'à cette époque. Le 6 octobre, nos croisées ont été fermées pour nous cacher le convoi de notre ami Pradal, déporté, qui demeurait à Koroni, à deux lieues, où il est mort de la même maladie qui nous dévore en ce moment. Il a été inhumé au bord de notre jardin (1).

10 octobre. — Jean-Baptiste Cardine, membre de notre société, meurt chez M. Colin, où il était resté un mois malade. On met le scellé chez ce brave militaire à qui il n'a laissé que des haillons. On en fait autant à la case Saint-Jean. On reprend même jusqu'aux fonds que Cardine avait mis dans notre association à l'époque de notre établissement. Le mort était grevé de deux cents livres de dettes. On ne les paie point et on défend de les réclamer. On s'empare d'un dépôt d'effets que nous avions laissé en nantissement à Cayenne, à notre départ. Il ne nous reste plus de ressources que celle d'aller avec un bâton, de case en case, dire aux propriétaires qui n'ont plus rien : « De grâce, nourrissez-nous gratuitement ou tuez-nous. » Comme nous nous éloignions du poste sans avoir quelquefois la force d'y retourner coucher, le sergent nous donna connaissance de l'ordre suivant : « Vous surveillerez les déportés de très près. Vous épierez leurs démarches et leur conduite. S'ils bronchent, mandez-le moi et faites-les partir sur-le-champ bien escortés. Ils seront sévèrement punis. Ils sont sous votre surveillance et responsabilité (2). »

Depuis quinze jours, nous errons comme des spectres.

---

(1) Au moment où Tronçon-Ducoudray agonisait, le commandant Aimé écrivit l'état du malheureux déporté à Jeannet et lui envoya une demande de celui-ci pour obtenir d'être transféré à l'hôpital de Cayenne : « Je ne sais pourquoi ces messieurs ne cessent de m'importuner, répondit Jeannet. Ils doivent savoir qu'ils n'ont pas été envoyés à Sinamari pour y vivre éternellement. » (*Journal de l'adjudant général Ramel*, 112.) Bien que le journal de Ramel ne soit qu'une compilation de librairie, les documents cités sont exacts.

(2) L'ordre était de Desvaux, ce commandant de place dont Jeannet-Oudin a vanté les sentiments d'humanité.

Nous n'avons qu'un ami sur terre. Il est pauvre, aveugle, sexagénaire, cul-de-jatte. Il a sacrifié une partie de sa fortune pour Cardine. Il a desservi sa table pour nous nourrir pendant notre maladie. Il a tiré des bras de la mort un autre déporté qui demeure chez lui. Il a une demoiselle de 17 ans. Givry lui plait, obtient sa main. Nous en sommes instruits douze heures avant la noce. Notre confrère Noiron, curé de Crécy, leur donne en présence de témoins la bénédiction nuptiale dans la maison paternelle. Le surlendemain, Noiron est conduit en prison à Cayenne pour avoir fait ce mariage. Dans la suite, on l'a relégué à Appronague, où il est mort. Comme il avait des fonds dans la société, il remit ses intérêts au maire et le peu qui nous restait fut vendu.

Nouvelles douleurs, nouvelles recherches. Saint-Aubert trouva le premier à se placer chez une veuve à quatre lieues au N.-O. dans le fond du désert. Le 23 décembre, il revient à notre case pour chercher ses effets. La joie le suffoque au point qu'il est prêt d'étouffer. Avant son départ, il avait les jambes enflées. A son retour, elles sont sèches comme des lattes. Nous étions en hiver. La pluie avait formé de vastes *prispris* ou étangs où il fallait s'enfoncer jusqu'à la ceinture. Les fruits, les sucs des herbes vénéneuses et la fraicheur de ces eaux croupies et empoisonnées lui avaient fait remonter l'humeur dans l'estomac. Il dînait avec nous chez M. Colin. Il s'endort subitement. Au bout de quelques heures de léthargie, il se réveille en sursaut, s'agite comme s'il avait avalé du plomb fondu. Il écume et vomit des flots de sang caillé mêlé de pus. Il retombe ensuite dans son premier sommeil sans voix, sans connaissance, les yeux hagards, enfin, dans un état mixte entre la vie et la mort. Plus il est robuste, plus la nature faisait d'efforts pour l'acclimater. Nous crûmes que le lendemain il n'existerait plus, mais il vivait, ou pour mieux dire il végétait. Il ne se plaignait point. Il avait les yeux ouverts et il ne voyait rien, n'entendait rien, ne demandait rien, ne pouvait rien, ne sentait rien. Son corps exhalait une odeur cadavéreuse. Sa langue et ses lèvres étaient noires et enflées. Au

moment où sa crise l'avait pris, deux nègres de chez sa future hôtesse, venus pour prendre ses effets, s'en étaient retournés à vide donner la nouvelle de sa mort. Le surlendemain, il desserre les dents, prend quelque nourriture et retombe dans sa léthargie. Le 24, il se met sur son séant, comme un homme dans le transport. Il boit, il mange comme s'il n'était pas malade. Il parle, il se promène comme une somnambule. M. Colin nous avait donné une garde qui ne le quittait pas. Le jour de Noël, nous montâmes dîner à Pariacabo. Le soir à notre retour, il avait retrouvé ses organes et son bon sens. Il s'étonnait d'être au lit, demandait quelle heure il était, depuis quand il dormait, si la marée était bonne pour qu'il partît. Il voulait se lever et s'étonnait de se trouver si faible. Nous lui fîmes cent questions pour voir s'il n'était pas encore dans le délire. Après nous en être convaincus, nous restâmes aussi stupéfaits que lui, quand il nous assura qu'il ne se souvenait de rien, qu'il n'avait rien souffert et qu'il ne se croyait de retour que depuis douze heures. Ses jambes enflèrent de nouveau. Au bout de cinq jours, il fut rétabli.

Le premier de l'an 1799, il se mit en route pour aller chez sa propriétaire la veuve Simmer. Il avait pour trois heures de chemin. Il se charge à notre insu d'une partie de son linge, s'égare, s'étourdit, s'endort dans un sentier de traverse, ne se réveille qu'au coucher du soleil, chemine à la hâte, s'enfonce dans un bois effrayant et se trouve à la nuit au milieu d'un de ces étangs formés tout à coup par les eaux que les nuées d'orage ont déchargées dans le haut des déserts. Durant l'été, un chasseur vient par hasard une fois par mois dans ces lieux bien desséchés, mais pendant l'été des reptiles de toute espèce, gros comme des troncs d'arbre, y font sentinelle au fond de l'eau et s'y suspendent au bout des branches pour saisir et dévorer l'homme ou l'animal sans défense. Le malheureux crie en vain. La nuit est close. Il monte en tremblant sur les branches tortueuses d'un acajou frugifère. C'est là qu'il attend le retour de la lumière au milieu des animaux dont les hurlements redoublent sa douleur et son effroi. Quelle solitude !

Vieux rentier et vieux pensionnaire sur le chemin de Bicêtre (1797).

Caricature du Directoire (Bibliothèque Nationale, Estampes)

Quelle nuit! Le jour vient. Il respire encore. Il se traîne au milieu des eaux du côté de l'est. Le soir, il arrive à la côte. Il aperçoit une case d'Indien. Il lui conte ses malheurs, lui montre ses jambes ensanglantées. Le sauvage l'accueille, lui prête son lit, lui donne à manger. Il n'avait rien pris depuis trente-six heures. Au bout de deux jours, il se rend chez son hôtesse. Elle le croyait mort. Au récit de ses malheurs, elle s'attendrit par caprices, car cette vieille fait tout par caprices. Le 20 janvier, elle le renvoie. Il revient à Kourou. Ses habits étaient déchirés, ses jambes sanglantes, son visage maigre et allongé, ses yeux creux. Givry nous l'amena. Nous l'avions fait chercher pendant huit jours. Nous le croyions noyé ou dévoré par un tigre. Nous nous assîmes tous trois pour pleurer jusqu'à satiété au milieu de notre malheureuse cabane. Il avait perdu dans le désert ce qu'il avait pu emporter avec lui. Nous nous décidâmes enfin à demander les vivres pour trois à l'agent Burnel qui, en arrivant, paraissait vouloir adoucir le sort des déportés. Après un exposé succinct de nos pertes et des causes de notre établissement et des causes de notre misère, nous terminions ainsi cette pétition : « Nous avons marchandé avec la misère pour conserver nos jours. Nous ne pouvions rien vendre au milieu d'un désert où nous n'avions rien. Quatre cents livres de marchandises et de toile étaient tout notre avoir entre sept compagnons de malheur, dont un est mort de chagrin et de détresse. Trois, à moitié vivants, ont été arrachés au trépas par des colons généreux. Les trois qui implorent votre justice ne savent plus à qui s'adresser pour vivre. Leurs malheurs ne seront qu'un songe, si vous faites luire pour eux un rayon de justice. » Le maire de Makouria lui présenta cette pièce. Burnel mit au bas : « Néant à la requête. »

Une négresse libre, nommée Dauphine, a recueilli Saint-Aubert, l'a pansé comme son enfant. Il ne pouvait se remuer. Elle a pansé pendant trois ans ses larges plaies qui ne se sont jamais fermées. Aujourd'hui il est en France. Margarita a été placé en même temps chez M. Molli, alors

régisseur de Pariacabo. J'eus le meilleur lot, celui de rester chez M. Colin où je fus placé par Givry, son gendre. Je n'ai jamais été plus heureux de ma vie, quoique ce vieillard fût dans la détresse. Il répétait sans cesse à ceux qui venaient le voir : « Si ma table est frugale, je m'honore sans cesse de la voir entourée de trois déportés. » Tant qu'il a vecu, j'ai partagé mon temps entre la rédaction de cet ouvrage et la lecture. Il m'a donné de grandes lumières. Il avait trente-cinq ans de colonies. Son gendre Beccard (1), garde magasin à Konanama, étant mort le 2 février 1799, j'ai fait un voyage à Sinamari pour viser la reddition des comptes de la veuve. Cet heureux hasard m'a fourni des pièces authentiques. Désirant m'instruire sur les lieux, j'ai été moi-même à Konanama au milieu de l'hiver et des torrents. J'ai pris le plan du désert et celui du village à moitié embrasé. Enfin, j'ai visité la partie de l'ouest de la colonie, accompagné du marin de Sinamari qui m'a donné un permis pour aller jusqu'aux karbets indiens. Ainsi, j'ai vu, par mes yeux, une grande partie de ce que je dirai des naturels du pays.

30 août 1799. — Les soldats et les matelots se sont révoltés contre Jeannet, Desvieux et Lerch, colonel du bataillon noir. Depuis huit mois, ils ne recevaient point de prêt. On disait que cet argent servait à agioter. Desvieux et Jeannet ont rejeté la faute sur le colonel. Jeannet a montré beaucoup de fermeté. Desvieux s'est enfui sur son habitation retrouver son épouse avec qui il avait divorcé. La révolte a duré trois jours. Tout Cayenne était en rumeur. Enfin le colonel a été dégradé. Jeannet l'a arraché des mains des soldats qui voulaient l'égorger. Il a été envoyé aux islets du Malingre et la troupe s'est apaisée par argent. Les riches marchands ont fait des sacrifices. Au bout de cinq jours, tout est rentré dans l'ordre. Le bruit

(1) Beccard et Gerner ont péri misérablement, dit quelque part Pitou. Pendant la maladie de Freytag, ils avaient donné libre carrière à leur férocité et leur barbarie. (Fernand Engerand, *Ange Pitou*, 198-199.)

du rappel de Jeannet avait augmenté le mécontentement de la troupe. Il ne restait que quelques déportés à l'hôpital. Le reste était placé ou parti pour Konanama. Une goélette en avait emporté 87 qui étaient restés trois jours en route, sans eau, confondus avec les effets et plus entassés que sur la *Décade*.

6 octobre. — A cinq heures du soir, la corvette *la Bayonnaise* apporte 120 déportés dont 9 sont morts en route.

9 octobre. — Une chaloupe va à bord de la *Bayonnaise*. 24 déportés sont conduits à l'hospice dont la moitié est expirante et l'autre a acheté du chirurgien du bord la permission de mettre pied à terre. Le reste est expédié à Konanama. Jeannet est pourtant bien informé que la moitié de ceux qui y sont est déjà moissonnée par la peste. Il a même nommé une commission pour visiter Konanama. Il sait en outre que ceux qu'il vient d'y envoyer n'avaient point de médicaments à leur bord, que le scorbut en rongeait les trois quarts. Il les y a donc envoyés pour mourir. Voilà Jeannet. Il fait le bien et le mal avec la même indifférence. Nous avions apporté le Directoire avec nous, la *Bayonnaise* a amené les Commissaires et c'est l'agent lui-même qui leur donne en riant cette qualification. Le commandant de la *Bayonnaise*, Richer, annonce un nouvel agent qui est en route pour remplacer Jeannet. Beaucoup plus de terreur en France que quand nous sommes partis. Scission dans le Directoire. La loi de conscription et 100 livres pour chaque dénonciateur qui prendra un émigré ou un déporté qui, s'étant sauvé du lieu de son exil, sera traité comme ceux qui ont porté les armes contre la République.

13 octobre. — Les États-Unis déclarent la guerre à la colonie. Jeannet en prévient les habitants, annonce la famine et ordonne de planter des bananes et le double de manioc. Cette déclaration de guerre est la suite de la rapacité de l'agent et des armateurs en course. Notre capitaine Villeneau en a allumé la première torche. Le lendemain que nous avions mouillé, un brick anglo-

américain, chargé de farine et de bœufs, fut arrêté par Villeneau et confisqué par Jeannet qui l'a envoyé porter à vide cette nouvelle aux Etats-Unis. Voilà la cause de cette rupture à laquelle la France n'a peut-être aucune part. Dans tous les cas, la famine annoncée vient de la dilapidation de l'agent. A peine les corsaires ont-ils fait quelques prises que Cayenne regorge de marchandises. L'agiotage commence. On porte tout à Surinam pour avoir des piastres. Le magasin reste vide et quand il n'arrive pas de nouvelles prises, on met les habitants ou leurs vivres en réquisition, ou bien on les expédie à Surinam pour racheter au quadruple les comestibles qu'on y a portés pour rien. Les Cayennais, comme les filles de joie, vivent au jour le jour des rapines que les corsaires partagent avec l'agent qui les revend aux gros marchands qui les échangent à Surinam, quand le petit peuple ne veut pas les payer au centuple. Ce trafic n'aurait rien que de louable, si le magasin se trouvait approvisionné pour quelques mois. Au reste, la colonie n'a rien reçu de France, depuis le commencement de la guerre et, dans quinze mois, trois bâtiments lui ont apporté 329 exilés qui n'ont, pour toutes munitions, que les ordres du commissaire du Directoire de Rochefort.

21 octobre. — Un envoyé de Cayenne, à la poursuite de M. Barthélemy et de ses sept compagnons d'évasion, nous dit, en dînant chez le maire, que ces messieurs n'ont fait que passer à Surinam, qu'ils étaient sous des noms empruntés, munis de très bons passeports signés Jeannet, que, de suite, ils ont fait voile pour Démérari, d'où ils sont tous partis à l'exception de M. Aubry qui est mort.

22 octobre. — M. Martin, chirurgien, qui a été pris par les Anglais, en passant à Cayenne, nous donne des nouvelles de la *Décade*. Cette frégate a été prise en même temps, sans coup férir. L'officier, qui a remis Villeneau sur le ponton, a dit aux Français prisonniers qui se trouvaient sur son passage : « Il n'y a point d'homme en France aussi lâche que celui-là. Nous serions bientôt à Paris, si tous lui ressemblaient. » Villeneau avait à son bord

l'Anglo-Américain qui était arrivé trop tard pour donner les papiers aux huit évadés de la première déportation. Son bâtiment ayant mouillé trop près de Sinamari, il fut pris par un croiseur de Cayenne et amené à la capitale où il avait la ville pour prison. Son bâtiment fut confisqué. L'agent lui rendit sa liberté et un baril de farine pour se rendre à Surinam. Il va au magasin, demande un baril estampé d'un numéro qu'il indique. Il prend fantaisie au garde-magasin de le visiter. Il trouve des passeports au fond du tonneau. Jeannet fait resserrer le capitaine et l'embarque à bord de la *Décade* avec les pièces à sa charge. Ce brave homme, nommé Tilly, en laissant son geôlier prisonnier dans la rade de Plymouth, alla à Londres et trouva, chez M. Wyckam, l'adjudant Ramel, Pichegru, Dossonville et de la Rue. Villeneau l'avait si maltraité qu'ils le prirent pour un fantôme. Quelle reconnaissance! Quelle heureuse rencontre! Villeneau, rentré en France, a passé à une commission qui a donné trois voix pour la mort, l'a destitué et classé comme Lali.

5 novembre. — Deux frégates emmènent chacune un agent. L'un, nommé Desfourneaux, remplace Hugues à la Guadeloupe. Il connaît Parisot et le recommande à Burnel qui est le nouvel agent à Cayenne. Jeannet part au bout de trois jours. Une nombreuse députation l'accompagne jusqu'au dégras. Des femmes de toutes les conditions pleurent amèrement. Les époux rient sous cape et lui font des adieux différents. Burnel, comme tous les nouveaux arrivants, débute par de grandes promesses, fait un pompeux éloge de son prédécesseur qu'il doit, dit-il, surpasser. Nous verrons s'il tiendra parole. Burnel, fils d'un homme de loi de Rennes en Bretagne, d'une taille médiocre, d'une physionomie prévenante, a fait quelques mauvaises études, s'est fourré chez un procureur, a voulu savoir de tout sans jamais se fixer à aucun état. Le mauvais exemple de son père adonné sans ménagement à tous les excès, l'abandon où il vivait, la dissipation naturelle à son âge, ont émoussé son aptitude, augmenté son orgueil, nourri ses penchants et étouffé dans son cœur des sentiments

assez bons. Les révolutions de la Bretagne ont achevé de le perdre. Il a voyagé en étourdi, s'est fait une fumée de réputation à l'Ile de France, où il a fait quelques feuilles incendiaires qui l'en ont fait déporter, a intrigué auprès de la Convention et du Directoire, a été nommé agent à l'Ile de France pour porter le décret de liberté aux noirs; a manqué être pendu avant d'en être chassé et s'est enfin vu nommer agent à Cayenne après avoir ruiné sa bourse et tari celle de ses amis. Ces vicissitudes lui ont donné un caractère fluide, une âme faible, des passions vives, un cœur ardent, des vues bornées, des moyens compliqués, des aperçus faux, des essais téméraires, des plans incohérents, des résultats aussi pernicieux pour lui que pour les autres. Le jour de sa nomination à Paris, il accourt chez lui, rue des Petits-Champs, s'affuble de son grand costume qu'il avait fait faire d'avance, envoie chercher son père, qui était à moitié gris, dans un petit cabaret de la rue Traînée, se cache dans un cabinet pour lui faire la surprise. Le papa entre et tombe aux genoux de son cher fils qui le relève et lui dit : « Embrassez l'agent de Cayenne. Je pars demain et vous me suivrez. » Ce bon père l'a suivi et Cayenne a le bonheur de l'avoir pour juge. Burnel est criblé de dettes. Entouré de sangsues, il veut contenter tout le monde, faire sa bourse et payer ses créatures.

La chose étant impossible, il a recours aux conspirations et fait armer les mulâtres contre les blancs et se décide à révolutionner la colonie comme le cap Français. Au moyen du désordre, il butinera et fera ensuite voile pour un autre pays, mais le laissera-t-on partir et ne perira-t-il pas lui-même? Cette arrière-pensée lui fait tourner ses armes contre ceux qu'il a mis en jeu. Il dénonce la grande conspiration des mulâtres. Il nomme une commission pour les juger. Au moment du prononcé des juges, il se fait apporter les pièces et fait afficher une proclamation où il reconnait que les prévenus méritent la mort, mais l'humanité ayant aboli ce genre de punition, il ne veut pas ensanglanter la colonie. Comme il était le plus grand coupable, il devait d'abord la grâce aux autres. On

fut d'abord dupe de cette clémence. Les marchands firent des sacrifices. L'agent fit des arrêtés sages : il ordonna le travail ou la mort. On amena des prises qu'il envoya à Surinam comme Jeannet et il se disposa à exécuter les ordres secrets du Directoire, qui lui avait enjoint de faire circuler sourdement dans cette colonie le fatal décret de la liberté des nègres. Cette tentative homicide est un des reproches les plus fondés faits à Burnel. Son prédécesseur ne l'avait jamais essayé. De ce premier échelon de tyrannie, il passe dans son antre des lois et tient sous sa verge de fer la caisse, la justice, la police, les places, et les autorités civiles et militaires. Ne craignant personne pour contrebalancer son autorité colossale, il gouverne selon son caprice et ses intérêts personnels. Au dehors, il entretient une correspondance très active avec M. Frederici, gouverneur de Surinam. Il envoie dans cette colonie des anarchistes déguisés pour soulever les nègres en propageant la loi du 16 pluviôse an II et faire déclarer la colonie possession française et directoriale. Ainsi Burnel, toujours en sentinelle pour agrandir sa fortune et assouvir son ambition, se trouve disculpé quand il envoie ses prises à Surinam pour être vendues à vil prix. Que la mère patrie lui demande compte, la pénurie de ses caisses proviendra de l'argent qu'il donnait à ses agents à Surinam. Qu'elle lui reproche quelque exaction, il se retranchera derrière ses dépenses secrètes.

Au dedans, il interceptait tout ce qui venait pour les déportés. Il incarcérait les habitants qui leur apportaient des fonds ou qui laissaient transpirer quelques nouvelles. Il traînait les uns dans les cachots. Il déportait les autres sur des rochers au milieu de la mer. Il montrait le glaive de la terreur à tous les navigateurs européens porteurs de quelques nouvelles subversives de son despotisme. Il échancra tellement la ration des déportés du dépôt de Sinamari qu'il leur fit regretter Konanama (1). L'huile, le

(1) C'était cependant le cauchemar de la déportation. « Ceux qui étaient restés à Sinamari, dit l'éditeur de Freytag, s'y considéraient

La faction incroyable.

Caricature de 1797 (Bibliothèque Nationale : Estampes).

savon, le tafia, le riz leur furent successivement retranchés. Quand il voulait punir quelqu'un, il le menaçait de l'envoyer à Sinamari. Ces privations étaient un peu com-

comme dans un lieu de délices, et informés de l'horrible situation de leurs malheureux compagnons, ne redoutaient rien tant que d'être envoyés dans ce lieu de douleur et de destruction : l'abbé Brotier en mourut de frayeur avant le jour fixé pour la translation. Lorsque cet ordre parvint à Sinamari, il était en convalescence d'une fièvre assez violente. Occupé presque toute sa vie de littérature et de mathématiques, rien ne lui était plus étranger que l'agriculture et le commerce. Cependant il avait loué une case avec un petit terrain et formé auprès de l'administration de la colonie sa demande en établissement. Elle lui fut renvoyée pour manque de formes. Il en conçut une telle affliction qu'il s'imagina qu'on voulait le faire périr à Konanama. La fièvre le reprit avec violence et l'emporta en peu de jours. (*Mémoires*, II, 284.)

pensées par les permissions qu'il nous accordait d'aller à Cayenne passer quelques jours à nos frais. Pendant six mois, il ne fit point de reproches aux colons de leur humanité à notre égard. Un bâtiment de l'Ile de France, chargé d'une vingtaine de déportés de sa connaissance et de son parti relâcha à Cayenne à la fin de germinal an VII (mi-avril 1799). Ces exilés, fauteurs de la liberté des noirs, furent reçus froidement chez les habitants où Burnel eut l'audace de les caserner. Il en fut affecté et s'en prit à tout le monde et surtout à nous dans une proclamation ainsi conçue : « Ennemis de la République qui a été obligée de vous vomir de son sein, vous tous, royalistes déportés dont l'esprit remuant et les intrigues ont, je n'en puis douter, provoqué toutes les crises qui ont pensé perdre la colonie, vous ne deviez pas vous attendre à trouver place dans une proclamation adressée à des citoyens français. Que votre surprise cesse ! Je n'ai qu'un mot à vous dire. Il sera clair, mais dur. Puisque tout ce que l'humanité, conciliée avec le devoir, m'a porté à faire pour vous, n'a pas suffi à obtenir du plus grand nombre la tranquillité qui convient seule à votre position, je vous préviens que le premier qui sera convaincu d'avoir fomenté la sédition parmi les cultivateurs et porté ces hommes crédules à l'abandon des travaux de la colonie, sera jugé comme perturbateur de l'ordre public, comme ennemi irréconciliable de la colonie. Que les insensés, qui osent protéger avec jactance les ennemis de la République, apprennent que je les connais tous et que je les rends tous personnellement responsables de toutes les menées, faits et gestes de leurs protégés. Sous un gouvernement juste et ferme, les bons citoyens doivent seuls vivre tranquille, les autres doivent toujours voir suspendre le glaive de la loi (1). » Le même jour, un autre arrêté ordonne aux habitants de payer dans un mois, sans délai, le sixième brut de leur revenu. Cette

(1) La proclamation, datée du 4 floréal an VII (23 avril 1799), fut imprimée, affichée, portée partout par des détachements de la force armée.

pièce a pour épigraphe : Constitution, art. 156 : « Les agents particuliers exerceront les mêmes fonctions que le Directoire et lui seront subordonnés. » Suit le considérant que l'article 54 de la loi du 12 nivôse an VI, organisatrice de la Constitution dans les colonies, a prévu d'une manière très claire la circonstance déplorable où se trouve actuellement le département de la Guyane. Suit l'arrêté que tous les propriétaires d'immeubles verseront à titre de prêt dans la caisse nationale le sixième du revenu brut de l'année. La commission chargée de percevoir cet emprunt est autorisée à employer tous les moyens coercitifs, pour qu'il soit fini au 15 prairial prochain, époque que l'agent avait fixé pour son départ. Personne ne pourra vendre son bien, ni disposer de son revenu sans avoir acquitté cette dette. Un autre arrêté en date du 7 met tout le bétail en réquisition. Un autre en date du 8 force tous les colons à payer l'arriéré de leurs contributions. Le sixième brut équivaut à la moitié du revenu. L'arriéré monte à près des trois quarts des récoltes des moins aisés. Il enlève les habitations aux plus riches. Jadis ils avaient des nègres, hypothèques de leurs fonds et revenus ; ils n'ont plus que leurs stériles abatis qu'il leur reprend après leur avoir enlevé les bras. Depuis brumaire an VII, leurs vivres sont en réquisition pour le gouvernement en proie à la famine. En 1799, des corsaires viennent de France et amènent des prises. Cayenne regorge de farine. Les réquisitions continuent. Burnel fait vendre les denrées à Surinam, fait sortir les trois arrêtés précités, y tient tellement la main que toutes les pirogues, qui vont à Cayenne, y sont déchargées au magasin général. Les dons patriotiques, l'emprunt forcé, les patentes, les maîtrises, les barrières, les réquisitions des fortunes, ne sont que des sous additionnels, en comparaison des exactions de l'agent.

Le 22 floréal (11 mai), treize déportés belges s'échappent sur la pirogue que Konrad avait vendue à un soldat réformé pour aller faire la pêche à la tortue. Le vendeur, au défaut du propriétaire, est mis en prison, comme devant répondre d'un bien qui ne lui appartient

plus, comme il en exhibe la preuve par le contrat de vente.

Depuis un an, nous n'avons pas reçu de nouvelles directes de France. Malgré les défenses de Burnel, la renommée en publie quelques-unes au fond de nos déserts. En mai, Mézières de Sinamari revient de Maroni, et annonce que les Français sont repoussés. La pomme de discorde est jetée dans le Directoire. La Vendée a repris. Le Midi est insurgé. Ces bruits sourds prennent leur source dans la correspondance qu'Adelle-Robineau, en mission à Surinam, a fait intercepter à l'agent, qui envoie Dussault sur la *Vénus de Médicis*, pour vendre vingt milliers de poudre à feu et prendre Adelle par ruse. On l'invite à dîner à bord de la goélette. On le retient prisonnier. Ce jeune homme, prévoyant le sort qui l'attendait, se jette à la mer et se noie. M. Frederici, indigné de cette violation du droit des gens, renvoie toutes les créatures de Burnel. Le plan du cabinet du Luxembourg restait sans effet. N... reçoit une mission particulière, se rend à Surinam pour faire des excuses, au nom de Burnel qui venait d'y envoyer le sixième des denrées de la colonie. Ce trafic valait vingt sous à Cayenne et six francs à Paramaribo. Il avait en outre quatre prises qui étaient déjà estimées soixante-dix mille piastres ou quatre cent quatre-vingt dix mille livres. N... est chargé d'envoyer à Cayenne au plus vite une partie de ces fonds. Les deux agents se craignent. M. Frederici, en fin courtisan, amuse Burnel et son envoyé, laisse vendre quelques objets peu importants. L'argent est apporté à Cayenne par Menard et M..., jeune noble qui a souillé ses lettres par un abus de confiance des Surinamais qui lui avaient confié des fonds pour les déportés.

Cependant une étincelle d'espérance luit à nos yeux. En juillet, nous lisons dans le *Journal de Hambourg* du 4 février 1799, que le 17 janvier le Directoire a fixé le lieu de la déportation à l'île d'Oléron. Les proscrits qui se soumettront à cette loi n'auront qu'à se présenter pour obtenir un passeport. « Ils iront seuls et librement à Oléron. Il paraît certain, ajoute le journaliste, que les déportés qui

sont restés à Cayenne pourront aussi se rendre à Oléron. Il n'y a que ceux qui sont restés en France, que Laharpe et Dumolard qui comptent n'y pas aller ». Ce n'étaient que de trompeuses amorces. 28 janvier : « On assure, dit le même journaliste, que plusieurs ex-députés, condamnés à la déportation s'empressent de se conformer à la loi du 9 décembre (qui confisque leurs biens, s'ils ne se rendent pas prisonniers) depuis qu'ils savent que le lieu de leur déportation n'est plus à la Guyane ; on cite dans le nombre Pastoret et Duplantier. » 21 février : « Plusieurs des ci-devant condamnés à la déportation, parmi lesquels on nomme Boissy d'Anglas, Siméon, Villaret-Joyeux, Muraire, Dommer Praire et Mailhe, ont fait leur déclaration au département de la Seine et obtenu des passeports pour se rendre à Oléron. Ils se montrent dans Paris, depuis le dernier arrêté qui a fixé un délai pour leur départ et le lieu de leur exil. L'ex-ministre Cochon est de ce nombre. On le dit en route pour Oléron. » Les nouvelles sont parvenues à M. Lafond Ladebat du 20 au 30 prairial an VII (du 9 au 19 juin 1799). Elles sont les premières que l'on ait débitées sans crainte et par écrit depuis deux ans. On nous informe par cette même occasion que nous avons des fonds à Surinam. On demande la liste de ceux qui ont survécu à de si grands malheurs. Tandis que les nations étrangères, à qui nous aurions dû être indifférents, donnaient des leçons d'humanité à Burnel, il inventa pour nous accabler une fête que personne ne connaissait, celle du 18 Fructidor. Ce jour répond au 5 septembre. En 1792, que le 5 septembre fut funeste aux déportés dans les prisons! En 1799, l'agent célèbre l'anniversaire des réjouissances de leur misère et de leur mort sous la zone torride. Pendant que Burnel se démène pour bouleverser Surinam, M. Frederici remet cette colonie aux Anglais, d'autres disent au stathouder qui s'est réfugié dans la Grande-Bretagne. La fortune de Burnel et celle de ses agents sont confisquées. Le nouveau gouverneur anglais renvoie en paix les négociants de Cayenne.

15 septembre. — Deux frégates et un vaisseau rasé an-

glais incendient le poste des Islets de Cayenne, jettent l'alarme dans la colonie et menacent d'une descente. Burnel fait replier les postes sur Cayenne, laisse les cantons sans défense, défend aux colons de sortir de chez eux, lève un bataillon noir qui sera nourri aux frais des propriétaires, fait précéder le tout de deux arrêtés (8 et 9 brumaire : 20 et 21 octobre 1799). Dans le premier, il reproche aux habitants d'avoir fait des faux pour donner asile aux déportés. Il enjoint à ces derniers de rester chez les propriétaires sous des peines rigoureuses. L'autre est ainsi conçu : « La colonie est en état de siège. Toutes les propriétés publiques et particulières, tous les individus qui habitent la Guyane française, tous les moyens de toute espèce qu'elle fournit sont en réquisition pour sa défense et y demeureront jusqu'à un nouvel arrêté. » Les nègres affluaient à Cayenne. Le bataillon blanc était dispersé. La crainte du pillage et de l'anarchie consternait tous les blancs. Burnel se propose d'émettre pour 400 000 livres de papier. Les autorités civiles et militaires lui font des remontrances énergiques et respectueuses. Il a peur, change de plan, se décide à partir, puis à rester, proclame tout à coup de son chef la paix avec les États-Unis pour se ménager une issue et faire partir son père, sa femme et ses trésors. Il éprouve des obstacles. Il devient furieux. Il devient fou. Il s'en prend surtout aux déportés. Frey de Neuwille qui a remplacé Desvieux, va à Sinamari, leur ordonne de partir au premier signal. « Ceux qui seront malades ou infirmes, hors d'état de suivre les autres, leur dit-il, seront fusillés. » Ces menaces n'ont eu aucun effet. Je ne dirai même pas qu'elles ont été faites par Burnel, car Frey était toujours plein de vin quand il signait quelque chose.

L'ennemi disparaît après avoir bien poursuivi le capitaine Malvin. Ce caboteur, saisi d'une terreur panique, met pied à terre à l'embouchure de Sinamari, brûle sa prise et son bateau, crie au secours, laisse son équipage à l'abandon. Ses matelots s'enivrent, se battent au pistolet, se débandent chez les habitants, les pillent et retournent à

Cayenne rejeter la faute sur les Sinamaritains et les déportés. Les habitants s'étaient sauvés dans le haut des rivières. Tous les déportés étaient enfoncés et gardés dans leurs karbets. La terreur était si grande que le rivage de la mer, à une lieue du hameau, fut couvert de tonneaux de salaison, de vin et de toutes sortes de marchandises sèches, sans que personne y touchât. Soldats, colons, matelots, avaient jeté leurs bagages pour s'enfoncer dans la forêt. Ceux qui étaient débarqués les derniers, voyant l'ennemi retiré, tiraillaient sur les autres pour butiner en sûreté. Malvin, qui les avait précédés à Cayenne, avait dit à l'agent qu'il s'était trouvé entre deux feux, assailli par les Sinamaritains et les déportés qui faisaient signe à l'ennemi. Cette calomnie, récompensée par le grade de municipal, était démentie par une autre partie de l'équipage qui avait poursuivi les maraudeurs. Les colons, les matelots, quelques militaires, les agents des cantons avaient envoyé plusieurs procès-verbaux contre Malvin; tous étaient signés par Brutus Magnier (1). Il était prouvé que Malvin avait fui sans donner d'ordres à sa troupe, que quelques-uns de ses gens avaient frappé et maltraité les déportés qu'ils en avaient volé un grand nombre et tiré des coups de fusil dans les karbets. Ces actes de violence furent autant de brevets pour Burnel pour conserver à Malvin sa place d'officier municipal et assurer l'impunité à son équipage.

Je n'ai jamais vu de crise plus critique que celle de Cayenne à cette époque. L'agent et sa cour, d'un côté, ne

(1) Antoine-Louis-Bernard, dit Brutus Magnier, condamné à la déportation pour avoir rédigé le plan de l'insurrection de Prairial. S'attendant à une condamnation à mort, il avait déjà composé sa chanson de guillotine.

Demain Samson d'un air benêt
Me dira: « Faut que je te tonde,
Tu pourras, l'ami, s'il te plaît,
Terroriser dans l'autre monde. »
Je suis d'autant mieux consolé
Que je me vois sacrifié
Pour ma chère patrie.
Voilà la planche qui m'attend,
Je vais m'y présenter gaîment.
Plus de tourment que d'agrément!
Bonsoir la compagnie!

voyaient que la mort, les habitants et les déportés que le pillage et le meurtre. L'agent scrutait jusqu'au fond de l'âme tout ce qui l'entourait. Il arrachait les habitants et les déportés de leurs retraites. Il les incarcérait sans raison et les relaxait de même. Il s'enflammait, s'apaisait, proposait des mesures, les combattait, les adoptait, les rejetait dans le même instant. Enfin nous vivions dans le désespoir et l'effroi. Il feignit de battre en retraite pour revenir à la charge et frapper un coup sûr dans le silence. Il se décida à déporter tous ceux du bataillon d'Alsace, dont il avait quelque chose à redouter. Le mécontentement éclata. Il venait de faire embarquer son père et son épouse et sa fortune. Les habitants les firent revenir à terre. Alors le terrible agent devint doux comme un mouton. Cette nouvelle se répandit dans les cantons. Nous commencions à respirer. Je demeurais à quatorze lieues de la capitale. J'écrivis à un ami que j'y avais pour lui demander des nouvelles de Burnel dont je ne faisais pas l'éloge. On nous avait assuré qu'il était suspendu. J'en félicitais le peuple de Cayenne. Burnel, plus soupçonneux depuis cette crise, était aux aguets. Il prit la boîte, ouvrit ma lettre, la remit à son adresse, se la fit apporter par la personne à qui elle était adressée (1) et m'envoya chercher par un capitaine et

(1) Pitou ne déguisait pas son hostilité à l'égard de Burnel. De Koroni, anse de Kourou, il écrivait le 23 vendémiaire an VIII à Freytag et, en son absence à Charlemont, un des officiers du bataillon d'Alsace : « Je partage votre amitié, vos dangers ; j'espère par mon retour partager vos succès. Je suis fâché de ne pas vous avoir vu quand vous allâtes à Sinamari ; mais que celle-ci précède votre retour ou qu'elle vous suive de près, vous avez mes éloges et mes amitiés. Mon cœur dicte et ma plume obéit. Vous vous souvenez de ce que je vous dis de Frey en me promenant un soir avec vous sur le dégras de Sinamari. Je fus prophète en ce moment, car je me rappelle de vous avoir engagé à vous défier de Burnel ; je croirais aujourd'hui avoir lu dans l'avenir. Mais le chantre du Cabri a monté sa musette sur un autre ton. Il ne s'agissait alors que d'égayer des amis ; aujourd'hui il faudrait chanter des héros ; ma voix est trop profane et trop faible. Vous supplérez au reste.

Air : *Du réveil du peuple, peuple français, peuple de frères.*

Réveillez-vous, courez aux armes,
Que la foudre tombe en éclats,
Que le bronze, que les alarmes,
Sonnent le plus saint des combats...

six gendarmes qui avaient l'ordre de faire une visite domiciliaire pour prendre ce qu'on vient de lire, car j'en étais resté à cet endroit de notre malheureuse histoire. Le manuscrit fut adroitement soustrait par Mme Givry. On me traîne de cachots en cachots, les fers aux pieds et aux mains. J'arrive au dégras de Cayenne à la nuit, après avoir fait douze lieues dans cette journée, à l'ardeur d'un soleil brûlant, à travers des sables mouvants et des nuées de maringouins. En débarquant, quatre grenadiers me con-

---

Alsace vole à la victoire
Contre Burnel et ses brigands.
Est-il une plus belle gloire
Que d'anéantir les tyrans?

Sur l'empire de Trébisonde
Faites voguer les scélérats.
Sur la terre comme sur l'onde
Le remords s'acharne à leurs pas.
Quand ils couvraient leur égoïsme
Sous le manteau de vos vertus,
Leur féroce patriotisme
Fondait au creuset de Plutus.

Ecoutez la mère patrie...
J'ai frappé tous mes assassins.
Colons, guerriers, je vous en prie,
Immolez tous les Jacobins;
Voyez-vous ce vaste hecatombe
Qu'ils avaient creusé sous vos pas?
Assis sur le bord de leur tombe,
Signez l'arrêt de leur trépas.

Ces Erostrate de la France,
Voyant leurs projets avortés,
Avaient apporté leur vengeance
Dans ces climats illimités;
Fabricateurs de l'esclavage,
Ils ont vomi la liberté
En s'exportant sur cette plage,
Pour obtenir l'impunité.

Cette postérité tigrée
Se nourrit de duplicité,
Toujours sa langue ensanglantée
Ne parle que d'humanité:
Et quand sa bouche sacrilège
Maudit le sang et la terreur,
Le meurtre a seul le privilège
De faire palpiter son cœur

Sur une prompte obéissance
Comprime le sombre Africain
Ses goûts, sa couleur, sa naissance
Sont-ils ceux de l'Américain?
Songes que la Négrophilie
Est la mort de la liberté,
L'étranger à notre patrie
Répugne à notre Egalité.

duisent à la geôle. Le concierge me connaissait sans m'avoir jamais vu. Il aide mes guides à décliner mon nom. « C'est Pitou de Kourou. Il m'est recommandé depuis trois jours. L'agent m'a dit de l'enfermer dans un cachot nègre, les fers aux pieds et aux mains... Je n'en ferai rien », me dit-il tout bas. Quand les grenadiers furent partis, il fit nettoyer une chambre au milieu de la galerie et me fit coucher sur les planches en me disant : « C'est tout ce que je peux faire sans me compromettre. » Le lendemain, à onze heures, un gendarme et quatre grenadiers viennent me chercher pour aller chez l'agent. J'étais obsédé de fatigue. Une foule de monde de toute couleur et de toute espèce me fixait jusqu'au fond de l'âme. On m'introduisit, comme un grand coupable, dans la chambre du Conseil de l'agent. Robert, toute la justice, toute la police et tout l'état-major de Burnel se promenaient en l'attendant. Je m'arrête au milieu de la salle, les yeux fixés sur une espèce d'homme ou de cyclope. C'était Malenfant qui me faisait signe de le suivre dans une chambre voisine. Je reste immobile en souriant. L'adjudant de Burnel, Morsy, chapeau bas, se tenant éloigné du cercle, fait signe aux grenadiers de se mettre en sentinelle aux portes pour préparer les voies à l'agent qui vient en grand costume, me toise, me demande mon nom. Tirant ma lettre de sa poche. « Re-

---

De sur les bords du précipice
Appelant un heureux destin,
Retirez l'or et la justice
A ce voleur républicain.
Charlemont, Freytag, brave Alsace,
Amis, héros, Français, guerriers,
Remettez chacun à sa place
Et venez cueillir des lauriers.

Vous que réclame la patrie,
Vous qu'on arracha de son sein,
Victimes de la tyrannie,
Vos malheurs sont à leur déclin.
Respirez, augustes victimes,
Et bientôt en triomphateurs
Vous irez fermer les abîmes
Creusés par vos déportateurs.

Je suis, confondant le respect avec l'amitié, tout à vous.

L.-A. Pitou.

(Lumière, *Ange Pitou au théâtre et dans l'histoire*, 31-33).

connaissez-vous cette lettre? Ouvrez-la. — Oui, c'est ma signature. Je ne l'ai jamais niée. — Je vous sais gré de votre franchise. — La franchise et la probité sont si communes qu'on ne doit en savoir gré à personne... Cette lettre fut dictée par un juste désespoir. Depuis six mois, vous vous étudiez à nous torturer. Vous menacez tout le monde de mort. Je n'ai qu'une grâce à vous demander : c'est de m'accorder cette mort. Je ne vous maudirai plus et cette lettre aura produit l'effet que je désire. — Quel courage! Je ne vous connaissais pas et vous me connaissez, vous! — Je ne vous ai jamais vu, mais j'ai des griefs personnels contre vous. — Vous allez me les dire. — Avec plaisir et vérité. Quand vous arrivâtes ici le 15 brumaire an VII, votre premier mot fut le bonheur de la colonie. Tout le monde vous bénissait. Je vous adressai une pétition pour obtenir les vivres à Sinamari ou à Kourou, à la case Saint-Jean où nous étions trois malheureux valétudinaires, sans plantations, sans vivres, sans argent, sans linge et sans cultivateurs. Le plus fort des trois pouvait à peine donner à boire aux autres. L'hôpital nous était interdit comme il nous l'est encore. Nous n'avions plus rien à vendre. Nous n'avions point de cassave. Le seul habitant que nous connaissions avait pris deux de nous à sa charge. Le maire de Makouria, qui en avait *réchappé* un autre de la mort, m'engagea de vous adresser une pétition. Je la lui remis. Il vous la présenta, vous mîtes au bas : néant à la requête. Nous fûmes obligés pour vivre de nous jeter aux genoux des habitants dont les plus voisins sont à deux ou trois lieues. Si nous étions prisonniers en France, nous serions nourris et nous sommes à quinze cents lieues de nos familles, ensevelis dans un désert, confiés à un préposé du Directoire qui nous refuse les vivres. Qu'il me soit permis de vous rappeler votre proclamation du 4 floréal. Après avoir fait planer la terreur sur la tête de tout le monde et surtout sur la nôtre, vous rendez les colons, qui ont retiré quelques-uns de nous, responsables de nos gestes. Par votre arrêté du 8 vendémiaire an VIII vous reprochez aux habitants d'avoir fait des faux pour attirer des déportés, et

si les déportés osent sortir de ces habitations dont vous les chassez par ces mots, vous leur interdisez Sinamari et vous les menacez de les fusiller. Vos agents en font autant à ceux qui se sont échappés de Konanama. De tous côtés, nous ne voyons que le désespoir et la mort. C'est le sujet de la lettre que vous me présentez. Je m'étonne, d'ailleurs, de voir cette lettre entre vos mains. Si vous n'aviez pas violé le secret des postes, elle devrait vous être inconnue. Vous pouvez m'assassiner, mais non me juger sur une pareille pièce. Quand vous écrirez à vos amis tout ce que vous n'avouez pas en public, si la lettre tombe en d'autres mains, elle est réputée non avenue. C'est le secret de la pensée. Le Directoire, qui vous a délégué, a prononcé sur ce fait. Prodon avait écrit contre Barras avant le 18 Fructidor. La lettre fut saisie et l'accusé mis en jugement. Le tribunal prononça qu'il n'y avait pas lieu. Prodon a été déporté non comme écrivain contre le gouvernement mais comme agent perturbateur (1). » Burnel ouvrit ma lettre, harangua les grenadiers contre moi, tira le Code pénal de sa poche et la loi du 23 germinal contre les abus de la presse, me la relut et termina par ces mots : « Je ne me souviens point de votre pétition, mais en tout cas, j'ai eu tort de ne point y faire droit. Le commissaire national vous a exprimé ma volonté. La justice me vengera de votre scélératesse et votre sort terrible apprendra à vos confrères à ne parler jamais de moi ni en bien ni en mal. — Mon sort apprendra, vous le préjugez donc, citoyen agent. Dans ce cas, je suis jugé d'avance. — Vous pouvez choisir un défenseur d'office. — Je me défendrai moi-même. » A ces mots, il s'éloigna et je fus reconduit au

(1) Les dires de Pitou sont confirmés par les Archives. Prodon, né à Vire (Calvados), ancien curé constitutionnel de Saint-Pierre et de la Madeleine à Montbrison, avait été commissaire du Pouvoir exécutif à Lyon. Marchand de vin à Paris, il fut accusé de pratiquer des radiations moyennant finances et condamné à la déportation comme convaincu de manœuvres attentatoires à la tranquillité publique. (Archives nationales : F⁷ 6141 et Victor-Pierre, *La Terreur sous le Directoire*, 225.) Il fit établissement à Cayenne et y mourut le 20 janvier 1821 après rétractation de son passé révolutionnaire.

cachot. Le complaisant Robert me suivit de près pour dire au geôlier, de la part de Burnel, de me mettre les fers aux pieds et aux mains. Le geôlier n'en fit rien pourtant. Il me tint seulement au secret. Ma chambre confinait à celle des matelots du *Danois* que montait la famille de Burnel. Il n'avait plié que pour ressaisir son autorité et sauver ses richesses mal acquises. L'insurrection était amortie et le *Danois* allait mettre à la voile pour fréter cette famille aux abois. Malenfant, Magnier et sa femme allaient partir aussi. L'agent déclara qu'il ne s'occuperait de la colonie qu'après le départ du *Danois*. Pendant dix jours, le départ de Mme Burnel fut la grande affaire d'Etat.

Le 1er brumaire, un cultivateur du citoyen Bremont, nommé Gourgue-Barnabé était arrivé à la geôle pour être conduit de là à la maison de correction de la Franchise. Ce nègre, sachant que l'agent pouvait casser le mandat du juge de paix, profita d'un peu de liberté que lui donna le chef des forçats pour aller demander sa grâce. Il était mis en couvreur. Il entre sans difficulté, les sentinelles le prenant pour un ouvrier de la maison. Il demanda l'agent à un des domestiques qui lui montre son cabinet. Burnel était seul et très occupé à compter des piastres qu'il tirait d'un grand pagara pour les jeter dans un matelas de coton. — Bonjour, citoyen l'argent! — Bonjour, bonjour, quarante-cinq, quarante-six. — Citoyen l'argent. — Qui êtes-vous, mon ami? Qui êtes-vous? Trois cent quarante-cinq, quarante-six... soixante. Vous êtes marron, mon ami, vous êtes marron. — Non, citoyen l'argent. — Quatre-vingt-dix, sept cents et quinze... sept et quinze vingt-deux... Que me voulez-vous, mon ami? Que me voulez-vous? Allez, allez, j'arrangerai votre affaire. Revenez dans quatre jours. Mme Burnel sera partie. — Mais je serai à la Franchise. » Le commandant de place arrive. Le salut de la sentinelle éveille Burnel. Il s'élance de son cabinet, le ferme et se promène dans la chambre du Conseil avec le commandant. Le nègre attendait sa décision dans une encoignure de la salle. Burnel le congédia en lui disant de revenir dans cinq jours. La pagara pouvait contenir de 35 à 40 000 livres. La

renommée a publié que Mme Burnel emporta quelques animaux empaillés, parmi lesquels était un chat-tigre rembourré de quadruples. C'est un conte, car on doit la vérité à ses amis comme à ses ennemis. Le 26 octobre (4 brumaire au soir), Mme Burnel et sa suite mirent à la voile avec tant de précipitation que le capitaine oublia ses passeports sur le bureau de l'agent. On eut toutes les peines du monde à le rejoindre. Au fond de mon cachot, je me réjouis un moment dans l'espoir que la fortune du pirate passerait à d'autres corsaires.

Je restai au cachot couché sur les planches jusqu'au 9 brumaire. J'étais malade. Burnel m'envoya à la Franchise et, pour me rétablir, me condamna à travailler au desséchement des marais de cette habitation, acquise à la République par l'émigration forcée du propriétaire. La Franchise est à neuf milles de Cayenne et à deux milles hors de l'enceinte de l'île, au bord de la rivière de Roura. Cet établissement a été inventé par Collot d'Herbois. Les nègres, condamnés aux fers ou à la police correctionnelle, y sont envoyés pour un temps plus ou moins long. Ils reçoivent quatre-vingts coups de fouet le premier jour de leur arrivée et soixante le jour de leur sortie. Leur travail est de 120 toises de long sur une de large à nettoyer dans les vases. Ce terrain, vaste et extrêmement fertile, est dans un bas-fond sous l'eau, entouré de digues très bien entretenues. L'air qu'on y respire est méphitique et les nègres libres attachés à cette culture sont presque tous attaqués de l'épian, branche de peste communicative qui ne guérit qu'au bout de trois ans et toujours après avoir rongé quelques extrémités des pieds ou des mains (1). Le régisseur m'exhiba l'ordre de me faire travailler, en me conduisant dans une cabane infecte où soixante nègres dansaient et

(1) Les pians paraissent une maladie particulière à la race nègre. Tous les nègres sont sujets à la contracter au moins une fois dans leur vie. Elle se manifeste par des pustules : gros pians ou petits pians. Les blancs sont aussi susceptibles de contracter les pians et Bajon estime qu'ils la doivent au commerce des négresses qui souvent sont attaquées de cette maladie sans qu'on s'en aperçoive.

dormaient tour à tour autour d'un grand feu. L'aspect de ces figures bronzées qui s'avancèrent toutes à ma rencontre, l'horreur et la saleté de ce réduit me firent songer à l'enfer. Je ne savais si je devais m'asseoir ou rester immobile, parler ou pleurer. Au bout de quelque temps, il me survint un ulcère à la jambe, qui ne me donna point de repos. Pendant dix jours je crus que c'était l'épian. Une négresse incisa la tumeur et j'en fus quitte pour la peur et pour des souffrances inexprimables. Le soir, quand le mal me donnait quelque répit, je m'amusais à écouter les nègres causer entre eux sans contrainte. Quand ils avaient fait leur cuisine, ils inventaient des contes le soir en soupant à la lueur d'une fumée rougeâtre. Leur nourriture est une panacée de bananes à moitié mûres réduites en pâte et cuites avec une ou deux onces de lamantin ou de mauvais bœuf portugais. Les héros de la *Bibliothèque bleue* de ce pays sont les blancs, les oiseaux, les soldats, les plantes. Les auditeurs et les orateurs sont en même temps acteurs pour imiter le chant ou le cri des animaux, le pétillement de la flamme et tout le mouvement des personnages ou des accessoires du conte. Tantôt, ils forment des chœurs de danse ou de chant, des courses ou des chasses. La comédie ou le grand opéra sont naturels chez ces sauvages. Tout est mis en action chez eux.

J'étais réduit à la plus affreuse misère et je ne voulais rien demander à personne, car l'homme compatissant devenait alors le complice de l'accusé. MM. Barbé-Marbois et Lafond-Ladébat, spécialement proscrits par Burnel, m'envoyèrent de l'argent. Le premier eut le courage d'écrire à l'officier du poste de la Franchise, qui était une créature de Burnel, pour lui demander un reçu de la somme qu'il me faisait passer. Je le donnai moi-même. Pendant que je gémissais dans cet antre lugubre, la mort sonnait la dernière heure de mon bon vieux Bélisaire Colin. Depuis deux mois, il ne sortait plus de son lit; la misère, l'épuisement, les chagrins de famille l'avaient anéanti. Il expira le 18 brumaire (9 décembre) et fut inhumé à côté de Préfontaine sur les décombres de l'hôpital fait pour la colonie de

1763. Il avait soixante-trois ans. Il est allé rejoindre ces victimes dont il avait recueilli les extraits mortuaires.

Le départ de sa famille avait fait tomber Burnel en syncope de chagrin, disaient ses amis, de joie, disaient ses ennemis, d'avoir sauvé le reste de ses concussions. Il se réveilla le 19 brumaire pour achever sa dernière conspiration. Pour cette fois, il jeta le gant. Ses gendarmes, aidés des noirs, s'emparèrent des pièces de canon, pendant qu'il amusait les soldats blancs aux casernes. La guerre civile fut complètement organisée à Cayenne. Burnel était à la tête des conjurés. La troupe courut aux armes, sauva sa vie, celle des habitants et des déportés, consigna l'agent dans sa maison, le suspendit, fixa le jour de son départ, arrêta ses satellites dont quelques-uns furent fusillés. Il avait tellement vidé les caisses et épuisé le magasin, qu'il n'y restait ni vivres ni vêtements. L'hôpital manquait de tout. La troupe était sans pain, les habitants firent des sacrifices. Burnel, en mettant le pied dans le canot, eut l'impudence de dire qu'il laissait la colonie florissante à des royalistes qui ne le déportaient que pour la livrer aux Anglais. Burnel fut relégué dans le port après avoir remis ses pouvoirs à M. Franconie, vieillard respectable mais de plus de vertus que de talents.

13 décembre. — M. Franconie est reconnu vice-agent à la tête du bataillon au milieu des cris d'allégresse. « Mes amis, dit-il, vous me chargez d'un poids bien lourd à mon âge. La crise est forte. Mes lumières sont faibles. Le timon du gouvernement serait beaucoup mieux en des mains plus énergiques. Le citoyen Burnel nous a laissé bien des dettes. Pour moi, je n'en ferai pas. Je fais don à la République des honoraires de la place que vous me confiez. C'est peu de chose, mais les secrets du gouvernement seront les vôtres. Les personnes et les propriétés seront respectées. Chacun pourra visiter les magasins et les caisses. Je ne veux que votre estime et votre amitié et je serai trop heureux de mériter votre reconnaissance. »

1er janvier 1800. — Une proclamation des plus sinistres paraît. Les soldats vont manquer de vivres et de vête-

VUE D'UNE INDIGOTERIE

A. La Trempoire
B. La Bouterie
C. La Doublonne ou Reposoir
D. Plantes d'Indigo
E. [illegible]
F. [illegible]
G. [illegible]
H. Indigo qui ajoute
I. Commandeur
K. Le Corps épineux

(BELLIN. *Description de la Guyane française.*)

ments. Les caisses et les magasins sont entièrement à sec. Le sixième du revenu et un emprunt forcé ne suffiront pas pour les besoins de l'année. Franconie termine par inviter les colons à venir eux-mêmes se convaincre de la vérité, en visitant les caisses, les magasins, les registres du contrôle et de l'administration. Il les prie de se réunir à lui dans le courant de la décade pour lui communiquer leurs lumières.

7 janvier. — Grandes nouvelles. Ce matin, à neuf heures, une longue salve d'artillerie a retenti dans les airs. Nous avons compté vingt et un coups de canon. A onze heures, le même salut recommença. Nous sommes quatre déportés voisins les uns des autres. Éloignés de quatorze lieues de la capitale, chaque matin au lever du soleil, nous nous réunissons sur les bords de la mer pour nourrir les espoirs du retour. L'écho des ondes et des forêts a retenti dans nos cœurs. Desvieux, que Burnel avait déporté, revient revêtu du grade de général de la colonie. Il amène un agent de France, Victor Hugues, qui était à la Guadeloupe. Tout est changé en France depuis le 18 Brumaire. La guerre civile ravageait le territoire de la République. Personne ne couchait en sûreté dans son lit. Tous les partis étaient en présence. Tous les hommes étaient mécontents, tous étaient las de la Révolution. Le peuple n'était pas plus tranquille que les gouvernants. L'anarchie et le despotisme s'entreculbutaient tous les jours, Bonaparte est parti d'Alexandrie, a débarqué incognito, s'est rendu à Paris, s'est présenté aux deux Conseils. Celui des Cinq Cents a crié sur lui : « Hors la loi! » Il s'est retourné vers les grenadiers qui l'avaient suivi en Italie. Ces braves l'ont entouré. L'un d'eux, en le couvrant de son corps, a reçu un coup de poignard pour lui. L'entrée subite des soldats a mis les Conseils en fuite. Un nouvel ordre de choses a été organisé et ce grand mouvement s'est opéré sans secousse, le dieu de la victoire et de la fortune couvrant de ses ailes le pacificateur du Tibre et du Rhin. La Renommée, qui grandit en marchant, nous amplifia ces détails et chaque habitant, effrayé de l'arrivée de l'agent, se plut à les commenter à

son tour pour lui montrer et se convaincre qu'il n'avait plus que le pouvoir impératif de faire le bien. Dans ce moment, Hugues était en rade pour venir remplacer Burnel. La marine française, à cette époque, était si pauvre que depuis six mois la frégate n'avait pas pu être équipée. Le 18 Brumaire arrive. Tout change de face. Les brouillons rentrent dans le néant. Les gens en place sont épurés. Le Consulat remplace le Directoire. Bonaparte, Sieyès, Roger Ducos sont consuls. Hugues est en rade et pâlit d'effroi. Quelques agents qui le protègent sont encore dans les bureaux. Avant d'en sortir, ils lui font changer ses expéditions. Il paie le surplus de l'armement de sa division. Il met à la voile le 13 frimaire an VIII (4 décembre 1799), apporte des passeports à MM. Lafond Ladebat et Barbé-Marbois, seuls restants de la première déportation. Ils peuvent partir quand ils voudront. Il assure que nous les suivrons de près. Que de crises nous avons passées! Hugues profita des transports de joie auxquels on se livrait pour mettre pied à terre. Il était si connu et si décrié que son entrée fut celle d'une bête fauve se glissant dans une bergerie. Les transports d'allégresse firent place à l'effroi. Il eut besoin de confirmer lui-même ces nouvelles pour gagner quelques habitants. Il était si convaincu de l'odieux qui l'entourait qu'il prit une lettre de Jeannet, qui lui succédait à la Guadeloupe. Voici la teneur de cette pièce qu'il fit circuler dans les cantons pour calmer les esprits : « Bons habitants de Cayenne, calmez vos frayeurs. Je sais que le citoyen Hugues parait à vos yeux sous un aspect terrible. Il fera le bonheur de votre colonie. Il n'a plus rien à demander à la fortune. Il vous fera oublier par sa clémence les catastrophes qui ont eu lieu à la Guadeloupe pendant qu'il la gouvernait. Croyez en celui qui emporta vos regrets et qui s'honorera toujours d'avoir mérité votre confiance et vos suffrages. » Quelques-uns prirent cette lettre pour une ironie amère. Très peu de monde y ajouta foi.

Voici le début, l'administration et le caractère de ce troisième agent. Il rend visite à Billaud. Il l'appelle à Cayenne.

Les autres déportés y pourront venir également avec des permis limités. Ils entreront même à l'hôpital. Le gouvernement lui a ordonné, dit-il, de les traiter avec égards. Il donne des éloges aux habitants qui les ont retirés. Il demande l'ordre et la paix. Il ne change rien au dernier règlement de police de Burnel parce qu'il n'est que provisoire, comme le gouvernement consulaire qui l'a délégué. Il acquitte les dettes de la colonie. Il rédime les fautes de son prédécesseur dont il plaint déjà l'embarras. Il se répand en bals et dîners somptueux. La troupe, qui a débarqué avec lui, est un amalgame de déserteurs de toutes les nations, gens propres à tous les coups de main, si le thermomètre redescendait à l'anarchie. Il a aussi emmené une musique incomplète qui, par ses accords, prend les Cayennais aux gluaux. En promettant de rembourser l'emprunt forcé fait par Burnel, il le fait acquitter par les retardataires. Des prises lui arrivent. Il les répartit justement. Il acquitte une partie des dettes de la colonie qui s'élevait à huit ou neuf cent mille francs. Il traite les soldats noirs comme les blancs. Il réforme la discipline. Il moleste et punit les fonctionnaires publics, les habitants et les officiers qui ont démasqué Burnel. Il paraît affectionner Franconie, parce que ce vieillard, qu'il remplace, réunit à juste titre les suffrages de tous ses concitoyens. Voilà sa conduite durant les six mois où il s'est attendu à son rappel. Malgré ce début, il n'avait encore captivé personne. Il a eu soin de se faire préconiser à Paris dans quelques journaux qui n'ont pas des lunettes de 800 lieues.

La suite nous l'a mieux fait connaître et le voici au physique comme au moral. Victor Hugues, originaire de Marseille, est entre deux âges, d'une taille ordinaire et trapue. Tout son ensemble est si expressif que le meilleur de ses amis n'ose l'aborder sans effroi. Sa figure laide et plombée exprime son âme. Sa tête ronde est couverte de cheveux noirs et plats qui se hérissent comme les serpents des Euménides dans la colère qui est sa fièvre habituelle. Ses grosses lèvres, siège de la mauvaise humeur, le dispensent de parler. Son front, sillonné de rides, élève ou abaisse ses

sourcils bronzés sur ses yeux noirs, creux et tourbillonnants comme deux gouffres. Son caractère est un mélange incompréhensible de bien et de mal. Il est brave et menteur à l'excès, cruel et sensible, politique, inconséquent et indiscret, téméraire et pusillanime, despote et rampant, ambitieux et fourbe, parfois loyal et simple. Son cœur ne mûrit aucune affection. Il porte tout à l'excès. Quoique les impressions passent dans son âme avec la rapidité de la foudre, elles y laissent toutes une empreinte marquée et terrible. Il reconnaît le mérite alors même qu'il opprime. Il dévore un ennemi faible. Il respecte, il craint un adversaire courageux dont il triomphe. La vengeance lui fait bien des ennemis. Il se prévient facilement pour et contre et revient de même. L'ambition, l'avarice, la soif du pouvoir ternissent ses vertus, dirigent ses penchants, s'identifient à son âme. Il n'aime que l'or, veut de l'or, travaille pour et par l'or. Ces grandes passions sont soutenues par une ardeur sans relâche, une activité infatigable, par des vues éclairées, par des moyens toujours sûrs, quels qu'ils soient. Le crime et la vertu ne lui répugnent pas plus l'un que

Le général Amédée Willot, député à la Convention Nationale.

Portrait dessiné et gravé par F. Bonneville (Bibliothèque Nationale : Estampes.)

l'autre, quoiqu'il en sache bien faire la différence. Crainte de lenteur, il prend toujours avec connaissance de cause le moyen le plus sûr d'arriver à la fortune. Il s'honore d'un athéisme qu'il ne professe qu'extérieurement. Au reste, il a un jugement sain, une mémoire sûre, un tact affiné par l'expérience. Il est bon marin routinier, administrateur sévère, juge équitable et éclairé quand il n'écoute que sa conscience et ses lumières. C'est un excellent homme dans des crises difficiles où il n'y a rien à ménager. Autant les Guadeloupiens et les Rochefortais lui reprochent d'excès de pouvoir et d'abus révolutionnaires, que la bienséance et l'humanité répugnent à retracer, autant les Anglais, j'en suis témoin, donnent d'éloges à sa tactique et à sa bravoure. De mousse, Hugues est devenu pilotin, puis boulanger à Saint-Domingue, a repassé en France à la première insurrection de cette colonie, a été membre de la société populaire et du tribunal révolutionnaire de Rochefort, s'est fait nommer agent de la Guadeloupe par le Comité de Salut Public, a repris cette colonie aux Anglais et s'est acquis dans les Antilles et l'estime des Anglais et l'exécration de tous les colons. Le tourbillon, au milieu duquel il a vécu, a révolutionné son esprit et la vie paisible et douce est pour lui une mort anticipée.

Il visite la colonie jusqu'à la rivière de Maroni qui nous sépare des Hollandais. En route, il reçoit des dépêches et des nouvelles. A son aller et à son retour, il mouilla à Sinamari et rendit visite aux déportés. La première fois, ce fut pour insulter à leur malheur. « Vous vous flattez, leur dit-il, d'un rappel qui ne viendra jamais. » Il assaisonna ces paroles accablantes de sarcasmes indécents et orduriers. Deux jours après, ce n'était plus le même homme. Il les plaignait, leur assurait un prompt retour. Il donnerait même, disait-il, 200 louis pour les voir partir. Pour leur faire oublier sa première visite, il envoie à chacun deux chemises et une paire de souliers de magasin. Il trouva des apologistes dans certains colons et je n'ai pu retenir mon indignation en entendant un de mes anciens compagnons de la case Saint-Jean, Pavy, avec qui je me

suis brouillé pour cela, vouloir me forcer à louer certains actes abominables. J'avoue qu'il se trouvait dans la détresse et sous la férule d'un propriétaire qui flattait tous les goûts des agents. S'il m'eût fallu exister à pareil prix, je serais mort. Je sais me taire, mais le crime n'aura jamais de ma part même un faux signe d'approbation.

Au bout de six mois, la famine se fit sentir parce que l'agent avait donné une égale ration de pain aux soldats noirs et aux blancs. Les déportés furent réduits les premiers au manioc et au poisson salé. Hugues ne leur a jamais rien restitué de ce que Burnel leur avait soustrait. Plus il a fait de prises, moins il a adouci leur sort. Il nous a fait pleurer ses prédécesseurs. Il a poursuivi certains habitants qui donnaient asile à des déportés contre qui on l'avait injustement irrité. Il arracha l'un d'eux de l'habitation qu'il régissait, le menaça de l'envoyer à Vincent Pinçon avec une main de mais, une pelle et une pioche pour creuser sa fosse. Un autre tomba dangereusement malade. Il lui refusa la permission de venir à Cayenne. Son hôtesse sema adroitement le bruit de sa mort. Hugues en fit un festin de joie. Le lendemain, voyant qu'on l'avait abusé, il destitua le maire pour lui avoir donné, dit-il, une fausse joie. Quelques mois après, à la mort de M. Colin, me trouvant sans asile, je lui demandai la permission d'aller au dépôt de Sinamari. Il me fit répondre par le citoyen Franconie : « Le citoyen agent est instruit que ceux d'entre vous qui se sont soustraits d'aller à Konanama ont renoncé à la ration. Je vous conseille de ne pas le tourmenter. Vous feriez peut-être votre mal et celui des autres. Je vous engage à prendre patience. » La misère ne me permit pas de patienter longtemps. Je demandai un permis pour aller à Cayenne solliciter justice. Je vis Hugues qui, après m'avoir dit mille injures pour ce que j'avais jadis répondu à Burnel, termina ainsi : « Je ne vous aurais pas menacé comme lui de la fusillade, mais je vous aurais attaché à quatre piquets et coupé de 500 coups de fouet. » Il ne voulait venger ni Burnel qu'il méprisait, ni les droits de l'agence, mais il dévorait une victime de l'ostracisme du

18 Fructidor. « Nous ne resterons pas éternellement à Cayenne, lui dis-je. — Sur quoi fondez-vous votre retour? — Sur celui de nos prédécesseurs. Notre exil est pour les mêmes causes. Nous attendons les mêmes effets de la justice du Premier Consul. — Ne vous honorez pas du titre d'exilés, vous êtes proscrits et non pas exilés. Si quelqu'un peut attendre son rappel, c'est Billaud. » Je lui peignis ma détresse. Les habits qui me couvraient ne m'appartenaient pas. A Cayenne, je logeais chez un ami charitable qui était marchand. Il lui dit mille invectives parce qu'il m'avait donné des habits, le força de me faire partir, entrava son commerce et enfin l'obligea de quitter la colonie. Il appesantissait sur nous une main si terrible que nous pâlissions d'effroi en entendant tirer le canon ou en voyant un bâtiment au large, de peur qu'il ne nous annonçât l'assassinat du Premier Consul. Ceux qui sont encore dans la Guyane vivent encore depuis trois ans dans ces transes.

Il paraît difficile de concilier tant de rigueur avec le bien que Hugues a fait à la colonie, encore moins avec les éloges qu'il se fait donner par certains journaux. Il a ravivé le commerce en faisant lui-même la hausse et la baisse, en ouvrant en son nom une maison de commerce où il figure tantôt comme marchand pour vendre, tantôt comme agent pour se faire adjuger les denrées au prix qu'il veut y mettre. Malgré son activité, il a essuyé des pertes et la famine s'est fait sentir trois fois sous son agence. Il ne s'est jamais déconcerté. Il a contenu les nègres plus par la terreur de son nom que par les proclamations, car il n'a rien dit pour défendre ou ordonner le travail. Il a affermé à ses amis les habitations des colons absents.

L'année 1800 s'avançait et nous étions toujours dans l'attente. Depuis six mois, MM. Barbé-Marbois et Lafond Ladebat étaient en France. Nous les invoquions comme nos dieux tutélaires. La dureté de Hugues donnait plus de ferveur à nos prières. La crainte d'une réaction en France nous inspirait presque à tous des projets d'évasion dont 'agent s'inquiétait fort peu. Je m'ouvris à Margarita et à

Rubine (1) sur les moyens de passer à Surinam dans un canot indien. Nous fûmes quelques jours à mûrir ce projet. Je voulus en informer Pavy pour me réconcilier avec lui, Il nous dénonça au maire du canton qui nous surveilla de plus près. Je ne le croyais pas capable d'un trait aussi noir contre un ancien ami qui n'était coupable que de n'avoir pas applaudi le *bastringage* de Hugues.

Barbé-Marbois.

Portrait peint par Robert Lefèvre, gravé par Frémy.

(Bibliothèque Nationale : Estampes.)

Le 28 juillet, nous reçumes enfin des nouvelles de France qui nous annonçaient notre prochain retour. Le 1er août, un bateau marchand apporte le rappel individuel de plusieurs déportés. Hugues reçoit en même temps la loi du 13 frimaire an VIII que le ministre de la marine lui ordonne d'appliquer aux déportés de la Guyane. Le ministre lui enjoignait implicitement de nous renvoyer en France, s'il en avait le moyen. Ils ne lui manquaient pas, car le port regorgeait à ce moment de munitions et de bâtiments de prise. Il nous laissa dans le désert errer comme des squelettes affamés et le séjour de Konanama devint un paradis que Hugues fit pleurer à mes compagnons. Son

(1) J.-B. Joseph Rubine, curé et propriétaire à Changy (Loiret), rapatrié le 21 octobre 1800 et réinstallé dans sa cure.

préposé Boucher nous entrava de plus en plus. Ce personnage, qui se pique d'être un connaisseur, voulait faire une collection de raretés pour les envoyer en France. Les déportés du dépôt, pour avoir quelques vivres frais, se traînaient dans les habitations voisines.. L'un d'eux, André, trouva chez un colon une ruche de mouche carton que Boucher convoitait. André l'achète, la porte à son karbet. Boucher la lui marchande, insiste, éprouve un refus, écrit à Hugues des calomnies atroces contre André, le fait traîner à Cayenne au cachot et reléguer avec les lépreux aux îles du Malingre, d'où il partit avec la *Dédaigneuse*. Les *Mémoires* de MM. Ramel et Aymé, où Jeannet et Burnel sont peints d'après nature, rendaient Hugues ombrageux et vindicatif. Il nous reléguait dans le désert pour n'avoir point d'argus, pour nous désespérer, pour nous y faire mourir.

Le 24 décembre 1800, la frégate *la Dédaigneuse* mouilla à deux lieues de Cayenne et apporta notre rappel. Le capitaine, M. de la Croix, écrivit laconiquement à Hugues de lui envoyer promptement les déportés, disant qu'il avait ordre de mettre à la voile sur-le-champ. Cette nouvelle pétrifia l'agent et toute sa cour. L'officier, porteur des dépêches, fut surpris de ne voir aucun déporté à Cayenne. Hugues fit parvenir promptement l'arrêté dans les cantons. Il invita le capitaine à descendre à terre. Celui-ci refusa, lui reprochant, dit-on, la mort de ses proches. Hugues entra en fureur. Il embarqua seulement au bout de cinq jours dix-huit déportés sur des instances réitérées. Cependant, nous arrivions tous à Cayenne, couverts de haillons et ivres de joie. Nous fixions le bâtiment libérateur qui nous attendait avec impatience. Nos chaînes étaient tombées. M. Barbé, notre illustre compagnon d'exil, nous en convainquait par cette lettre : « Vous voilà prêts à revoir votre patrie, mes chers amis. Puissiez-vous tous recevoir en bonne santé la nouvelle qui vous est portée. Ma joie est plus grande que je ne puis vous l'exprimer de savoir que vos peines vont finir. Vos amis, vos parents vous attendent avec la plus grande impatience. Vous jugerez

des dispositions humaines et justes du gouvernement en apprenant qu'il envoie une frégate, qui aura tous les aménagements nécessaires pour faciliter, et rendre moins pénible votre traversée. Le Premier Consul s'est porté à cet acte de justice avec un empressement qui renouvelle l'attachement qu'ont pour lui tous les gens de bien. Que le lieu où vous devez être débarqués (île d'Oléron provisoirement) ne vous effraie point. Partout où vous aborderez sur nos côtes, vous trouverez des Français et des amis. Après un si cruel bannissement, on ne vous en fera pas éprouver un nouveau. Puisse votre retour être aussi prompt et aussi heureux que celui de Lafond et le mien. Adieu! donnez toutes ces nouvelles à nos amis. Je crois pouvoir nommer ainsi tous les déportés du 18 Fructidor. »

Une goélette est préparée pour nous et demain 1er janvier 1801, nous devons mettre à la voile pour revoir notre patrie! Nous soupirons après le jour...

Ce matin, la frégate lève l'ancre poursuivie par des croiseurs anglais. Elle a ordre d'éviter toute rencontre... Nous lui tendons les bras... Est-ce un songe? Elle disparaît. Pendant quinze jours, notre joie, nourrie par la certitude, s'épanouit peu à peu. Le soupçon la défeuille, l'inquiétude la fane, le chagrin la brûle. La frégate a disparu pour toujours. Nous avons quitté nos habitations. Nos malles sont là. Nos fonds sont épuisés. L'agent déconcerté ne prend aucun parti. Qu'allons-nous devenir? Il nous fera partir dans un mois, dit-il, si elle ne reparaît point. Plus le temps s'éloigne, moins il tient sa parole. La corvette *la Bergère*, qui croisait depuis un an, reparut et apporta 70 000 piastres. Hugues, la croyant d'abord trop endommagée pour repartir en croisière, résolut de la faire partir en France, chargée de déportés. Il nous en informa. Cinq jours après, il n'en fut plus question. Il nous a leurrés ainsi tous les mois. Le Consul n'a reçu nulle part de vœux plus sincères pour sa conservation qu'à Cayenne, dans les karbets des déportés, sous la férule d'un pareil agent. La nouvelle de l'explosion de la machine infernale, en nous glaçant d'effroi, nous fit redoubler de ferveur. Chacun se

sauvait à quelque prix que ce fût. Un bâtiment allait à vide à New-York. Je me concertai avec quelques amis. Je leur fis part de mes craintes. Je me mis en mesure pour partir. Ce n'était pas une petite affaire. Jadis j'avais débarqué à Cayenne avec quarante sols. Je n'avais pas eu trois louis en ma possession pendant trente mois. J'étais tout nu et je voulais partir pour New-York, c'est-à-dire pour un pays où je ne connaissais personne, où je ne pouvais pas demander mes besoins. Ces ancres de misère ne purent me retenir à Cayenne. Nous étions à la moitié de l'année. Je séchais d'impatience. Sept de mes camarades étaient déjà sur la feuille de départ. Je fis le huitième. Hugues nous délivra des passeports où il inséra une clause qui nous dénuait de tout secours auprès des consuls français dans les États-Unis. La voici : « Laissez passer les citoyens déportés rappelés, retournant volontairement en France, par les États-Unis, où il ne leur sera rien dû pour frais de séjour et de passage. » Plus il semait d'épines devant nous, plus nous franchissions les obstacles.

Nous mîmes à la voile trois jours de suite sans pouvoir sortir du port. Le quatrième, en voulant gagner le large, nous échouâmes, six pieds dans la vase, dans la rivière de Cayenne. C'était le temps d'hivernage. Nous fûmes assaillis par une tempête et un ras de marée si fort que nous pensâmes être moulus sur ces côtes que nous avions tant le désir de quitter. Le bâtiment avait éprouvé de si violentes secousses que deux passagers débarquèrent, M. Tournachon, colon de Cayenne, et Dechapelle Jumilhac (1) déporté comme nous. Quatre autres, pour assurer leur vie, voulaient faire de même le sacrifice de leur passage qui nous revenait à près de 500 francs. Enfin, le 26 mai 1801, le capitaine Prachet nous remit à flot à cinq heures du soir. Nous mouillâmes en face Makouria et, le lendemain à midi, nous mettions à la voile : M. Bodin, curé de Voide (2),

(1) Pierre-René-Félix Chapelle Jumilhac, bénéficier vendéen, exchanoine de la cathédrale de Toul, rapatrié le 16 juillet 1801.

(2) Mathurin Bodin, curé de Voide (Maine-et-Loire).

Dezanneaux, vicaire de Nuel (1); Naudeau, curé de Tessonnières (2); Lainé, curé de Saint-Julien de Vouvantes (3); Duchevreux l'Écreviche, minime, desservant de Changi près Châlons-sur-Marne (4); Deluen, âgé de 64 ans, prêtre de Nantes (5); Doru, âgé de 70 ans, chanoine de Châteaudun; Pitou de la même ville, résidant à Paris; Badoir, soldat retiré, colon repassant en France pour sa santé et pour recueillir une succession et Leroux, bijoutier, venu librement à Cayenne.

Tendimus in Latium... Nous voilà en route pour la France. Une brume épaisse nous dérobe déjà Cayenne. Il vente bon frais. Nous rangeons la côte. L'embouchure des rivières de Kourou, de Sinamari, de Konanama, nous laisse un sombre dans l'âme. Les mânes des martyrs pour la religion disent à nos cœurs : « Vous quittez donc ces climats où nos cendres reposent en paix! Dites à nos familles de pardonner à nos ennemis! Nous vînmes ici 329. La moitié a été moissonnée en un clin d'œil. Portez nos noms en France et n'oubliez pas que vous laissez dans ces déserts des compagnons d'infortune qui sécheront encore ici longtemps en soupirant sans jalousie après votre bonheur!.. »

---

(1) Joseph Dezanneau, vicaire à Menil-sous-les-Aubiers (Deux-Sèvres).

(2) Pierre Naudeau, des Deux-Sèvres.

(3) Jean Lainé, de la Loire-Inférieure.

(4) Alexandre-Thomas-Adrien Duchevreux l'Ecrevisse, minime, propriétaire à Merlaut (Marne).

(5) J.-Fréd. Deluen.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

Préface 5
Ange Pitou et son journal 7
I. — Le départ pour la déportation. 13
II. — La traversée. 55
III. — La Guyane 86

TABLE DES GRAVURES

Ange Pitou débitant ses chansons devant Saint-Germain-l'Auxerrois (dessin et gravure de Pitou) . . . 9
La journée du 18 fructidor (dessin de Girardet, gravure de Berthault). 17
Nous ne sortirons pas d'ici (Journée du 18 fructidor an V). 25
La barrière de Vaugirard en 1819 (dessin de Palaiseau) 29
Je sais monter à cheval, on m'apprend à monter en voiture (dessin satirique, 1797). 33
Augereau, général des armées de la République (portrait dessiné et gravé par F. Bonneville). 37
Le Port de Rochefort au XVIIIe siècle (dessin d'Ozanne, gravure de Le Guaz) 41
Vue de la rade de l'île d'Aix (dessin de Béraud, lithographie de Fourtier). 49
La Charente au moment où l'on hisse à bord les vieillards et les malades (*Voyage à la Guyane*) . . . 57
L'incroyable chez le dentiste (dessin satirique de 1797) 65
Le général Pichegru en 1795 (portrait de C. H. Hodges, gravure de J. Allart) 69
La Trinité républicaine : Barras, Rewbell, La Réveillère (1797). . . 73
Barras membre du Directoire exécutif (dessin de F. Bonneville, gravé par Compagnia) 77
Vue des Connétables, rochers voisins de Cayenne (Stedman, *Voyage à Surinam*) 85
Plan de la ville de Cayenne (Bellin, *Description de la Guyane française*) 89
Indiens de la Guyane (*Voyage à la Guyane et à Cayenne*) 93
Quarteronne de la Guyane (Stedman, *Voyage à Surinam*). 97
Une marche à travers les marais de la Guyane (Stedman, *Voyage à Surinam*). 105
Rade de Cayenne (Pierre Barrère, *Nouvelle relation de la France équinoxiale*, 1743). 109
Bulletin de souscription au monument à élever au général Pichegru (composition de Fragonard fils). 113
Le coiata et le saki winki, singes de la Guyane (Stedman, *Voyage à Surinam*) 121
Barthélemy, membre du Directoire exécutif (portrait dessiné et gravé par F. Bonneville). 129
Départ de Collot, Billaud et Barère pour la déportation, le 1er avril 1795 (dessin de Girardet, gravé par Berthault). 137
L'inhumation des déportés au cimetière de Konanama (*Voyage à la Guyane*) 145
Boissy d'Anglas, député du département de l'Ardèche à la Convention (portrait dessiné et gravé par Bonneville) 149
Vieux rentier et vieux pensionnaire sur le chemin de Bicêtre, en 1797 (caricature du Directoire) 153
La faction incroyable (caricature de 1797) 161
Vue d'une inoigoterie (Bellin, *Description de la Guyane française*). 177
Le général Amédée Villot, député à la Convention Nationale (portrait dessiné et gravé par F. Bonneville) 181
Barbé Marbois (portrait peint par Robert Lefèvre, gravé par Fromy). 185

Imprimerie F. Schmidt, 5-7, avenue Verdier, Grand-Montrouge (Seine).

HF.
P6858d
102190
Author Piteu, Louis Ange
Title Les départ'es de Fructider.
DATE.
NAME OF BORROWER.

UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY

Do not
remove
the card
from this
Pocket.

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File."
Made by LIBRARY BUREAU